



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2016

Bilan 2016

Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », **cette 16^e édition du rapport a pour objectif de présenter la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et ses activités.**

Etabli sur l'année civile, ce rapport préparé par les services, est adressé par le Président, au cours de l'année 2017 **au maire de chacune des communes membres accompagné du compte administratif.**

Il doit faire l'objet **d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique** au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil Communautaire sont entendus.

Afin de vous apporter une information récente, cette 16^e édition du rapport d'activités de la Communauté de Communes présente **les actions de la structure intercommunale de l'année 2016.**

Parmi les points forts de cette année, retenons :

- La décision de la Commission Départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 4 mars 2016 contre la fusion des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby
- La création d'un service mutualisé de prévention des risques professionnels avec les communes du territoire
- La présentation des travaux de la démarche sociale intercommunale
- La réunion publique de présentation de la 1^{re} phase de diagnostic du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- L'approbation du schéma directeur des sentiers de randonnées le 4 juillet 2016
- Le démarrage des travaux d'aménagement de l'éco-parc tertiaire sur la zone d'activités de Madrid à Rumilly
- La contribution de la Communauté de Communes au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)
- La poursuite de l'étude technique et financière à la mise en place du réseau de transports en commun
- La présentation et la mise en ligne du nouveau site web pédagogique dédié à la construction du gymnase à Rumilly
- La visite presse de chantier de construction du collège et du gymnase à Rumilly en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie le 19 septembre 2016
- Le vote des modifications statutaires de la Communauté de Communes suite à la rationalisation de la répartition des compétences entre les collectivités territoriales provenant de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) > Application au 1^{er} janvier 2017
- Préparation du transfert de la compétence développement économique au 1^{er} janvier 2017
- Le lancement de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement
- L'avancée des phases pré-opérationnelles du projet de construction d'une passerelle sur le Chéran près de la base de loisirs des Pérouses à Rumilly
- Le lancement de l'étude d'image du territoire et de la Communauté de Communes
- L'approbation le 28 novembre 2016 de la dissolution du SITO à compter du 31 décembre 2016

Vous souhaitant bonne lecture et surtout bons débats !

Le Président,

Pierre BLANC

Sommaire

ÉDITORIAL _____	2	DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LOGEMENT _____	43
SOMMAIRE _____	3	PÔLE SOCIAL _ _ _ _ _	43
CARTE D'IDENTITÉ _____	4	PARTENARIAT SOCIAL _ _ _ _ _	51
REPÈRES _ _ _ _ _	4	HABITAT _ _ _ _ _	52
TERRITOIRE _ _ _ _ _	6	GENS DU VOYAGE _ _ _ _ _	56
PARTENAIRES _ _ _ _ _	9	ENVIRONNEMENT _____	57
INSTANCES _ _ _ _ _	12	EAU ET ASSAINISSEMENT _ _ _ _ _	57
COMPÉTENCES _ _ _ _ _	18	ORDURES MENAGÈRES _ _ _ _ _	60
HISTORIQUE _ _ _ _ _	20	TOURISME, SPORT ET CULTURE _____	62
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) _ _ _ _ _	25	OFFICE DE TOURISME DE L'ALBANAIS EN PAYS DE SAVOIE _ _ _	62
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME _____	26	SENTIERS DE RANDONNÉES _ _ _ _ _	66
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL _ _ _ _ _	26	CINÉMA DE PLEIN AIR _ _ _ _ _	69
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE _____	30	ÉVEIL MUSICAL DANS LES ÉCOLES _ _ _ _ _	70
ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MADRID À RUMILLY _ _ _	30	MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS _____	72
PARTENAIRES ÉCONOMIQUES _ _ _ _ _	31	RESSOURCES HUMAINES _ _ _ _ _	72
ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACCESSIBILITÉ _____	33	MUTUALISATION DES SERVICES _ _ _ _ _	74
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE _ _ _ _ _	33	FINANCES _ _ _ _ _	78
LE GYMNASSE INTERCOMMUNAL _ _ _ _ _	34	MARCHÉS PUBLICS / AFFAIRES JURIDIQUES _ _ _ _ _	97
INFRASTRUCTURES _ _ _ _ _	36	SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE _ _ _ _ _	100
ACCESSIBILITÉ _ _ _ _ _	37	COMMUNICATION _ _ _ _ _	101
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS _____	38	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL _ _ _ _ _	103
DÉPLACEMENTS _ _ _ _ _	38	COORDONNÉES DU SERVICE _ _ _ _ _	116
TRANSPORTS SCOLAIRES _ _ _ _ _	39		

Qu'est-ce que l'intercommunalité ?

L'intercommunalité permet aux communes qui le désirent de gérer en commun des activités ou des services publics ou de se regrouper autour d'un projet permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique d'aménagement du territoire.

L'expression intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes. Elle permet aux communes de se regrouper au sein d'un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**.

Ce type de regroupement permet de répondre à 2 objectifs très différents :

- **La gestion commune de certains services publics locaux** (ramassage des ordures ménagères, transports urbains...) ou la réalisation d'équipements locaux, de manière à mieux répartir les coûts et à profiter d'économies d'échelle. Dans ce cas, les communes recherchent une forme de coopération intercommunale relativement souple ou associative.

- **La conduite collective de projets de développement local.** En faisant ce choix, les communes optent pour une forme de coopération plus intégrée ou fédérative.

La première forme de coopération correspond principalement à **une intercommunalité de gestion**, tandis que la seconde est **une intercommunalité de projet**.

Le financement de l'intercommunalité ne sera pas le même suivant que le regroupement intercommunal est de type associatif ou fédératif.

L'intercommunalité associative est dite sans fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elle dépend de contributions des communes ou communauté de communes membres dont la quote-part est en principe fixée par les statuts de l'établissement. C'est le cas par exemple du **Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL)**.

L'intercommunalité fédérative connaît un régime de fiscalité propre, ce qui permet aux communautés de disposer de recettes fiscales directes. C'est le cas par exemple de la **Communauté de Communes du Canton de Rumilly**.

Les différentes formes d'EPCI

Depuis l'adoption de la réforme territoriale de 2010, sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (art. L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT) :

- **les syndicats de communes** (créés par la loi du **22 mars 1890**)
- **les communautés de communes** (créées par la loi du **6 février 1992**)
- **les communautés urbaines** (créées par la loi du **31 décembre 1966**)
- **les communautés d'agglomération** (créées par la loi du **12 juillet 1999**)
- **les syndicats d'agglomération nouvelle** (créés par la loi du **13 juillet 1983**)
- **les métropoles** (créées par la loi du **16 décembre 2010**)

Initialement conçue comme une gestion commune de services de base, la coopération intercommunale est devenue une coopération intercommunale de projet.

Au 1^{er} janvier 2016 la France compte **2062 EPCI à fiscalité propre** :

- **13 métropoles** : 1 créée dans le cadre de la loi de 2010 (*Métropole Nice Côte d'Azur*), 10 créées en 2015 à la suite de l'adoption de la loi MAPTAM (*Toulouse, Lille, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Rouen, Grenoble, Montpellier et Brest*), et 2 métropoles à statut particulier créées au 1er janvier 2016 : la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Métropole du Grand Paris. La métropole de Lyon, créée par la loi MAPTAM, est une collectivité territoriale et non une intercommunalité.
- **11 communautés urbaines** : *Clermont, Paris-Saclay, Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Mulhouse Alsace Agglomération, Orléans Val de Loire, Roissy Pays de France, Saint-Germain Boucles de Seine, Toulon Provence Méditerranée, Tours, Val Parisis et Versailles Grand Parc*
- **196 communautés d'agglomération**
- **1842 communautés de communes** (1090 à fiscalité professionnelle unique et 752 à fiscalité additionnelle)

(Source : *Études et statistiques locales de la Direction Générale des Collectivités Locales*)

Les communautés de communes

Créée par la **loi du 6 février 1992**, la communauté de communes regroupe plusieurs communes sur un **territoire d'un seul tenant et sans enclave**. Cette double condition n'est pas exigée pour les communautés de communes nées avant la loi du 12 juillet 1999.

Elle associe des communes au sein d'un **espace de solidarité** en vue d'élaborer un **projet commun de développement et d'aménagement de l'espace**.

Visant à renforcer les intercommunalités, la **loi NOTRe du 7 août 2015** a fait passer le seuil pour constituer celles-ci de 5 000 à **15 000 habitants** et prévoit qu'elles seront organisées autour de **bassins de vie**. Des dérogations sont toutefois prévues pour les zones de montagne et les territoires peu denses, pour lesquels un seuil minimal de 5 000 habitants est possible. De même, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins et récemment constituées pourront être maintenues

Au 1^{er} janvier 2016, il existe **1842 communautés de communes**. Exemples : **Communauté de Communes du Canton de Rumilly**, **Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA)**, **Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA)**.

Compétences obligatoires (7 à exercer à terme) :

- **Aménagement de l'espace** (dont le PLUi sauf opposition des communes)
- **Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté** d'ici le 1^{er} janvier 2017 (création et entretien des zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commer-

ciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme, de zones d'activités touristiques)

- **Aménagement, entretien et gestion de aires d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets** (le 1^{er} janvier 2017)
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (le 1^{er} janvier 2018)
- **Assainissement** (le 1^{er} janvier 2020)
- **Eau potable** (le 1^{er} janvier 2020)

Compétences optionnelles (3 à exercer parmi 9)

- la protection et la mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- la politique du logement et du cadre de vie
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- l'action sociale d'intérêt communautaire qu'elle peut confier en tout ou partie à un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- Création et gestion des maisons de services publics (d'ici le 1^{er} janvier 2017)
- Assainissement jusqu'au 1^{er} janvier 2020
- Eau potable jusqu'au 1^{er} janvier 2020
- Politique de la ville (si il y a contrat de ville)

Pour en savoir plus

vie-publique.fr : portail édité et géré par la **direction de l'information légale et administrative (Dila)** dans le cadre de sa mission générale d'information et de documentation sur l'actualité politique, économique, sociale, nationale et européenne, a pour but de faciliter l'accès des citoyens aux ressources et données utiles pour appréhender les grands sujets qui animent le débat public français.

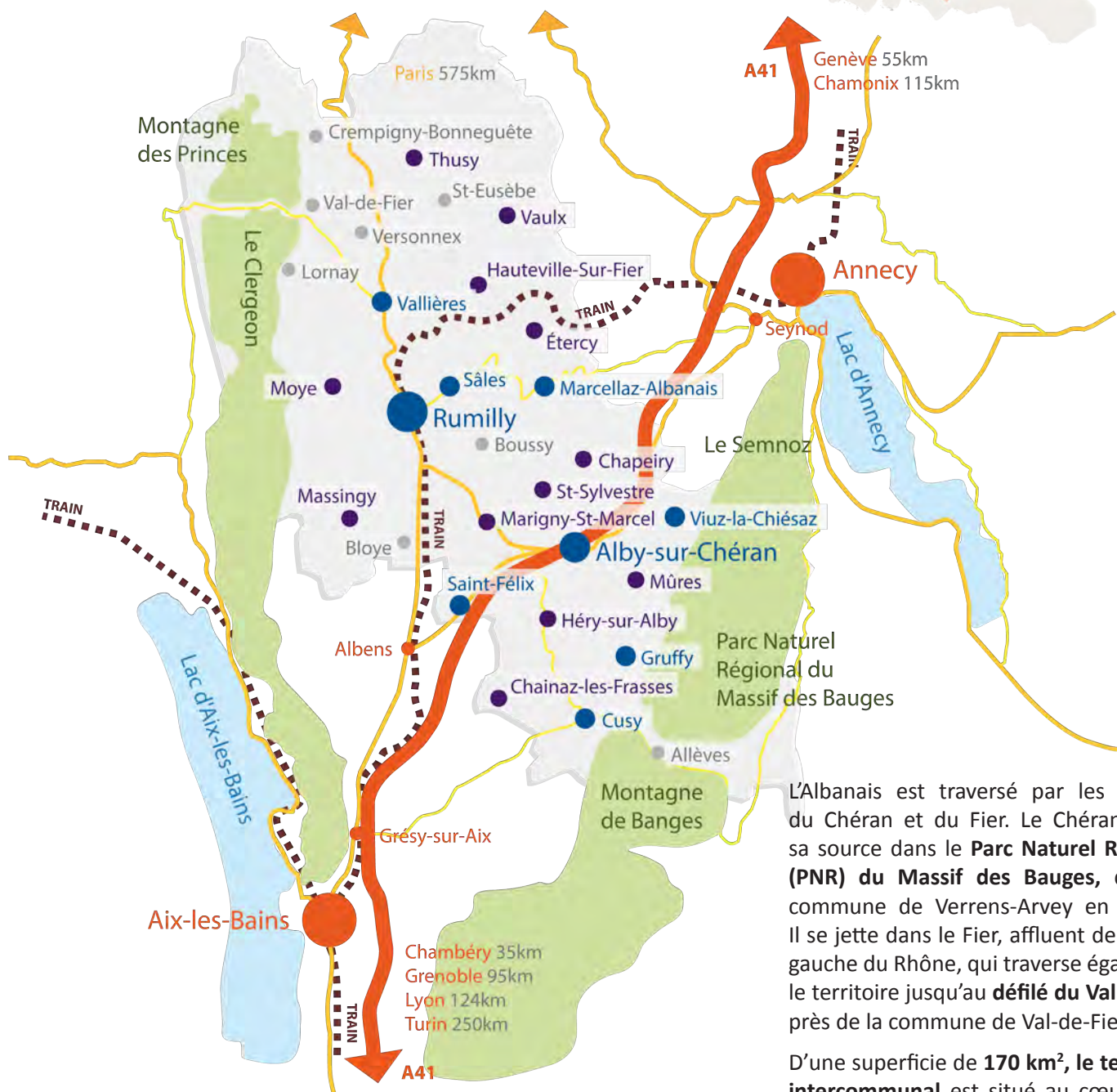
collectivites-locales.gouv.fr : portail de l'**État au service des collectivités** afin de rassembler les informations relatives aux collectivités locales produites par les ministères de l'Économie et de l'Intérieur.

banatic.interieur.gouv.fr : portail d'information de référence sur l'intercommunalité de la **Direction générale des collectivités locales (DGCL)**.

Géographie de l'Albanais

L'Albanais se situe en région Rhône-Alpes, sur 2 départements : la Haute-Savoie (74) et la Savoie (73). Le territoire est proche des lacs d'Annecy et du Bourget (20 mn) mais aussi d'Aiguebelette (35 mn) et du Léman (1h).

C'est un bassin de basse altitude encadré par deux massifs montagneux : le prolongement du Jura à l'Ouest (montagne des Princes et du Clergeon) et les premiers contreforts des Alpes à l'Est (Semnoz et Mont-Revard).



L'Albanais est traversé par les rivières du Chéran et du Fier. Le Chéran prend sa source dans le **Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges**, dans la commune de Verrens-Arvey en Savoie. Il se jette dans le Fier, affluent de la rive-gauche du Rhône, qui traverse également le territoire jusqu'au **défilé du Val de Fier** près de la commune de Val-de-Fier.

D'une superficie de **170 km²**, le territoire **intercommunal** est situé au cœur de la Haute-Savoie.

L'intercommunalité en Albanais (au 31 décembre 2016)



Communauté de Communes du Canton de Rumilly (74)

18 communes
30 805 habitants*
170,81 km²

Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Étercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, **Rumilly (chef-lieu)**, Sâles, Saint-Eusèbe, Thusy, Val-de-Fier, Vallières, Vaulx et Versonnex



Communauté de Communes du canton d'Albens (73)

8 communes
8 711 habitants**
69,5 km²

Albens (chef-lieu), La Biolle, Cessens, Épersy, Mognard,

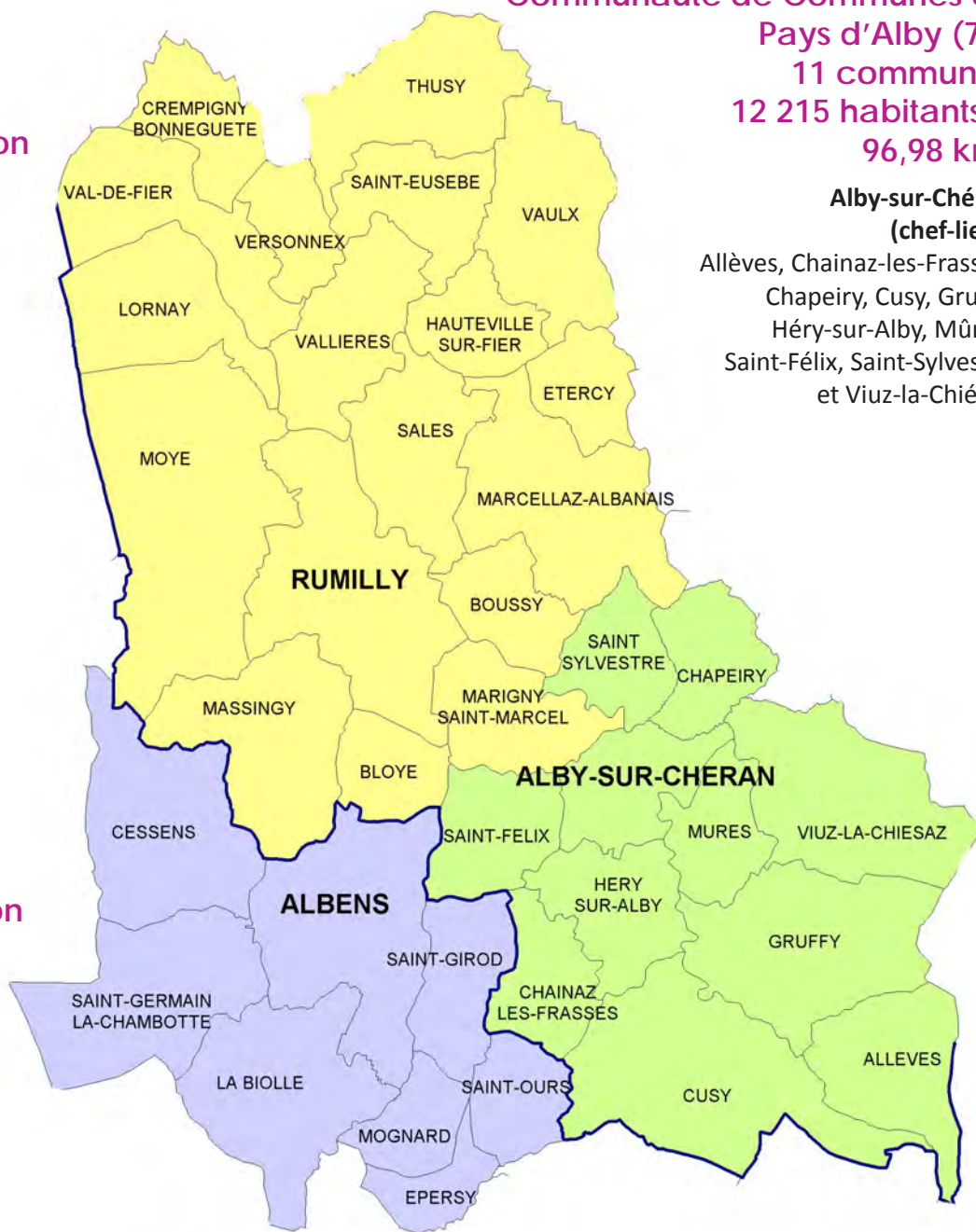


Communauté de Communes du Pays d'Alby (74)

11 communes
12 215 habitants**
96,98 km²

Alby-sur-Chéran (chef-lieu),

Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz



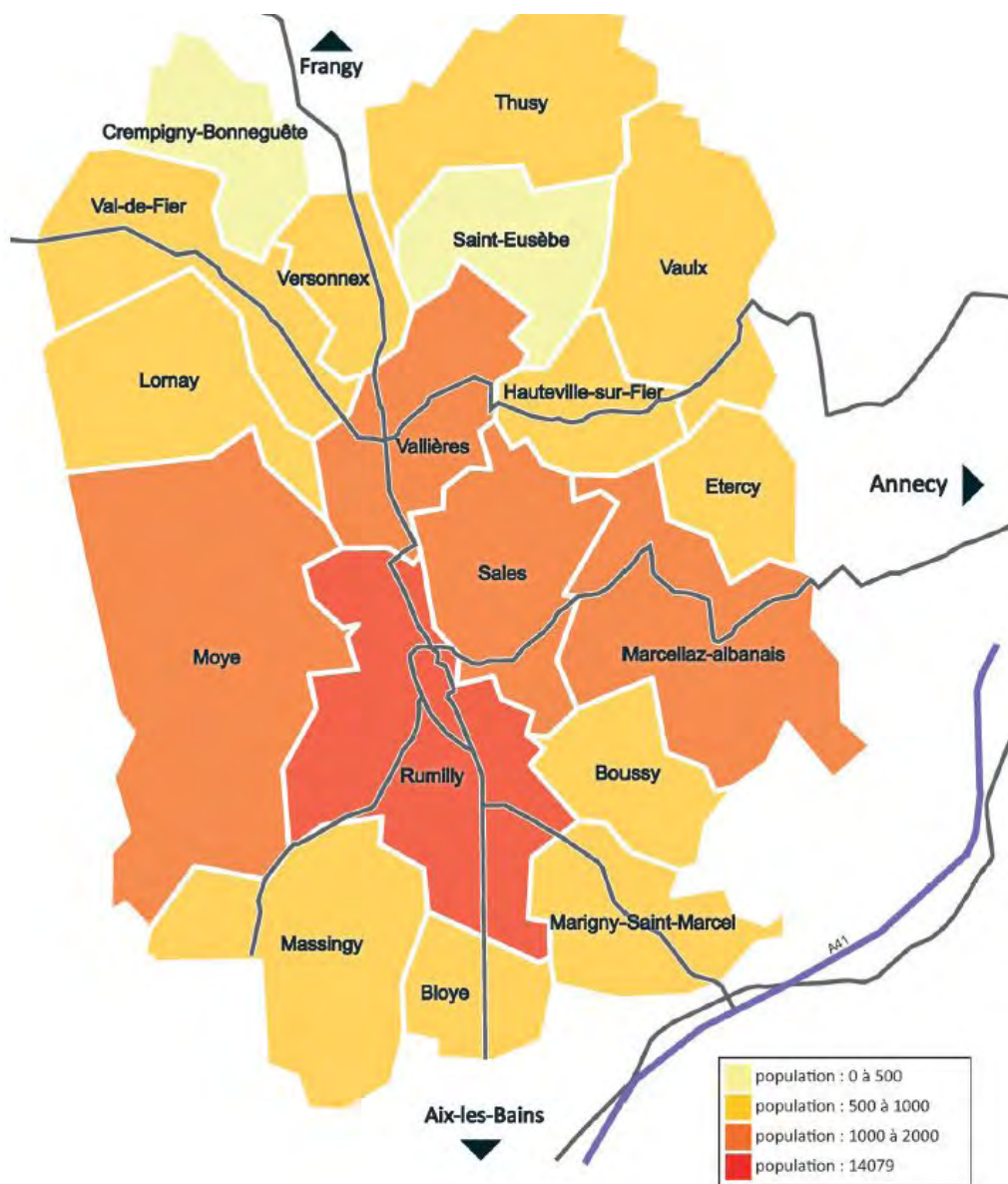
Le **canton de Rumilly**, qui réunit les territoires des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby, appartient au **département de la Haute-Savoie** et le canton d'Albens au département de la Savoie. La séparation de l'Albanais entre ces deux départements a eu lieu en **1860**, lors de **l'Annexion du duché de Savoie à la France**.

Sur le plan historique, l'Albanais couvre un territoire un peu plus large que le « **pays de l'Albanais** ». Se rattachent également à l'Albanais historique une partie des cantons de **Seynod** (Chavanod, Montagny-les-Lanches, Quintal, Cran-Gevrier, Seynod, anciens villages de Balmont et de Vieugy) et de **Grésy-sur-Aix** (Grésy, Saint-Offenge-Dessus, Saint-Offenge-Dessous, Montcel), aujourd'hui tournés respectivement vers les agglomérations d'**Annecy** et d'**Aix-les-Bains**.

* Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, avec une date de référence statistique au 1^{er} janvier 2014 (INSEE)

** Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015, avec une date de référence statistique au 1^{er} janvier 2012 (INSEE)

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly



18 communes unies
pour l'aménagement
et le développement
du territoire

Une superficie
de 170 km²

30 805 habitants
au 1^{er} janvier 2017
(Insee)

Accès

En voiture

Le canton est accessible depuis l'autoroute A41 et les principaux axes de :

- Genève (55km) / Thonon-les-Bains (97km) / Chamonix (98km) / Aoste (151km) au nord
- Annecy en 20 minutes à l'est
- Aix-les-Bains en 20 minutes, et Chambéry (35km) / Lyon (124km) / Turin (250km) au sud

Vous pouvez également consulter le site du Conseil Général de Haute-Savoie pour le covoiturage :

www.cg74.fr

En train

La commune de Rumilly est desservie par le réseau de train SNCF : www.voyages-sncf

En car

Des lignes régulières de cars LIHSA traverse le canton :

- Ligne 31 Rumilly/Alby/Annecy
- Ligne 32 Rumilly/Lovagny/Annecy
- Ligne 33 Rumilly/Marcellaz-Albanais/Annecy.

Pour plus de renseignements : Veolia Transport 04 50 01 08 61

Les structures intercommunales (au 31 décembre 2016)



Communauté de Communes du Canton de Rumilly (74)

18 communes adhérentes

Bloye, Boussy,
Crempigny-Bonneguête,
Étercy, Hauteville-sur-Fier,
Lornay, Marcellaz-Albanais,
Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye,
Rumilly, Sales, Saint-Eusèbe, Thusy,
Val-de-Fier, Vallières,
Vaulx et Versonnex



Communauté de Communes du Pays d'Alby (74)

11 communes adhérentes

Alby-sur-Chéran, Allèves,
Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy,
Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres,
Saint-Félix, Saint-Sylvestre
et Viuz-la-Chiésaz.



Communauté de Communes du Canton d'Albens (73)

8 communes adhérentes

Albens, La Biolle, Cessens,
Épersy, Mognard,
Saint-Germain-la-Chambotte,
Saint-Girod et Saint-Ours.



Syndicat mixte intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais

2 adhérents :



Communauté
de Communes
du Canton de Rumilly



Communauté
de Communes
du Pays d'Alby

15 membres au Conseil Syndical :

- 10 titulaires / 10 suppléants
Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 5 titulaires et 5 suppléants
Communauté de Communes du Pays d'Alby



SITO A Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais

3 adhérents :



Communauté
de Communes
du Canton
de Rumilly



Communauté
de Communes
du Pays d'Alby



Communauté
de Communes
du Pays d'Albens

20 membres au Conseil Syndical :

- 9 titulaires / 9 suppléants
Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 6 titulaires et 6 suppléants
Communauté de Communes du Pays d'Alby
- 5 titulaires et 5 suppléants
Communauté de Communes du Canton d'Albens



Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)

Elus adhérents :

- 7 titulaires / 7 suppléants de la
Communauté de Communes du Canton de Rumilly
au Comité de Direction

**Syndicat Mixte
du Lac d'Annecy**
10 adhérents,
dont le SITO A



Partenaires

Le service eau et assainissement de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly possède des sources internes et externes, gérées en partenariat par ces structures intercommunales :

ADHÉSION DIRECTE

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse

Communes desservies :
Rumilly, Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Massingy

Elus adhérents au Comité Syndical :

14 titulaires / 7 suppléants
CC Canton Rumilly
4 titulaires / 2 suppléants
CC Canton d'Alby
2 titulaires / 2 suppléants
CC Canton Albens

Syndicat des Lanches

Communes desservies :
Etercy, Marcellaz- Albanais

Elus adhérents au Comité Syndical :

5 titulaires / 3 suppléants
CC Canton Rumilly
5 titulaires / 3 suppléants
CC Canton d'Alby
2 titulaires / 1 suppléant
Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A)

Syndicat des eaux de Bellefontaine

Communes desservies :
Crempigny-Bonneguête, Versonnex

Elus adhérents au Comité Syndical :

6 titulaires et 4 suppléants
CC Canton Rumilly
Soit 50% du comité pour Crempigny-Bonneguête et Versonnex

Syndicat du Rigolet

Commune desservie :
Massingy

Elus adhérents au Comité Syndical :

2 titulaires et 1 suppléant
CC Canton Rumilly

Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy

Elus adhérents :
2 représentants
CC Canton de Rumilly
1 représentant
SIGAL
1 représentant
SMIAC

SMDEA Syndicat Mixte Départemental d'eau et d'assainissement

Elus adhérents :
1 titulaire et 1 suppléant
CC Canton Rumilly

Intermédiaires

ADHÉSION INDIRECTE

Syndicat intercommunal des Utilisateurs du Point d'Eau de chez Grillet (SIUPEG)

Communes desservies : Sâles, Marcellaz-Albanais, Etercy, Rumilly, Boussy, Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Massingy

Adhésion indirecte :

Véise 6 titulaires - 6 suppléants	Les Lanches 2 titulaires - 2 suppléants
Fier et Usses 2 titulaires - 2 suppléants	C2A 6 titulaires - 6 suppléants

SILA Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

Adhésion indirecte par l'intermédiaire du SITOA

POUR INFORMATION

SIABC Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bas Chéran

Adhérents :
les communes adhèrent individuellement

SMIAC Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

Adhérents :
CCPA, CCCA, CC Coeur des Bauges, le SIABC

Autres structures en Albanais

**Comité d'Action
Economique (CAE)
« Rumilly-Alby
Développement »**

Comité de suivi

3 représentants
CC Canton Rumilly
3 représentants
CAE

**Aide à Domicile
du Canton de Rumilly
(ADCR)**

**Conseil
de Surveillance et
d'Orientation (CSO)**

5 représentants
CC Canton Rumilly

**Centre Hospitalier
mairie de Rumilly**

**Conseil
de Surveillance et
d'Orientation (CSO)**

1 représentant
CC Canton Rumilly

Les structures départementales et régionales

**Agence
Régionale de Santé
(ARS)
Rhône-Alpes**

1 représentant
CC Canton Rumilly
(adhésion pour
représenter seulement
le centre hospitalier
de Rumilly)

**Etablissement
Public Foncier
de Haute-Savoie
(EPF74)**

5 titulaires
et 5 suppléants
CC Canton Rumilly

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Haute-Savoie (SDIS74) :**

Des candidats titulaires et suppléants
sont désignés pour chaque EPCI
parmi lesquels seront élus
les 4 représentants titulaires et
suppléants des EPCI de Haute-Savoie
pour siéger au Conseil
d'Administration du SDIS 74

2 suppléants
CC Canton Rumilly
au Conseil d'Administration

Fonctionnement des instances en intercommunalité

Vers un renforcement de la légitimité démocratique des intercommunalités

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux.

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a modifié les règles de désignation des représentants des communes au sein des intercommunalités pour assurer leur élection directe par les citoyens au sein des communes de 1000 habitants et plus.

Les conseillers communautaires sont désormais élus en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux, pour un mandat de 6 ans. On distingue néanmoins deux situations :

- Dans les communes de 1000 habitants ou plus, les conseillers communautaires sont élus directement par les citoyens au scrutin de liste. Deux listes distinctes représentant les candidats au mandat de conseiller municipal et au mandat de conseiller communautaire doivent

être constituées sur un seul et même bulletin de vote.

- Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés après l'installation du conseil municipal en respectant l'ordre du tableau qui établit la liste du maire, adjoints et conseillers municipaux.

Fort d'une légitimité démocratique renforcée, le Conseil Communautaire ne pourra, par conséquent, plus voir sa composition bouleversée en application de l'article L. 2121-33 du CGCT. Là où les conseillers communautaires seront directement désignés (communes de 1000 habitants et plus), le conseil municipal ne pourra plus procéder à tout moment au remplacement de ses représentants au sein du conseil communautaire.

Chaque commune dispose d'au moins un siège au sein du conseil communautaire. En dehors des communautés urbaines et des métropoles, aucune commune ne peut disposer à elle seule de plus de la moitié des sièges.

Répartition des sièges au Conseil Communautaire

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a fixé de nouvelles règles de composition et de répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

Pour le mandat 2014-2020, conformément à l'arrêté préfectoral N°2013-301-0007 du 28 octobre 2013, le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'établit comme suit :

Communes	Nombre de délégués titulaires au Conseil Communautaire	Désignation de délégués suppléants au Conseil Communautaire
Bloye	1	1
Boussy	1	1
Crempigny-Bonneguête	1	1
Etercy	2	0
Hauteville-sur-Fier	2	0
Lornay	1	1
Marcellaz-Albanais	2	0
Marigny-Saint-Marcel	2	0
Massingy	2	0
Moye	2	0
Rumilly	18	0
Saint-Eusèbe	1	1
Sâles	2	0
Thusy	2	0
Val-de-Fier	1	1
Vallières	2	0
Vaulx	2	0
Versonnex	1	1
TOTAL	45	7

Le Conseil Communautaire : 45 élus au service du territoire

Composé de **45 délégués titulaires** et **7 délégués suppléants**, le Conseil Communautaire règle par ses délibérations **les affaires relevant de la compétence de la communauté de communes** en application du principe de spécialité, et ceci, en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

L'assemblée délibérante se réunit environ **tous les mois et demi**, sur convocation du Président soit au siège de la Communauté de Communes soit dans un lieu choisi par le Conseil Communautaire dans l'une des communes membres (2 fois/an).

Dans le fonctionnement du mandat 2014-2020, le Conseil communautaire se déroule de la façon suivante : **une partie publique** sur les sujets soumis à délibération et **une partie privée** sur l'actualité des projets.

18 communes	Population*		Délégués titulaires	Délégués suppléants	
Rumilly	15 245	18	Pierre BECHET - Danièle DARBON - Serge DEPLANTE Viviane BONET - Raymond FAVRE - Jean-Pierre VIOLETTE Serge BERNARD-GRANGER - Sandrine HECTOR Béatrice CHAUVETET - Michel ROUPIOZ Isabelle CARQUILLAT - Martine BOUVIER Frédérique CHARLES - Daniel DEPLANTE - Jacques MORISOT Jamila LOUH - Michel BRUNET - Jean-Rodolphe JARRIGE		
Sâles	1892	2	Pierre BLANC- Mylène TISSOT		
Marcellaz-Albanais	1880	2	Jean-Pierre LACOMBE - Sylviane VEYRAT-CHARVILLON		
Vallières	1695	2	François RAVOIRE - Valérie POUPARD		
Thusy	1062	2	Joël MUGNIER - André BARBET		
Moye	1054	2	Christian HEISON - Martine VIBERT		
Vaulx	946	2	Alain GERELLI - Philippe HELF		
Hauteville-sur-Fier	925	2	Roland LOMBARD - Bernard CARLIOZ		
Massingy	862	2	Jean-Michel BLOCMAN - Elisabeth PORRET		
Etercy	791	2	Jacques COPPIER - Lionel SALSON		
Marigny-Saint-Marcel	690	2	Henry BESSON - Jean-François LAMBERT		
Val-de-Fier	678	1	Patrice DERRIEN	1	François BERAUD
Versonnex	612	1	Marie GIVEL	1	Guy BROISSAND
Bloye	611	1	Philippe HECTOR	1	Patrick DUMONT
Lornay	540	1	Laurence KENNEL	1	Philippe CAMUS
Saint-Eusèbe	517	1	Jean-François PERISSOUD	1	Marcel BOUVIER
Boussy	505	1	Sylvia ROUPIOZ	1	Pierre MAISON
Crempigny-Bonneguête	300	1	Alain ROLLAND	1	Joël SONDARD
TOTAL	30 805	45		7	

*Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, avec une date de référence statistique au 1^{er} janvier 2014 (INSEE)

Les élus de la Communauté de Communes

Pour ce mandat 2014-2020, le président Pierre BLANC est accompagné de 9 vice-présidents délégués dans la conduite de la politique de la collectivité.



Les élus du Conseil Communautaire

Le Président

- Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes
- Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Communautaire.
- Il est tenu de rendre compte au Conseil Communautaire des affaires réglées dans le cadre de ses délégations
- Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes
- Il est le supérieur hiérarchique des services de la Communauté de Communes et nomme le personnel
- Il représente juridiquement la Communauté de Communes en justice, ainsi que dans les diverses instances
- Il peut donner délégation à un ou plusieurs Vice-présidents
- En cas d'empêchement ou d'absence, le Président est suppléé dans ses fonctions par un Vice-président dans l'ordre du tableau

Le Président est monsieur **Pierre Blanc**, élu une première fois le 7 avril 2008 et réélu le 14 avril 2014.

Il succède à monsieur **André Feppon**, Président lors de la création de la structure intercommunale jusqu'en 2008.

Les Vice-présidents

Les Vice-présidents et les autres membres du Bureau sont successivement élus selon le même mode de scrutin que le Président. Leur élection est liée à celle du Président : une nouvelle élection du Président conduit à une nouvelle élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Ils **représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences** de la communauté.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par le Conseil communautaire dans la limite de 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de 15 vice-présidents.

L'Exécutif

L'exécutif est composé des **10 membres élus suivants : le Président et les 9 Vice-Présidents.**

Il propose au bureau les orientations de travail et débat sur tous les sujets de l'actualité de la Communauté de Communes.

Le Bureau

Le bureau est composé de **22 membres** (soit **un membre par commune, 4 membres pour la Ville centre Rumilly et 1 membre supplémentaire pour la commune dont est issu le Président et le conseiller général**).

Il définit les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. C'est une ins-

Il se réunit toutes les 2 semaines en fonction de l'actualité.

L'Exécutif s'est rassemblé 25 fois en 2016.

tance de débats sur les actions en cours et en préparation. Il propose au Président les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire pour décision. Il se réunit régulièrement environ tous les mois ou mois et demi.

Le Bureau s'est rassemblé 10 fois en 2016.

Le Conseil Communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux. La loi du 17 mai 2013 relative aux élections locales a modifié les règles de désignation des représentations des communes au sein des intercommunalités pour assurer leur élection directe par les citoyens au sein des communes de 1000 habitants et plus. Les conseillers sont désormais élus en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux, pour un mandat de 6 ans.

Composé de **45 délégués titulaires, le Conseil Communautaire règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Communauté de Communes** en applica-

tion du principe de spécialité, et ceci en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

Il se réunit environ **tous les mois et demi**, sur convocation du Président soit au siège de la Communauté de Communes soit dans un lieu choisi par le Conseil Communautaire dans l'une des communes membres (2 fois/an).

Il se déroule de la façon suivante : **une partie publique** sur les sujets soumis à délibération et **une partie privée** sur l'actualité des projets.

En 2016, le Conseil Communautaire **s'est réuni 9 fois.**



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE 45 délégués titulaires



EXÉCUTIF

Pierre BLANC
Président
Maire de Sâles

Sylvia ROUPIOZ
1^{ère} Vice-présidente
Chargée de l'Aménagement
du Territoire
et de l'Urbanisme
Maire de Boussey

Pierre BECHET
2^{ème} Vice-président
Chargé
du Développement
Economique
Maire de Rumilly

François RAVOIRE
3^{ème} Vice-président
Chargé des Finances
et de l'Administration
Générale
Maire de Vallières

Jean-Pierre VIOLETTE
4^{ème} Vice-président
Chargé des Equipements,
des Infrastructures
et de l'Accessibilité
Maire adjoint de Rumilly

Roland LOMBARD
5^{ème} Vice-président
Chargé
des Transports
et des Déplacements
Maire d'Hauteville-sur-Fier

Viviane BONET
6^{ème} Vice-présidente
Chargée
du Développement Social
et du Logement
Maire Adjointe de Rumilly

Jean-Pierre LACOMBE
7^{ème} Vice-président
Chargé
de l'Environnement
Maire de
Marcellaz-Albanais

Jacques MORISOT
8^{ème} Vice-président
Chargé
du Tourisme, du Sport
et de la Culture
Conseiller municipal à Rumilly

Jean-François PERISSOUD
9^{ème} Vice-président
Chargé des relations
avec les communes
et de la Communication

Maire de Saint-Engrève

Maire de Vaulx

Maire de Thusy

Maire Adjointe de Sâles

Maire de Massingy

Maire de Manginy-Saint-Marcel

Maire de Lornay

Maire d'Etercy

Maire de Crempigny-Bonneguête

Maire de Hauteville-sur-Fier

Maire de Rumilly

Conseiller Général
Maire de Moye

BUREAU

Christian HEISON
Conseiller Général
Maire de Moye

Philippe HECTOR
Maire
de Bloye

Alain ROLLAND
Maire de
Crempigny-
Bonneguête

Jacques COPPIER
Maire
d'Etercy

Laurence KENNEL
Maire
de Lornay

Henry BESSON
Maire de Manginy-
Saint-Marcel

Jean-Michel BLOCMAN
Maire
de Massingy

Mylène TISSOT
Maire Adjointe
de Sâles

Joël MUGNIER
Maire
de Thusy

Patrice DERRIEN
Maire de
Vai-de-Fier

Alain GERELLI
Maire
de Vaulx

Marie GIVEL
Maire de
Versonnex

Lionel SALSON
Etercy

Bernard CARLIOZ
Hauteville-
sur-Fier

Sylviane VEYRAT-CHARVILLON
Marcellaz-Albanais

Jean-François LAMBERT
Marigny-Saint-
Marcel

Elisabeth PORRET
Massingy

Martine VIBERT
Moye

Jamila LOUH
Rumilly

Serge BERNARD-GRANGER
Rumilly

Martine BOUVIER
Rumilly

Michel BRUNET
Rumilly

Isabelle CARQUILLAT
Rumilly

Frédérique CHARLES
Rumilly

Béatrice CHAUVETET
Rumilly

Danièle DARBON
Rumilly

Daniel DEPLANTE
Rumilly

Serge DEPLANTE
Rumilly

Raymond FAVRE
Rumilly

Jean-Rodolphe JARRIGE
Rumilly

Sandrine HECTOR
Rumilly

Michel ROUPIOZ
Rumilly

André BARBET
Thusy

Valérie POUPARD
Vallières

Philippe HELF
Vaulx

Les délégations des vice-président(e)s (mandat 2014-2020)

Aménagement du territoire et de l'urbanisme

1^{er} Vice-présidente : Mme Sylvia ROUPIOZ

Développement économique

2^e Vice-Président : M. Pierre BECHET

Finances et administration générale

3^e Vice-président : M. François RAVOIRE

Équipement, Infrastructures et Accessibilité

4^e Vice-président : M. Jean-Pierre VIOLETTE

Transports et Déplacements

5^e Vice-président : M. Roland LOMBARD

Développement social et Logement

6^e Vice-présidente : Mme Viviane BONET

Environnement

7^e Vice-président : M. Jean-Pierre LACOMBE

Tourisme, Sport et Culture

8^e Vice-président : M. Jacques MORISOT

Relations avec les communes et Communication

9^e Vice-président : M. Jean-François PERISSOUD

Des compétences propres au service du territoire

Les **commissions** sont formées par le Conseil Communautaire et sont **permanentes**. Elles sont organisées en fonction **des compétences** de la Communauté de Communes et **présidées par les vice-présidents**. En charge de la préparation des projets et le suivi des actions, elle n'ont cependant aucun pouvoir de décision et **émettent de simples avis**, en formulant par exemple des propositions avec des rapports

sur les affaires étudiées. Ces rapports font l'objet de présentation devant le Bureau et le Conseil communautaire.

La composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre **l'expression pluraliste des élus** au sein de l'assemblée intercommunale.

Les commissions opérationnelles (mandat 2014-2020)

- Aménagement du territoire et urbanisme
- Développement économique
- Environnement
- Développement social et logement
- Transports et déplacements
- Tourisme, Sport, Culture

Les commissions fonctionnelles (mandat 2014-2020)

- Finances
- Appel d'offres
- Achat public

Les commissions consultatives (mandat 2014-2020)

Elles peuvent également être créées par le Conseil Communautaire sur **tout problème d'intérêt intercommunal concernant tout ou partie du territoire** et être consultées par le Président concernant des projets intéressant **les services publics et les équipements de proximité** par exemple.

Fixées par délibération, leurs compositions peuvent s'étendre à **des membres extérieurs** (représentants d'associations locales).

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Commission de délégation de service public
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Compétences obligatoires (statuts au 31 décembre 2016)

Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SIGAL)
- Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concertées à vocation économique
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : élaboration, approbation, suivi, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Actions de développement économique

- Etudes, réalisation et gestion de nouvelle(s) zone(s) d'activités économiques intercommunales (non commerciales) au 7 juillet 2003, répondant à l'un des critères suivants :
 - les zones industrielles et tertiaires situées dans un triangle Rumilly-Alby-sur-Chéran-Albens sur le territoire de la Communauté de Communes

- les zones de plus de 2 ha avec ou sans contiguïté
- l'extension de + 3 ha des zones existantes au 7 Juillet 2003
- Partenariat avec le Comité d'Action Economique « Rumilly-Alby Développement » (CAE)
- Création et gestion d'une bourse de locaux et de foncier disponibles (CAE)
- Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises (Plateforme d'Initiative Locale gérée par Initiative Grand Anney).
- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique : financement des travaux du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétences optionnelles (statuts au 31 décembre 2016)

Protection et mise en valeur de l'environnement

Eau potable

Assainissement

- Réalisation, mise à jour et suivi du schéma général d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes
- Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)
- Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Etude et réalisation d'un Centre d'Enfouissement Technique de classe III
- Elimination et valorisation des déchets des ménages (SITOA)

Tourisme, Sport, Culture

Politique touristique intercommunale :

- Promotion touristique du territoire (Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie)
- Sentiers de randonnées (pédestre, VTT, équestre) :
 - schéma directeur des sentiers
 - création, balisage et entretien
- Signalétique touristique

- Contrat Bassin du Fier et du Lac d'Annecy : études et élaboration

Logement et cadre de vie

- Accueil des gens du voyage : création et gestion d'une aire de grands passages (suivi des stationnements, révision du schéma départemental)
- Politique en faveur du logement :
 - Programme Local intercommunal de l'Habitat (PLH)
 - Programme intercommunal de rénovation de l'habitat ancien (OPAH)
 - Lutte contre l'habitat indigne : Programme d'Intérêt Général (PIG)

Politique sportive intercommunale :

- Sentiers de randonnées
- Création, aménagement et entretien du gymnase du futur collège implanté sur le territoire, portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif (avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie)

Politique culturelle intercommunale :

- Eveil musical dans les écoles
- Développement de la lecture à domicile pour les personnes âgées ou personnes porteuses d'un handicap
- Cinéma de plein air
- Favoriser l'accès à Internet pour tous

Compétences facultatives (Statuts au 31 décembre 2016)

Services à la population

Petite enfance :

- Création et gestion d'un **Relais Assistants Maternels et parents (RAM)**
- Création et exploitation d'une **halte-garderie itinérante intercommunale**

Personnes âgées et handicapées :

- **Service intercommunal de portage de repas à domicile**
- Partenariat associatif avec l'**ADCR**
- Services de proximité : **Plateforme des Services à Domicile de l'Albanais (SIGAL)**

Publics en difficulté :

- chantiers d'insertion

Jeunesse : échange d'informations et d'expériences des collectivités locales sur les politiques jeunesse et les actions de soutien à la parentalité

Prévention de la délinquance : création d'un observatoire

Accessibilité : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE), diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Transports, déplacements

Transport scolaire (Autorité Organisatrice de la Mobilité) :

- Organisation locale des transports scolaires
- Mise en place de la signalétique des points d'arrêts

Organisation et gestion du transport public de personnes



Les grandes étapes de création de la Communauté de Communes

En décembre 1999, après 4 années de réflexion et de préparation, les élus de 17 communes du canton de Rumilly choisissent de se regrouper pour créer la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, qui débute sur le plan opérationnel en janvier 2000.

Les élus marquaient ainsi leur volonté de **travailler ensemble et de mutualiser les moyens afin d'améliorer les services proposés à la population**. Le nouveau Conseil Communautaire et les différentes instances s'installaient début 2000 dans les locaux de l'immeuble du Cheval Blanc à Rumilly, avec à sa tête son **premier Président, André Feppon**. La collectivité allait atteindre son périmètre définitif 5 années plus tard, avec l'entrée de la commune de Marigny-Saint-Marcel.

Depuis la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2001 jusqu'à la prise de compétence opérationnelle de l'eau potable et de l'assainissement collectif en janvier 2011, la Communauté de Communes a vu son champ de compétences s'élargir peu à peu, et de nouveaux services exister dans différents domaines.

Suites aux élections municipales de 2008, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est présidée par **Pierre Blanc**. Depuis le début du mandat, la collectivité a travaillé activement sur l'avancée **du projet communautaire** voté en mai 2009, suite à une large concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Après les élections municipales de 2014, le nouveau Conseil Communautaire de la Communauté de Communes s'est installée le 14 avril 2014. Pierre Blanc a été réélu président pour un nouveau mandat jusqu'en 2020, accompagné de **9 vice-présidents délégués** qui l'accompagneront dans la conduite de la politique intercommunale.

Plus de 10 ans au service de la population

Années 1990 :

- **1996** : Lancement de l'étude préparatoire à **une organisation de la solidarité intercommunale**, réalisée par la Société d'Équipement de la Haute-Savoie
- **1997** : Création **d'un comité de pilotage** (composé des 18 maires du canton du conseiller général) et de **3 groupes de travail** :
 - Commission « Développement économique »
 - Commission « Aménagement du territoire »
 - Commission « Services et structures »
- **1998** : Création **d'un poste de chargé de mission** pour coordonner le travail du comité de pilotage et des groupes de travail
- **Juin 1999** : Choix par le comité de pilotage du type de structure intercommunale : **la Communauté de Communes**
- **Septembre 1999** : **Délibération favorable de 17 communes du canton** pour la création d'une Communauté de Communes (refus de la commune du Marigny-Saint-Marcel)
- **6 décembre 1999** : **Arrêté préfectoral fixant le périmètre** de la Communauté de Communes à 17 communes

22 décembre 1999 :

Arrêté préfectoral de la création de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

2000 :

- **13 janvier 2000** : **Installation du premier Conseil Communautaire** et de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans les locaux de l'immeuble du Cheval Blanc à Rumilly
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**
- **Gestion intercommunale des transports scolaires**

2001 :

- **Renouvellement du Conseil Communautaire et des instances** de la Communauté de Communes suite aux élections municipales
- Création du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- Soutien à l'intégration scolaire des enfants porteurs de handicap
- Signature du **Contrat Global de Développement Rhône-Alpes (CGD)**

Historique

2002 :

- **Janvier 2002** : Prise de compétence sur le **financement des secours** (dissolution du SISA) et **création du SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais)**
- Elaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT de l'Albanais)** par le SIGAL
- Financement du **SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

2003 :

- Lancement de la **charte de l'esprit communautaire**
- Convention de partenariat avec **l'Office de Tourisme de l'Albanais**
- Partenariat avec le **Comité d'Action Economique (CAE Rumilly-Alby développement)**
- Prise de compétence sur le **financement des ordures ménagères** : collecte réalisée par le **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)** et traitement par le **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)**
- Définition de l'intérêt communautaire en matière de **développement économique**
- Adhésion à **l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie**

2004 :

- Prise de compétence et création du **service de portage de repas à domicile**
- **Signalétique des points d'arrêt** des transports scolaires
- Nouvelle **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2004-2007**
- Ouverture de **l'aire de Grand Passage** à Rumilly pour les gens du voyage

2005 :

- **1^{er} janvier 2005** : **Entrée de Marigny-Saint-Marcel** dans la Communauté de Communes qui compte désormais **18 communes**
- Convention de partenariat avec **l'association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR)**
- Convention de partenariat avec la plate-forme d'initiative Locale : **Initiative Grand Annecy**
- Approbation du **SCoT de l'Albanais** par le SIGAL
- Approbation par délibération de la stratégie de développement économique communautaire
- Lancement de l'étude sur la prise de compétence assainissement collectif

2006 :

- Balisage du sentier de randonnée **La Chapelle de Ligny**
- Approbation par délibération de la définition de l'intérêt communautaire
- Création d'un poste mutualisé de **secrétariat de mairie itinérant**

2007 :

- Prise de compétence et création du **Relais d'Assistants Maternels et parents (RAM)**
- Etude de faisabilité d'un Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3
- Partenariat avec le **Chantier Local d'Insertion (CLI)** du Pays d'Alby

- **7 avril 2008** : **Installation de nouveau Conseil Communautaire suite aux élections municipales**

2009 :

- Prise de compétence **étude accessibilité**
- **5 mai 2009** : Approbation du **projet communautaire**
- Approbation et lancement opérationnel du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** pour 2009-2015
- Projections de **cinéma en plein air**
- Signature par le SIGAL du **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)** de l'Albanais en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour 2009-2015

2010 :

- Prise de compétence **Etudes préalables et élaboration du Contrat de bassin Fier et Lac**
- Création d'un poste mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby de **chargée de mission développement économique** et recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre pour les **projets de création de zones d'activités économiques**
- Elaboration d'un **schéma directeur de sentiers de randonnées**
- Approbation de la politique touristique communautaire
- **Labellisation du territoire de l'Albanais par la Fédération Française de Cyclisme** pour le VTT
- Reprise de l'action **éveil musical dans les écoles** précédemment portée par le SIGAL
- Célébration des **10 ans de la Communauté de Communes** (animations, expositions, soirée...)

Historique

2011 :

- **1^{er} janvier 2011** : prise de compétence opérationnelle de **l'eau potable** et de **l'assainissement collectif** sur le canton par la communauté de communes
- **1^{er} janvier 2011** : Prise de compétence « **Création, aménagement et entretien du gymnase** du futur collège implanté sur le territoire de la communauté de communes et portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif, en lien conventionnel avec le Conseil Général »
- **14 mai 2011** : **séminaire des élus** sur la réforme des collectivités territoriales
- Réalisation d'une **étude sur la petite enfance**
- Étude du SIGAL sur la promotion économique de l'Albanais
- Etude du SIGAL sur la faisabilité **d'une piscine couverte intercommunale** pour le territoire de l'Albanais
- Lancement par le SIGAL du plan d'actions pour **le commerce et l'artisanat**
- Etude bilan sur la compétence transports scolaires
- Création **d'un service transport-déplacement et recrutement d'un responsable du pôle**
- **14 mai 2011** : **séminaire des élus** sur la réforme des collectivités territoriales

2012 :

- **1^{er} janvier 2012** : démarrage de **l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie** sous forme EPIC
- Création **du pôle social intercommunal**
- Création **d'un service Système d'Information Géographiques (SIG)** afin de concevoir, administrer et mettre à jour une base de données géographique, notamment des réseaux humides pour le service eau et assainissement
- **25 février 2012** : installation de la communauté de communes dans ses nouveaux locaux de la Manufacture
- Ouverture de **la ferme du plan d'eau** rénovée en partenariat et en copropriété avec la ville de Rumilly
- Mise en place **d'un service mutualisé avec le service bâtiment de la ville de Rumilly** pour les travaux d'entretien des locaux de la communauté de communes
- **21 septembre 2012** : **portes ouvertes et inauguration des nouveaux locaux** de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- **25 octobre 2012** : **réunion publique** sur le bilan du projet communautaire et les perspectives
- **1^{er} décembre 2012** : **séminaire des élus** sur les relations communauté de communes / communes

2013 :

- **Mutualisation** avec la ville de Rumilly pour **le service informatique** et avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour **l'entretien et la création des sentiers de randonnées**
- **Finalisation de la mise en place de la signalétique** sur le territoire de l'Albanais
- Adhésion au **Comité des Oeuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du canton de Rumilly**
- Approbation du rapport final de la **Chambre Régionale des Comptes**
- Modification de **la représentativité des communes** au conseil communautaire
- Acquisitions foncières pour **le collège et l'éco-parc tertiaire à Madrid**
- Compétence « actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique » pour **le financement des travaux du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**
- Approbation du **schéma directeur des déplacements et infrastructures**
- Approbation des **modifications statutaires du SITO et du SIGAL** sur la représentativité des intercommunalités
- Etude sur le financement de l'eau et de l'assainissement
- Convention d'objectifs avec le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement**
- Prise de compétence **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** effective en janvier 2015
- Décision favorable sur le projet de création **d'une piscine couverte intercommunale**

Historique

2014 :

- **Approbation du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)** au 1^{er} janvier 2015
- Création et composition de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
- **Lancement de maîtrise d'oeuvre** pour la construction du collège et du gymnase intercommunal
- **Intégration d'un dojo** dans le cadre de la construction du gymnase

- **14 avril 2014 : Installation du nouveau Conseil Communautaire et du nouvel exécutif suite aux élections municipales**

- Création d'une **Commission d'Appel d'Offre permanente**
- Convention de participation financière avec le **Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)** pour la réalisation du **réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIP THD)** sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Juin 2014 : fin du Programme d'Intérêt Général (PIG)** pour l'amélioration de l'habitat. Aides alternatives proposées par **l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**
- **Juillet 2014 : Lancement d'une mission d'accompagnement** pour l'élaboration **d'un schéma d'organisation et de mutualisation de services**
- **1^{er} septembre 2014 : lancement de la halte-garderie itinérante intercommunale** sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Septembre 2014 : dépôt du permis de construire pour le gymnase intercommunal**
- **12 septembre 2014 : rencontre des personnels par les nouveaux élus du mandat 2014-2020**
- **Lancement d'une étude faisabilité pour la construction d'une passerelle sur le Chéran**, dans le cadre du plan touristique départemental
- **1^{er} décembre 2014 : dépôt du permis d'aménager de la Zone d'Activités Economiques de Madrid (éco-parc tertiaire)**
- **Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie : nouvelle convention d'objectifs 2015-2017 et propositions d'orientations et de plans d'actions tourisme**
- **15 décembre 2014 : Prise de compétence «Organisation et gestion du transport public de personnes»**
- **17 décembre 2014 : délibération pour un regroupement des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby** (schéma départemental de coopération intercommunale à adopter pour 2015)

2015 :

- **1^{er} janvier 2015 : prise de compétence «Plan Local d'Urbanisme intercommunal -PLUi»**
- **1er janvier 2015 : passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)** sur le territoire intercommunal
- **7 février 2015 : séminaire des élus** concernant « La mutualisation de services »
- **23 mars 2015 : Prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) : définition des objectifs à poursuivre et modalités de concertation / Lancement de la consultation publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**
- **27 avril 2015 : prorogation du Programme Local de l'Habitat (PLH)**
- **Printemps 2015 : engagement de la démarche sociale intercommunale**
- **1^{er} juillet 2015 : mise en place d'un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme** de ses communes membres (hors Rumilly) au sein du service urbanisme et foncier de la Ville de Rumilly
- **4 juillet 2015 : inauguration du balisage du sentier de randonnée « Les Balcons de la Montagne des Princes »**
- **6 juillet 2015 : lancement de la consultation et signature du marché public pour la révision du schéma directeur d'eau potable et d'assainissement**
- **Juillet 2015 : lancement des travaux de terrassement, de Voiries et de Réseaux Divers (VRD)** pour le collège et le gymnase par le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **31 juillet 2015 : création d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU)** sur le périmètre du territoire intercommunal
- **Septembre 2015 : transfert des services de transports scolaires** du Département de Haute-Savoie à la Communauté de Communes (devenue **Autorité Organisatrice de la Mobilité**)
- **28 septembre 2015 : avant projet de schéma de mutualisation de services** approuvé par le Conseil Communautaire
- **14 octobre 2015 : journée dédiée à la découverte du territoire** avec les élus des communes membres dans le cadre de l'élaboration du PLUi
- **Novembre 2015 : intégration de la Communauté de Communes au capital social de la Société Publique Locale (SPL) SIBRA**
- **2 novembre 2015 : délibération sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Haute-Savoie**
- **Décembre 2015 : signatures et notifications de l'ensemble des 19 lots du marché public** de construction du gymnase intercommunal

Historique

2016 :

- **15 février 2016** : Lancement d'une étude conjointe dans le cadre du groupement de commande pour la fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby
- **16 février 2016** : réunion d'information grand public sur l'amendement et la démarche de fusion des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby
- **15 février 2016** : convention de partenariat et de prestation avec la Médiation de l'eau
- **15 février 2016** : vote des budgets primitifs 2016 (budget principal et budgets annexes)
- **21 mars 2016** : Vote d'une motion suite au vote de la Commission Départementale de coopération intercommunale du 4 mars 2016
- **21 mars 2016** : Création d'un service commun de prévention des risques professionnels
- **21 mars 2016** : présentation et débat sur le PADD du PLU de Marigny-Saint-Marcel
- **31 mars 2016** : démarrage des travaux du gymnase intercommunal à Rumilly
- **9 mai 2016** : Présentation des travaux de la démarche sociale intercommunale engagée au printemps 2015
- **28 juin 2016** : réunion publique de présentation du diagnostic PLUi (1^{re} phase)
- **4 juillet 2016** : approbation du schéma directeur des sentiers de randonnées
- **4 juillet 2016** : contribution de la Communauté de Communes au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SDREII)
- **4 juillet 2016** : approbation de la charte communautaire des aménagements et des équipements cyclables
- **5 septembre 2016** : présentation presse du nouveau site web pédagogique dédié à la construction du gymnase à Rumilly
- **5 septembre 2016** : débat sur le PADD du PLU de Marigny-Saint-Marcel
- **19 septembre 2016** : visite presse de chantier de construction du collège et du gymnase à Rumilly en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **26 septembre 2016** : modifications statutaires de la Communauté de Communes suite à la rationalisation de la répartition des compétences entre les collectivités territoriales provenant de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe)
- **26 septembre 2016** : demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement
- **7 novembre 2016** : arrêt du projet et bilan de la concertation pour le PLU de Marigny-Saint-Marcel
- **24-25-26 novembre 2016** : participation aux 3 J du Bois (Pôle Excellence Bois)
- **28 novembre 2016** : approbation de la dissolution du SITOÀ à compter du 31 décembre 2016
- **28 novembre 2016** : proposition d'adhésion au Syndicat mixte intercommunal de gestion des DEchets du FACigny GENEVOIS (SIDEFAGE) pour le traitement des ordures ménagères
- **28 novembre 2016** : vote pour la dissolution du Syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'albanais (SITOÀ) et du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) au 31 décembre 2017
- **12 décembre 2016** : approbation de l'évolution des plans locaux d'urbanisme pour les communes de Boussey, Crempigny-Bonneguête, Lornay, Marcellaz-Albanais, Moye et Rumilly
- **12 décembre 2016** : Débat d'Orientations Budgétaires 2017 avec vue prospective 2018 à 2020
- **12 décembre 2016** : mise en oeuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- **12 décembre 2016** : convention de mise à disposition d'un service pour la création, le balisage et l'entretien des sentiers de randonnées entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Communauté de Communes Fier et Usse
- **19 septembre 2016** : visite presse de chantier de construction du collège et du gymnase à Rumilly en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **1^{er} décembre 2016** : lancement d'une étude d'image du territoire et de la Communauté de Communes, avec élaboration du projet de territoire à l'horizon 30 ans (1^{er} COPIL le 7 décembre 2016)

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Réorganisation des intercommunalités en Haute-Savoie

La Loi de réforme des collectivités territoriales du 16 Décembre 2010 et La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confient à chaque préfet le soin d'élaborer, en concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale, dont l'adoption prévue **au plus tard le 31 mars 2016**. Ce schéma prévoit **une réorganisation des structures intercommunales de la Haute-Savoie**.

Le préfet a présenté son projet de schéma le 2 octobre 2015 à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de Haute-Savoie.

Il préconise notamment un rattachement de la Communauté de Communes du Pays d'Alby à la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A), qui a pour conséquence une partition de l'Albanais laissant la Communauté de Communes du Canton de Rumilly entre 2 Communautés d'agglomération (Annecy et Lac du Bourget).

Un amendement déposé face à la proposition du Préfet

En novembre 2015, les élus des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby se sont prononcés par délibération à une large majorité pour **une fusion entre ces deux intercommunalités qui mènent des actions communes depuis 15 ans dans tous les domaines de l'aménagement et du développement du territoire**. Elles ont voté dès 2005 un projet de territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albanais.

Dans un texte signé par les présidents des 2 communautés

de communes et par le maire de Rumilly, **un projet d'amendement a été déposé en décembre 2015 devant les 44 membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale**, en demandant que soit respecté le choix des représentants de plus de 86 % des habitants de l'Albanais (26 collectivités sur 31 dont la ville centre Rumilly) de fusionner les 2 intercommunalités et que soit modifié le schéma départemental de coopération intercommunale dans ce sens.

Adoption du schéma le 25 mars 2016

Une motion a été votée par le Conseil Communautaire le 21 mars 2016 en faveur de l'intérêt du territoire et du respect du vote démocratique local suite au positionnement de la **Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du 4 mars 2016** qui a rejeté l'amendement proposé par les élus de l'Albanais au schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie.

Ce schéma a finalement été adopté par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0015 du 25 mars 2016.

Dès sa publication, une phase de mise en oeuvre de ce schéma a débuté en créant, fusionnant, modifiant le périmètre des établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.

La Communauté d'Agglomération d'Annecy, renommée « Grand Annecy », a intégré le 1^{er} janvier 2017 les communautés de communes du Pays d'Alby, du Pays de Fillière,

de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette. Avec le départ de la Communauté de Communes du Pays d'Alby à Grand Annecy, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly doit désormais trouver un équilibre de fonctionnement, une ambition nouvelle entre deux grandes agglomérations : la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, renommée « Grand Lac » qui intègre notamment la Communauté de Communes du Canton d'Albens depuis le 1^{er} janvier 2017) et Grand Annecy.

Le schéma s'est achevé le 31 décembre 2016. La Communauté de Communes s'appuie pour atteindre cet objectif sur le développement de ses compétences au plus proche de ses habitants et sur le projet de territoire en cours d'élaboration à travers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H).

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

La Communauté de Communes s'est engagée depuis le 23 mars 2015 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en partenariat avec le cabinet d'étude Cittanova. C'est un outil essentiel qui fixe les règles générales de construction et d'usages des sols à l'échelle intercommunale, permettant une meilleure cohérence des projets d'urbanisme sur le territoire.

Le PLUi est un projet de territoire qui a vocation à être partagé. Ce document d'urbanisme réglementaire réunit 18 communes autour d'un projet transversal, répondant aux problématiques locales de logement, de développement économique, de paysage, d'accessibilité des commerces et des services. Le PLUi a pour objectif d'encadrer la constructibilité des parcelles du territoire.

Quelles sont les étapes de son élaboration ?

Ensemble, il s'agit tout d'abord de reconnaître les atouts et les faiblesses du territoire : c'est le travail de diagnostic, réalisé et présenté en réunion publique en juin 2016.

Face à ces constats et problématiques de développement, les élus sont ensuite amenés à définir une direction dans laquelle avancer. Nous parlons alors du PADD : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Cette ligne de conduite pour les années à venir est ensuite déclinée

dans la réglementation locale à travers un plan de zonage et des règles cohérentes avec les enjeux spatiaux auxquels est confronté le territoire et avec les besoins de la population. Le PADD est destiné à être validé au printemps 2017, avec une élaboration et une présentation de la phase réglementaire courant 2018, pour une consultation finale courant 2019.



Figure 1 - La synthèse du diagnostic et d'un « territoire-terroir »

Une année 2016 marquée par l'élaboration du diagnostic territoire ?

Le diagnostic territorial, socle de connaissances sur lequel s'appuie l'ensemble du PLUi, avait été entamé durant l'année 2015. Cette année 2016 a permis d'affiner les études et de présenter les constats importants et les enjeux vis-à-vis desquels le territoire sera amené à se positionner durant la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

En complément d'une analyse transversale, nécessaire à la compréhension de la complexité du territoire, quatre approches thématiques distinctes ont éclairé l'élaboration du PLUi au cours de l'année :

- Un volet spécifique sur les Mobilités et les Déplacements, en prolongement du Schéma Directeur des Déplacements et des Infrastructures
- Un diagnostic Habitat plus poussé, afin d'asseoir la construction d'un PLUi valant Programme Local de l'Habitat et visant à constituer une feuille de route pour la collectivité en matière d'habitat et de réponse aux besoins en logements
- Une approche économique plus spécifique
- Un diagnostic agricole, commandé par la Communauté de communes et réalisé par la Chambre d'Agriculture

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le travail d'analyse des caractéristiques du territoire et de ses évolutions récentes a été marqué par des temps de restitution : devant les élus du territoire, les personnes publiques associées (l'Etat, le Département, etc.) ainsi que la population, à travers une présentation publique au Quai des Arts, le 28 juin 2016.

Au cours de cette présentation, les discussions ont permis d'aborder la question du rôle de Rumilly et de la Commu-

nauté de communes dans un territoire dynamique, allant d'Annecy à Aix-les-Bains. Les participants ont également souligné l'enjeu d'accompagner de manière qualitative le développement du territoire, afin de conserver un cadre de vie agréable.

Via la presse, le site internet, l'affichage de panneaux ou encore la tenue d'un carnet de suggestion, le PLUi a mis en place plusieurs modes d'information.



Figure 2 - Présentation du diagnostic lors d'une réunion publique

Les temps forts de la phase diagnostic en 2016

DIAGNOSTIC	
Présentation du 2 ^e volet du diagnostic devant la commission de suivi	12 janvier 2016
Présentation du diagnostic devant la commission aménagement	27 janvier 2016
Présentation du Porter à Connaissance de l'Etat au Comité de Suivi	3 mars 2016
Présentation du diagnostic Habitat devant les commissions ad hoc	14 mars 2016
Présentation du Porter à Connaissance à la commission Aménagement du territoire	14 mars 2016
Présentation du diagnostic Habitat devant la commission Habitat	27 avril 2016
Synthèse du diagnostic en Comité stratégique	28 avril 2016
Présentation du diagnostic de l'Etude Mobilités-Déplacements devant le Comité de suivi	3 mai 2016
Présentation du diagnostic de l'Etude Mobilités-Déplacements devant la Commission Déplacement	3 mai 2016
Présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées	24 mai 2016
Validation du diagnostic avec le Comité de Pilotage	6 juin 2016
Présentation du diagnostic en Réunion Publique	28 juin 2016
Présentation du diagnostic Economie devant la Commission Economie	8 septembre 2016

Premiers pas vers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a pour visée de définir une logique d'organisation du territoire pour les années à venir. Il s'appuie sur les projets actuels, sur les besoins et les problématiques relevés par le diagnostic territorial. Ce projet de territoire instaurera des principes d'aménagement communs aux dix-huit communes du territoire de la communauté de communes du Canton de Rumilly.

Le schéma de cohérence territoriale de l'Albanais avait défini un modèle d'organisation du territoire, reposant sur un partenariat avec les Communautés de communes du Canton d'Albens et du Pays d'Alby. Ces deux dernières ayant rejoint les agglomérations voisines

(respectivement Grand Lac et Grand Annecy), ce modèle devait être reconsidéré. Dans un premier temps, les élus se sont projetés sur des hypothèses d'évolution de leur territoire. Le principe retenu repose sur le confortement et l'affirmation du territoire au sein de l'espace savoyard et de la dynamique économique et résidentielle du Sillon Alpin.

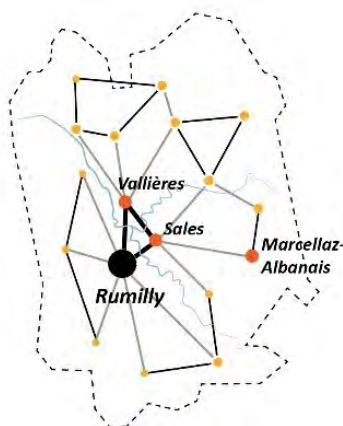
L'économie d'espace, la préservation du cadre de vie, l'intégration paysagère, le renouvellement des espaces urbanisés et en particulier du cœur de ville figurent également parmi les principes forts du projet initié.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

QUELS ENJEUX DE PROJET ?

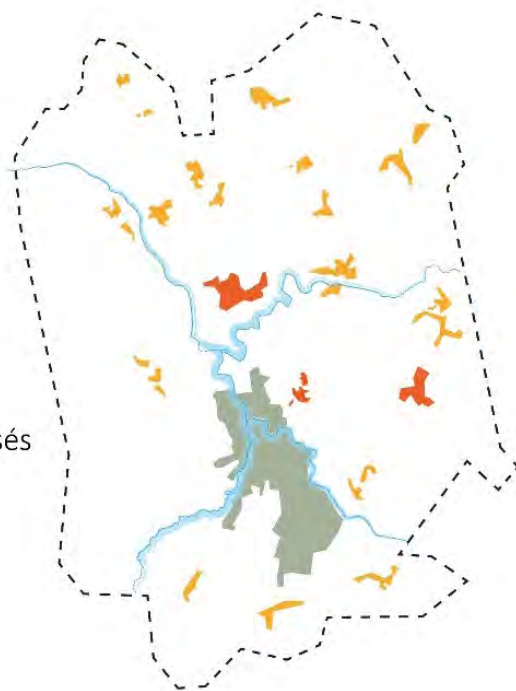
DES ENJEUX D'ÉCHELLES DIFFÉRENTES

La force des relations entre communes, notamment entre le noyau urbain et les **espaces urbanisés** du territoire.



■ espaces urbanisés

Figure 3 - Une réflexion portant sur diverses échelles, notamment celle du bassin de vie de Rumilly



Les temps forts de la construction du PADD en 2016

Rencontres des communes	Semaine du 23 mai 2016
Ateliers thématiques et séminaire des élus n°1	27 juin 2016
Echanges sur les hypothèses d'évolution du territoire en Comité Stratégique	29 septembre 2016
Echanges sur les hypothèses d'évolution du territoire en Comité Stratégique	20 octobre 2016
Echanges sur les hypothèses d'évolution du territoire en Comité Stratégique	21 novembre 2016
Présentation du scénario retenu en Comité de Pilotage	21 novembre 2016
Séminaire des élus n°2 et travail sur les premières orientations du PADD	5 décembre 2016

Projet pédagogique « Comprendre le territoire où je vis »

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la Communauté de Communes a choisi de mettre en place une démarche faisant intervenir les établissements scolaires primaires du territoire, et notamment les classes de CM1-CM2.

L'objectif de ce projet est de faire réfléchir les élèves sur le territoire où ils habitent, étudient, vivent.

Cette sensibilisation se fera dans un premier temps à travers un questionnaire thématique :

- Que me dit le nom de ma commune sur son passé ?
- Comment le récit des anciens peut-il m'aider à comprendre l'évolution du territoire, de son activité ?
- Quels sont les caractéristiques des paysages de ma commune ?

Cette démarche, approuvée et accompagnée par l'Inspection Académique, a recueilli l'attention de 14 classes

du territoire, réparties sur plusieurs communes. Un fonctionnement par groupes de classes permettra aux élèves de découvrir les spécificités des communes voisines.

En partant d'une approche personnelle et locale, les élèves prendront peu à peu du recul sur l'échelle géographique et temporelle, par la comparaison avec les communes voisines.

La seconde phase permettra aux élèves de réfléchir sur le devenir d'un site de leur commune :

- **Comment habite-t-on sur le territoire de la Communauté de Communes ?**
- **Quels sont les services et équipements publics nécessaires à la vie du territoire ?**
- **Comment y accède-t-on ?**
- **Comment s'intégrer dans le paysage ?**

Zone d'activités économiques de Madrid à Rumilly

Aménagement et commercialisation de l'éco-parc tertiaire

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly aménage depuis juin 2016 un « éco-parc » tertiaire au lieu-dit « Madrid », sur la commune de Rumilly afin de favoriser l'implantation d'entreprises du secteur tertiaire. Cette zone d'activité d'une surface de 4,6 hectares est située à 5 minutes de l'échangeur autoroutier de l'A41, à proximité immédiate du futur collège, de la crèche inter-entreprises et de la base de loisirs des Pérouses.

En parallèle de son aménagement, la collectivité a pris contact avec des entreprises désireuses de s'y implanter. Il s'agit notamment de la FAGHIT (centre de formation de la

fédération des hôteliers de Savoie et Haute-Savoie), de EC International Group (prototypage rapide et petites séries) et du promoteur Immodec. Initialement, la Communauté de Communes travaillait avec Tractem pour construire un bâtiment BBC (et à terme 3) de 1500 m² en R+2 avec des bureaux modulables à la vente. Au vu du projet d'Immodec, similaire à celui de la collectivité, le choix a été de laisser la place au promoteur privé.

Les travaux d'aménagement seront terminés à l'automne 2017.



Prise de compétence économie au 1^{er} janvier 2017

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la création, l'entretien et La gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, portuaire ou aéroportuaire sont transférés à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, au 1er janvier 2017.

Durant l'année 2016, la Communauté de Communes a donc travaillé sur ce transfert. Le premier travail était de définir le terme de zone d'activité car il n'existe pas de définition en tant que telle. Par la suite, un état des lieux

des zones d'activité a été réalisé puis la rédaction des nouveaux statuts. Ainsi, 265 hectares de zones d'activités sont transférés à la Communauté de Communes dont 14 hectares à commercialiser et 4 hectares à aménager.

L'année 2017 permettra d'affiner la répartition des charges financières et la mise en œuvre de l'entretien et gestion des zones d'activités.

Comité d'Action Economique Rumilly-Alby Développement



Le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly- Alby Développement** a été créé en 1999 par la ville de Rumilly. Association loi 1901, cette structure regroupe des représentants des activités économiques des secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des services et de l'agriculture du territoire.

Depuis plus de 10 ans, la Communauté de Communes s'est engagée financièrement auprès du CAE pour la réalisation de nombreuses actions en faveur du maintien et de la création des emplois, du développement et de l'implantation des entreprises et du soutien et de la promotion du tissu économique local (agriculture, industrie, commerce, artisanat et services).

Le programme d'action du CAE :

- Identifier les besoins des entreprises du territoire
- Initier des actions collectives répondant à ces besoins
- Concourir avec les associations locales, les institutions publiques et les administrations à l'animation des programmes de développement et coordonner leurs actions tout en apportant un soutien pour l'organisation et la promotion du territoire et des entreprises

Concernant la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, **les objectifs en matière de développement économique** sur les suivants :

- Maintenir les emplois existants et permettre la création de nouveaux emplois
- Favoriser le développement des entreprises présentes sur le territoire
- Organiser, favoriser et promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises, à différents stade de développement
- Soutenir et animer le tissu économique local: l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'artisanat et les services

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly participe au financement des actions du CAE. En 2016, le montant de **la subvention** allouée au CAE par la Communauté de Communes s'est élevé à **100 000,00 €**.

Une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans (2014-2017) a été votée le 21 mars 2014 en Conseil Communautaire. **Cette convention a été modifiée par un avenant voté en Conseil Communautaire le 21 mars 2016** afin de préciser les actions qui font l'objet d'un financement de la Communauté de Communes.

Première édition des Rumilly Days

La Communauté de Communes s'est associée à cet évènement autour de la raclette de Savoie proposé par le CAE en versant une subvention exceptionnelle de 5000 €.

Durant ces 3 jours qui ont rassemblé les acteurs du territoire, ce sont les savoir-faire locaux et le potentiel économique industriel et agricole qui ont été mis en lumière et valorisés.

Soutenir et contribuer au développement économique est une priorité pour la Communauté de Communes, comme en témoigne notamment ses liens avec le CAE depuis 2003.



www.cae-asso.fr

Le réseau « Je crée en Rhône-Alpes »

Une trentaine d'organismes d'aide à la création-reprise d'entreprises de l'Albanais, du Bassin annécien et des Usse et Bornes s'organisent **pour aider mieux encore les porteurs de projet.**

Sur les territoires de l'Albanais, du Bassin annécien et des Usse et Bornes (130 communes), près de 30 structures (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations) opérant dans le cadre d'une mission d'intérêt général, interviennent pour **accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises à chaque phase de leur projet depuis l'idée jusqu'au suivi après la création.**

Plus d'infos :
www.jecree-en-rhonealpes.fr

Osez créer ou reprendre une entreprise !

. « Les Oséades » est le plus grand événement dédié à l'entrepreneuriat de Haute-Savoie. Mise en place à l'initiative du Conseil Départemental de Haute-Savoie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie, la 6ème édition s'est tenue du 23 mai au 10 juin 2016 dans plus de 20 villes du Département.

Les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby se sont associées pour offrir aux futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, une soirée d'échanges afin de répondre à leurs questions. En présence de professionnels de la création/reprise d'entreprises, Manon BOUKILLI –chef d'entreprise de la micro-crèche « Baby Boom » est venue témoignée de son parcours, le mardi 24 mai à 18 heures à l'hôtel d'entreprise « Alb'Espaces ».

plus d'infos :
www.oseades.com

Initiative Grand Annecy



Depuis 2011, la Communauté de Communes a signé **une convention de partenariat** avec Initiative Grand Annecy. Le partenariat est poursuivi en 2016 avec une subvention allouée à hauteur de **8 735,00 €**.

Dans le cadre de l'action passerelle des CDDRA du Bassin Annécien et de l'Albanais, **la Région Rhône-Alpes et les collectivités membres des CDDRA** soutiennent également financièrement cette structure.

Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, initiée en 1999 par la Communauté d'Agglomération d'Annecy, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Elle propose un **service gratuit à destination de tout porteur de projet de création/reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais**, avec 3 missions complémentaires :

- valider le projet de création ou reprise
- financer le projet via différents dispositifs (prêt d'honneur)
- accompagner le développement de l'entreprise (conseils, accompagnement)

www.initiative-grand-annecy.fr

Développement numérique

Le déploiement du réseau de la fibre optique en Haute-Savoie

Le projet public départemental, porté par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) permettra d'engager la couverture des zones d'activités puis des logements sur 255 communes de la Haute-Savoie. Près de la moitié des foyers seront ainsi raccordés en 5 ans sur pour atteindre un taux de 90% d'ici 10-12 ans.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

C'est un fil en verre ou en plastique, transparent et très fin, qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données.

La fibre optique permet d'offrir un **débit d'information nettement supérieur** à celui du cuivre téléphonique clas-

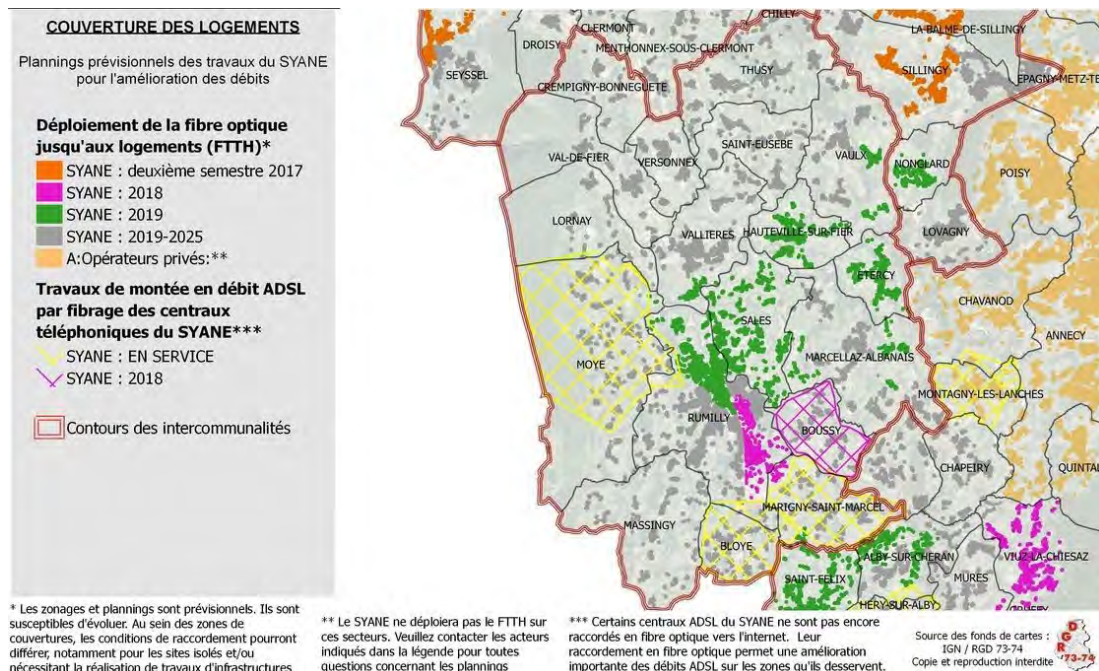
sique, des câbles coaxiaux de nos antennes d'immeubles, de l'ADSL et du Wi-Fi. Elle supporte un réseau large bande par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou le Web en très haut débit.

La Communauté de Communes, partenaire de cet ambitieux projet

Les collectivités locales sont habilitées à **assurer l'équité territoriale de l'aménagement numérique du territoire**. Pour répondre à leurs besoins, le **SYANE**, en partenariat étroit et avec le soutien du **Conseil Départemental de la Haute-Savoie**, s'est engagé dans la réalisation du **Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Haute-Savoie (RIP THD)**.

Pour parvenir à un équilibre financier, la construction du réseau départemental nécessite **une participation publique**

dont le montant est estimé à 63 millions d'euros répartie entre l'Etat, la Région, le Département et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. La Communauté de Communes soutient financièrement la réalisation du **Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit fibre optique** sur le Département à hauteur de **436 000 €**, dont le financement s'est échelonné de l'exercice 2013 à 2016.



Objectifs principaux sur le périmètre du territoire intercommunal

- L'ensemble des collèges, lycées et sites d'enseignement supérieur et de recherche
- Le déploiement des artères principales du réseau
- La couverture des zones d'activités
- La couverture de 90 % des entreprises de plus de 6 salariés
- La couverture au minimum de 31% des logements à la maille intercommunale

Le gymnase intercommunal

Démarrage des travaux du gymnase à Rumilly

Une ouverture pour septembre 2018

Pour rappel, le Conseil Départemental de Haute-Savoie construit le 49^e collège du territoire sur le site de Madrid à Rumilly. De son côté, la Communauté de Communes réalise la construction des équipements sportifs attenants et notamment un gymnase intercommunal en assurant la maîtrise d'ouvrage.

Le gymnase doté d'une aire d'évolution pour la pratique des sports collectifs, d'une salle d'escalade et d'un dojo sera opérationnel pour la rentrée scolaire 2018. Il permettra de satisfaire au programme

d'éducation sportive des 600 futurs collégiens. A travers cet investissement, la Communauté de communes a également souhaité soutenir les clubs de sport locaux en développant l'accueil des activités de montagne avec un mur d'escalade de 13 mètres de haut et un dojo pour la pratique du arts martiaux tels que le judo.

A l'occasion de nombreuses réunions, les acteurs locaux ont été associés au développement de ce projet pour répondre au mieux à leurs attentes et à leur pratique sportive.

Le gymnase hors d'eau et d'air fin 2016

Le chantier du collège a démarré en juillet 2015 (gymnase courant avril) avec la réalisation de la première phase des travaux de terrassement et de réalisation des voiries et des réseaux. La phase des travaux de gros oeuvre a démarré en avril et le bâtiment a été mis hors d'eau hors d'air en fin d'année 2016



Calendrier des étapes de la construction

- **Avril à juin** : la réalisation des fondations et des murs bétons
- **Juillet à novembre** : la pose de l'ossature bois, de la charpente et des caissons de toiture, le coulage des dalles et dallages
- **Novembre à décembre** : la réalisation de l'étanchéité extérieure et des menuiseries extérieures et le démarrage de la pose des gabions

Une visite officielle pour célébrer la pose de la 1^{re} pierre

Le 19 septembre 2016, une visite officielle organisée par le Département de Haute-Savoie a marqué l'avancée des travaux du collège et du gymnase et l'engagement des 2 collectivités



Le gymnase intercommunal

Le gymnase, une véritable construction pédagogique

Un site web didactique dédié à la construction du gymnase : gymnaseducollege.cc-canton-rumilly.fr

Ce site innovant et évolutif a été développé dans une démarche de valorisation des métiers du bâtiment tout en mettant en valeur l'approche durable et écologique du gymnase.

Un des autres objectifs poursuivi à travers cet outil numérique est de « décroisser le chantier » en le rendant accessible à tout public. En un clic, les visiteurs peuvent suivre toutes les grandes étapes de la construction, de sa conception jusqu'à la livraison du bâtiment.

Mis en ligne en juin 2016, ce site est illustré à partir d'une maquette du gymnase par des photos et des vidéos de la construction. Il est mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux. D'autres rubriques présentent la genèse du projet, la forte empreinte environnementale, l'ensemble des acteurs associés du projet (la maîtrise d'oeuvre, les artisans, les entreprises...) et les temps forts.

Une démarche pédagogique et volontariste

Dans la continuité du site web, la Communauté de Communes a développé une action partenariale avec les établissements scolaires et les professionnels du bâtiment menée en étroite collaboration avec AER Architectes et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

La rencontre organisée le 5 septembre 2016 avec les responsables des établissements scolaires du territoire et les référents pédagogiques de la Direction départementale de l'Éducation Nationale a permis d'ouvrir le chantier aux scolaires.

Les visites de la construction ont démarré en décembre 2016 avec l'accueil des élèves du lycée Portes des Alpes de Rumilly et les élèves de l'IUT de Chambéry en génie civil et construction durable.

L'action pédagogique entreprise par la Communauté de Communes a rencontré un vif succès puisque les visites pédagogiques se sont multipliées au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Côté professionnel, une visite du chantier du gymnase a été organisée dans le cadre du partenariat avec le Pôle Excellence Bois à l'occasion du salon « Les 3J du Bois dans la construction » organisé les 24,25 et 26 novembre 2016. D'autres actions fortes notamment avec la Fédération du bâtiment ont également vu le jour en 2017.



Projet de passerelle sur le Chéran : étude d'avant projet

La rivière du Chéran prend sa source dans le massif des Bauges et se jette en rive gauche dans son affluent, le Fier, sur la commune de Rumilly après un parcours de 54 km.

Ce cours d'eau impose encore aujourd'hui une coupure entre Alby-sur-Chéran et Rumilly. Si ce cours d'eau marque le territoire de l'Albanais, il est important que, sur sa partie aval, il existe un lien ou un passage entre ces deux rives à l'image de ce qui existe sur sa partie amont.

Lieu à forts enjeux pour le tourisme et les loisirs, la base de loisirs des Pérouses à Rumilly se situe sur la rive gauche du Chéran et concentre de nombreuses activités : baignades, pêche, maison du vélo, départ de sentiers VTT (Chemins du Soleil et label Fédération Française de Cyclisme). Sur ce

lieu, de part et d'autre de la rivière, partent également des sentiers pédestres.

La création d'une passerelle sur le Chéran (qui existait auparavant) permettrait de relier ces sites potentiels et mailler les sentiers existants, tout en valorisant l'environnement autour du plan d'eau et l'ensemble des offres touristiques existantes.

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a ainsi réalisé une étude de faisabilité pour cet équipement. La passerelle sera dédiée aux piétons et cyclistes, en prévoyant également un chemin d'accès pour les handicapés. Sa construction permettra également d'intégrer certains réseaux d'alimentation spécifiques.

Caractéristiques de la passerelle

- La passerelle, y compris la rampe d'accès, sera accessible aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PMR)
- Largeur utile : minimum 2 mètres
- Le matériau de la structure porteuse principale de la passerelle peut être soit du métal, soit du bois, soit de l'aluminium. Une solution type métallique à haubans peut être envisagée par contre une solution souple type himalayenne ou suspendu n'est pas acceptable
- Intégration des chicanes de chaque côté de la passerelle avec panneaux de signalisations
- Réussir une intégration architecturale de l'espace naturel propre aux rives du Chéran et à l'ensemble de la base de loisirs

- L'implantation prend en compte la zone de divagation et de crue du Chéran, la topographie du site et l'extension des activités et de la zone d'échanges mise à disposition des usagers

Le programme consiste à implanter la passerelle juste à l'aval du rejet du lac du Plan de Pêche. En effet cette implantation très au Nord du site permet d'étendre la zone d'attractivité pour les usagers en direction du nord en périphérie de ce plan de Pêche.

Un cheminement piétons pourra également compléter les aménagements en direction de l'ancienne plate-forme vers le centre-ville de Rumilly, sur une rive et en direction de la salle des fêtes de Boussy sur l'autre rive.

Éléments financiers et calendrier de l'opération

2016 :

- Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (Cabinet Montmasson)
- Finalisation de l'étude de faisabilité technique et financière
- Dépôt du dossier de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie et à la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Dépôt d'un dossier loi sur l'eau sous forme d'une déclaration
- Préparation au recrutement de maîtrise d'oeuvre

2017 :

- Consultation de maîtrise d'oeuvre
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises
- Passation du marché de travaux
- Déclaration de travaux

2018 :

- Démarrage du chantier au 1^{er} trimestre
- Réception de l'ouvrage

Le coût prévisionnel de la construction de la passerelle s'élève à 677 000 € (crédits ouverts au budget primitif 2017).

L'accessibilité sur le canton de Rumilly

La Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

Par délibération du 22 décembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé de la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Cette décision est en accord avec l'obligation imposée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des

droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de créer une commission pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire et qui regroupent 5 000 habitants ou plus.

Depuis sa création, la commission s'est réunie 14 fois :

- **18 mars 2009** : installation et définition d'une démarche de travail
- **16 septembre 2009** : attribution à la Communauté de Communes des missions de diagnostic de l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) et de réalisation des PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)
- **23 février 2010** : intervention de l'APF (Association des Paralysés de France) et travail sur la consultation des bureaux d'études
- **6 mai 2010** : cadrage de la mission confiée aux bureaux d'études retenus
- **5 octobre 2010** : diagnostics des PAVE réalisés
- **5 avril 2011** : diagnostics des ERP réalisés
- **22 septembre 2011** : présentation des diagnostics des PAVE et ERP au Conseil Communautaire
- **30 novembre 2011** : rapport annuel d'accessibilité 2011
- **24 janvier 2013** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes / rapport annuel d'accessibilité 2012
- **7 février 2014** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes / rapport annuel d'accessibilité 2013
- **1^{er} décembre 2014** : installation de la nouvelle Commission
- **2 juin 2015** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes / rapport annuel d'accessibilité 2014
- **20 juin 2016** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes / rapport annuel d'accessibilité 2015

Recenser et améliorer les équipements accessibles sur les 18 communes du canton

Les missions de la CIAPH sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité, à savoir :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- établir un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CIAPH se compose :

- d'un collège d'élus de la collectivité et représentant

l'ensemble de ses communes membre

- d'un collège de partenaires associés et de référents d'associations représentatives des personnes à mobilité réduite (APF, UDAPEI, DDT, CCAS et services techniques).

Selon les thématiques traitées, des agents de la Communauté de Communes et des techniciens extérieurs spécialisés sont aussi présents.

Cette commission se charge du pilotage et de l'animation globale de la démarche sur l'ensemble du territoire intercommunal en s'appuyant sur les informations recueillies à l'échelon communal.

Etat d'avancement des travaux

Voirie et des espaces publics (PAVE)

Obstacles recensés en 2011 : 645

Coût total mise en accessibilité (2011) : 2 836 390,00 € HT

Obstacles traités en 2015 : 31

Montants engagés : 103 966,00 € HT

- 4 communes ont traité au moins un obstacle en 2015
- 4 communes n'ont traité aucun obstacle en 2015
- 10 communes n'ont pas souhaité répondre

Etablissements Recevant du Public (ERP)

Accessibilité moyenne 62 bâtiments audités (2011) : 30 %

Obstacles recensés en 2011 : 1 145

- Coût total mise en accessibilité (2011) : 2 869 420,00 € HT

Obstacles traités en 2015 : 48

- Montants engagés : 38 800,00 € HT
- 5 communes ont traité au moins un obstacle en 2015
- 13 communes n'ont traité aucun obstacle en 2015

Déplacements

En 2016, la Communauté de Communes a poursuivi la mise en œuvre opérationnelle de son **Schéma directeur des déplacements et infrastructures**, adopté en novembre 2013. La priorité a été donnée à la réalisation du volet « Transports collectifs ».

Etude opérationnelle de constitution d'un réseau de transport public urbain à Rumilly

Suite à la délibération du Conseil communautaire en septembre 2015 actant l'entrée de la Communauté de Communes au capital de la Sibra, cette dernière a adopté ses statuts de nouvelle Société Publique Locale en janvier 2016. Monsieur Roland LOMBARD, Vice-Président chargé des transports et déplacements siège depuis cette date au sein du Conseil d'administration de la SPL.

Depuis le début de l'année 2016, la Communauté de Communes bénéficie de l'ingénierie, de l'expertise et des compétences d'un opérateur local, reconnu et expérimenté en matière d'exploitation de réseau de transport collectif urbain, à travers une mission d'étude opérationnelle de constitution d'un réseau de transport urbain à Rumilly.

Cette étude se compose notamment des phases suivantes :

- **Phase 1** : Analyse des besoins de mobilité
- **Phase 2** : Définition de l'organisation spatiale du réseau
- **Phase 3** : Définition et localisation des points d'arrêts
- **Phase 4** : Constitution de l'offre de services et projection de fréquentation
- **Phase 5** : Définition des moyens techniques et humains nécessaires
- **Phase 6** : estimation financière du coût d'exploitation

Volet transports déplacements du PLUi-H

Le pôle transports déplacements apporte ses analyses et collabore avec l'équipe de l'agence Citanova pour l'élaboration du volet « mobilité et déplacements » du PLUi-H. En 2016, les travaux ont porté sur l'élaboration du diagnostic et du PADD.

Au cours de l'année 2016, les membres du comité de pilotage de l'étude se sont réunis à quatre reprises afin d'orienter et de valider l'avancement des étapes du projet.

En parallèle de cette instance, des groupes de travail ont été constitués afin d'engager des travaux et analyses sur certaines thématiques spécifiques :

- un groupe de travail (élargi au CAE) a rencontré les principales entreprises et administrations du territoire afin d'échanger sur le projet et de recueillir les données relatives à la mobilité de leurs salariés et/ou clients
- un groupe technique a recensé les points d'arrêt du futur réseau
- un groupe de travail a engagé les premières réflexions autour de l'identité du réseau et de sa communication
- une délégation d'élus et de techniciens a testé les circuits et véhicules



Projet de doublement de la voie ferrée Aix-les-Bains - Annecy

Conformément aux engagements définis dans le Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures, la Communauté de Communes agit en faveur du projet de doublement des voies ferrées entre Aix-les-Bains et Annecy, projet majeur dans le développement d'une politique multimodale de transports au sein du territoire.

Dans ce cadre, une rencontre à l'initiative de la Communauté de Communes avec l'équipe SNCF en charge du dossier technique est intervenue fin 2016. Suite à cette rencontre,

la Communauté de Communes a demandé officiellement, auprès des partenaires en charge du pilotage du projet (Etat, Région), d'intégrer l'étude de la réouverture de la halte ferroviaire de Marcellaz-Hauteville. L'objectif poursuivi est d'améliorer la desserte en transports collectifs du nord du territoire et notamment des bourgs de Marcellaz-Albanais, Vallières et Sales, à destination du bassin annécien, pour les déplacements pendulaires.

Transports scolaires

Le service des transports scolaires de la Communauté de Communes gère le déplacement d'environ 2200 élèves sur le territoire de Rumilly, de la maternelle à la terminale.

Transfert de compétence

Depuis la création de son PTU en juillet 2015, la Communauté de Communes est responsable de l'organisation des services de transports scolaires internes à son périmètre. Cette prise de compétence a été effective à la rentrée scolaire du 1er septembre 2015. Elle s'est notamment matérialisée par l'adoption d'une convention transitoire établie avec le Département afin de fixer les conditions du transfert de gestion et de financement des services

Consultation pour l'exploitation de services de transports scolaires 2017-2021

En 2016, dans le cadre de la convention précitée, la Communauté de Communes a récupéré de plein droit la gestion de 8 lots de marchés publics pour l'exploitation de circuits spécialisés de transports scolaires. Ces marchés arrivant à échéance en août 2017, le pôle transports déplacements a travaillé, dès l'automne 2016 à l'élaboration des prochains contrats (cahier des clauses particulières

Etude d'acquisition d'un progiciel de gestion des transports scolaires

Suite à la prise de compétence transport en juillet 2015 et dans le cadre de la convention transitoire avec le Département, le pôle transport déplacements poursuit l'utilisation du progiciel départemental Cigogne. Cependant, compte-tenu des impacts de la Loi NOTRe sur les nouvelles répartitions de compétences transports (extensions des PTU, transfert de compétence Département-Région...),

Inscription des élèves

La période d'inscription pour l'année scolaire 2016/2017 s'est tenue du 1er juin au 2 juillet 2016. Le guide des transports scolaires a été envoyé aux familles courant mai en accompagnement du formulaire de réinscription.

Contact

Transports Scolaires

3 Place de la Manufacture - 74150 Rumilly

Tél. 04 50 01 87 03

Mail : transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Permanences d'accueil du public :

Lundi : 8h30 – 12h / Mercredi : 8h30 – 12h ; 13h30 – 17h

Jeudi : 8h30 – 12h / Vendredi : 8h30 – 12h

de transports scolaires dans le nouveau PTU. En 2016, compte-tenu des débats en cours au titre de l'élaboration de la Loi NOTRe et de son application (et notamment des nouvelles répartitions de compétence pour ce qui concerne l'organisation des transports), les deux collectivités ont convenu d'une prolongation de la convention transitoire pendant une année, soit jusqu'en août 2017.

et autres pièces constitutives du marché) ainsi qu'à la réorganisation des circuits et lots afin de prendre en compte les récentes évolutions techniques et réglementaires dans le domaine des transports scolaires (rythmes scolaires de 2013...). La procédure de consultation se déroulera au premier semestre 2017.

une étude a été réalisée au cours de l'année 2016 pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des transports scolaires par la Communauté de Communes. Cette réflexion devra se poursuivre en 2017 avec les nouvelles autorités organisatrices concernées par des circuits communs, à savoir les intercommunalités voisines et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Rentrée scolaire 2016 : 2 182 cartes d'abonnements aux transports scolaires pour 1 679 familles concernées, soit une baisse de -4% par rapport à l'année précédente.

Tarifs des abonnements

Tarif duplicata : 15.00 €

	Pendant la période d'inscription						Hors délai	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2015	2016
1 enfant	69 €	72 €	72 €	73 €	77 €	84 €	146 €	168 €
2 enfants	112 €	118 €	118 €	120 €	126 €	137 €	240 €	274 €
3 enfants	129 €	135 €	135 €	137 €	144 €	157 €	274 €	314 €

La participation financière des familles aux transports scolaires correspondait, jusqu'en 2016, aux frais d'inscription de leur(s) enfant(s). Cette participation était calculée pour couvrir les frais de gestion administrative du service des transports scolaires de la Communauté de Communes.

Suite au passage en AOM (autorité organisatrice de la mobilité) la subvention d'équilibre prévisionnelle du budget annexe transports scolaires pour 2016 et les années à venir, était en augmentation. Cette évolution s'expliquait notamment par le fait que les subventions perçues du Conseil Départemental se traduisent désormais par une attribution de compensation figée. A cela s'ajoute la prise en charge intercommunale des transports primaires et maternelles des Regroupement Pédagogique Intercommunaux (RPI), les frais de contrôle des services, et le transfert des allocations individuelles de transport à la charge de la Communauté de Communes.

C'est pourquoi la collectivité a décidé de la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire permettant le financement d'une partie des coûts de transports restant à la charge de la Communauté de Communes après prise de compétence transport, par la participation des familles.

L'objectif poursuivi est d'aboutir à une participation des familles à hauteur d'environ 30% des coûts de transport restant à la charge de la Communauté de Communes. Il s'agira d'atteindre, au terme d'une période d'étalement de l'augmentation tarifaire d'environ +9% durant 3 années scolaires consécutives, un tarif de 100 € pour une carte annuelle de transport scolaire d'un enfant (avec maintien du principe de dégressivité pour 2 enfants, puis 3 enfants et plus).

Allocation pour absence de transport

En 2016, dans le cadre de la convention précitée, la Communauté de Communes a récupéré de plein droit la gestion de l'allocation pour absence de transport (AAT) auparavant attribuée par le Département aux familles ne bénéficiant pas d'une desserte de transports scolaires.

Cette allocation a été versée à 40 familles selon les règles définies dans le règlement communautaire des transports scolaires, pour un montant moyen de 614,69 € par famille. Le coût total du dispositif s'élève à 24 587,74 €.

Accueil du public

Le nombre d'appels quotidien est environ de 10 en période normale et entre 25 et 35 en période d'inscription. Pour l'année 2016 (hors période d'inscriptions), le service des transports scolaires a traité environ 500 courriers et adressé environ 550 envois.

Le comité consultatif

Le comité consultatif des transports scolaires, créé en 2011 par la Communauté de Communes afin de favoriser les échanges et débats entre partenaires du transport scolaire, s'est réuni le 28 avril 2016 pour notamment préparer la prochaine rentrée scolaire, et le 17 octobre 2016 pour dresser le bilan de la qualité de service pour l'année scolaire 2015/2016.

Réclamations et incidents

Le service des transports scolaires a enregistré **95 réclamations** en 2016 :

	Service non effectué	Arrêt non respecté	Horaire non respecté	Surcharges	Comportement conducteur
Lignes régulières	6	20	23	2	7
Services spéciaux	1	13	12	1	10
Total	7	33	35	3	17

- 15 élèves ont reçu un avertissement pour indiscipline pendant les transports scolaires,
- 2 élèves ont été sanctionnés d'une exclusion temporaire

En 2016, la Communauté de Communes a poursuivi sa politique de suivi de la qualité des services rendus à l'utilisateur et de contrôles des circuits de transports scolaires. Suite au transfert de gestion des circuits spécialisés, la Communauté de Communes a conclu en 2015 un marché public avec un prestataire spécialisé afin de lui confier la mission de contrôle des prestations de transports scolaires dont elle a la charge. Des contrôleurs interviennent désormais sur le territoire à la demande du service, sur site ou dans les véhicules, afin de vérifier la bonne exécution des circuits par les prestataires de transport ainsi que le respect des règles de fonctionnement, de discipline et de sécurité par les élèves et leurs familles. 43 contrôles ont été effectués en 2016.

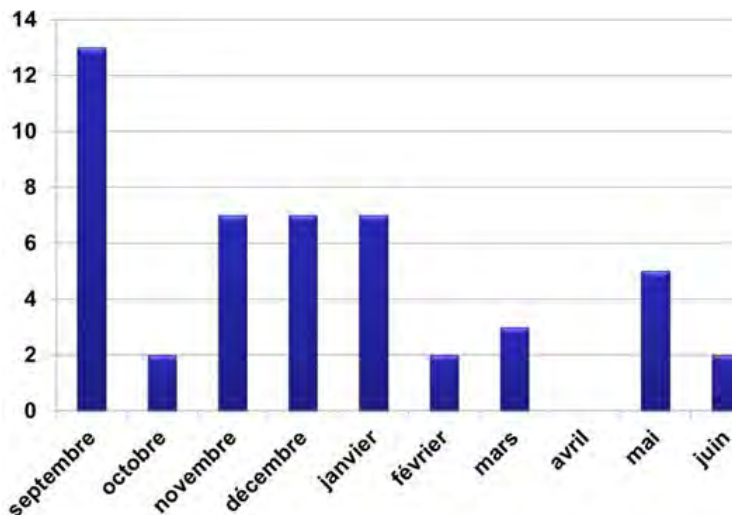
Astreintes

Le service transport scolaire est doté d'un système d'astreinte téléphonique. La procédure d'astreinte permet au service de disposer dans les meilleurs délais de toute information relative à une situation perturbée sur les circuits de transports scolaires ; de diffuser cette information aux partenaires concernés ; de prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire. L'astreinte n'a nullement pour objet de

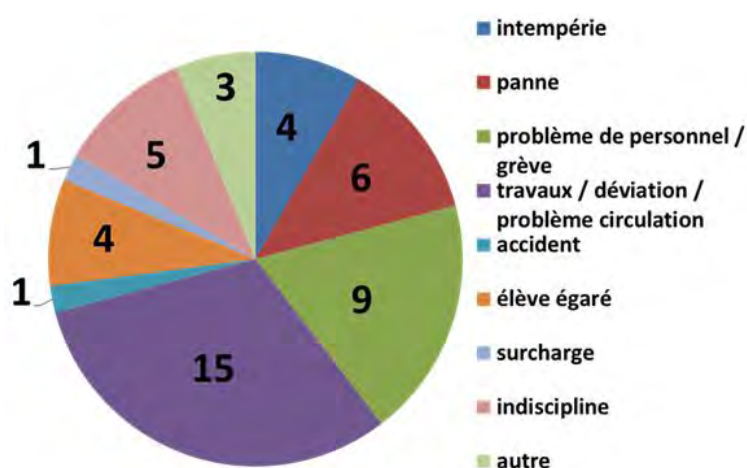
répondre aux sollicitations des familles et des usagers, pour lesquelles une procédure de traitement des réclamations est déjà opérationnelle au sein du service. Ainsi, le numéro de téléphone d'astreinte est uniquement transmis aux partenaires professionnels du transport scolaire : transporteurs, établissements scolaires, Département de la Haute-Savoie, mairies, contrôleurs.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 48 appels ont été traités :

Répartition mensuelle des appels traités



Motifs de appels traités



Orientation des élèves sur les parkings



La première semaine de la rentrée 2016, les agents de la Communauté de Communes et les élus de la commission transports - déplacements ont été présents sur les parkings de l'Albanais, du Clergeon, de l'Annexion et de Joseph Béard à Rumilly, ainsi que sur la plateforme d'échanges du Villard à Saint-Eusèbe, pour guider et renseigner les élèves au départ et à l'arrivée des autocars. Il est important que les élèves puissent prendre leur autocar dès le premier jour pour se familiariser avec le fonctionnement des transports scolaires.

Sécurité

La Communauté de Communes a organisé en 2016 des sessions d'éducation à la sécurité dans les transports scolaires. Ces sessions, animées par l'ADATEEP 74, se sont déroulées en automne dans les collèges et les écoles primaires bénéficiant des transports scolaires. 685 élèves ont bénéficié de cette intervention :

- **Pour les classes de 6ème** concernées, l'opération s'est déroulée en deux temps avec projection d'un film pédagogique sur la conduite à adopter dans les transports en commun et exercices pratiques d'évacuation d'un autocar.

- **Pour les classes de CP** concernées, animation ludique en classe avec maquette d'autocar et figurines, rappel des règles de sécurité et exercices pratiques d'évacuation d'un autocar.

L'intervention auprès des élèves est assurée par un bénévole de l'ADATEEP 74 accompagné d'un sapeur-pompier. Les transporteurs participent aussi à l'opération en mettant gratuitement à disposition un autocar et son conducteur.



Signalisation des arrêts

En 2016, la Communauté de Communes a poursuivi son engagement en faveur de la sécurisation des points d'arrêts.

Durant l'été, 11 arrêts double-sens ont été équipés en signalisation verticale et horizontale.

Activation des plans neige par SMS

Durant la période hivernale, le service transport scolaire met en application un dispositif « plan neige » afin de dévier certains circuits concernés par des difficultés importantes de circulation en cas de phénomène météorologique exceptionnel (forte chute de neige ou fort verglas). Dans un souci d'efficacité et de simplification de l'information transmise aux familles concernées, le service a développé un système d'activation / désactivation des plan neige par SMS.

Durant l'hiver 2016-2017, le système a été testé lors du déclenchement cumulé des quatre plans neige en vigueur (Moye, Vaulx, Massingy, Bloye), avec l'envoi d'environ 300 SMS. L'opération s'est déroulée correctement et le premier bilan est positif, tant pour les usagers que pour le service.

Nouvelle étape dans le développement de l'action sociale

L'année 2016 marque une nouvelle étape dans le développement de l'action sociale menée par la Communauté de Communes. Dans un contexte politique de recomposition territoriale, l'actuel pôle social va étoffer son action en direction des personnes âgées en intégrant les missions de la **Plateforme des services à domicile de l'Albanais**, jusqu'alors service du **Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL)**.

En plus des services de la petite enfance (Relais d'Assistants Maternels et Parents et Halte-garderie itinérante), le pôle social a donc choisi d'étendre ses compétences avec la **mise en place d'un nouveau service gérontologique** qui regroupe le service du portage repas à domicile existant ainsi que la coordination des dispositifs de maintien à domicile en étroite collaboration avec l'association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR).

Il s'agit par ailleurs d'identifier dès janvier 2017 les outils permettant de **maintenir et de développer les services de gérontologie** existant sur le territoire ainsi que les conditions de leur mise en œuvre au sein du Pôle social.

Les missions de ce nouveau service gérontologique s'articuleront ainsi autour de 4 axes :

- Accueil, information et orientation du public pour toute question relative au vieillissement
- Promotion et valorisation des métiers du bien-vieillir
- Organisation d'évènements et de temps forts pour les seniors du territoire
- Formation continue des aides à domicile du territoire

Le volet logement social du Programme Local de l'Habitat (PLH) est également rattaché à ce pôle, permettant ainsi une meilleure identification des actions sociales développées sur le territoire.

Contact

Pôle Social - 3, place de la Manufacture – BP 69 74152 RUMILLY CEDEX
Tél : 04 50 01 87 15 / Standard : 04 50 0 87 00 / Mail : polesocial@cc-canton-rumilly.fr

Démarche sociale intercommunale

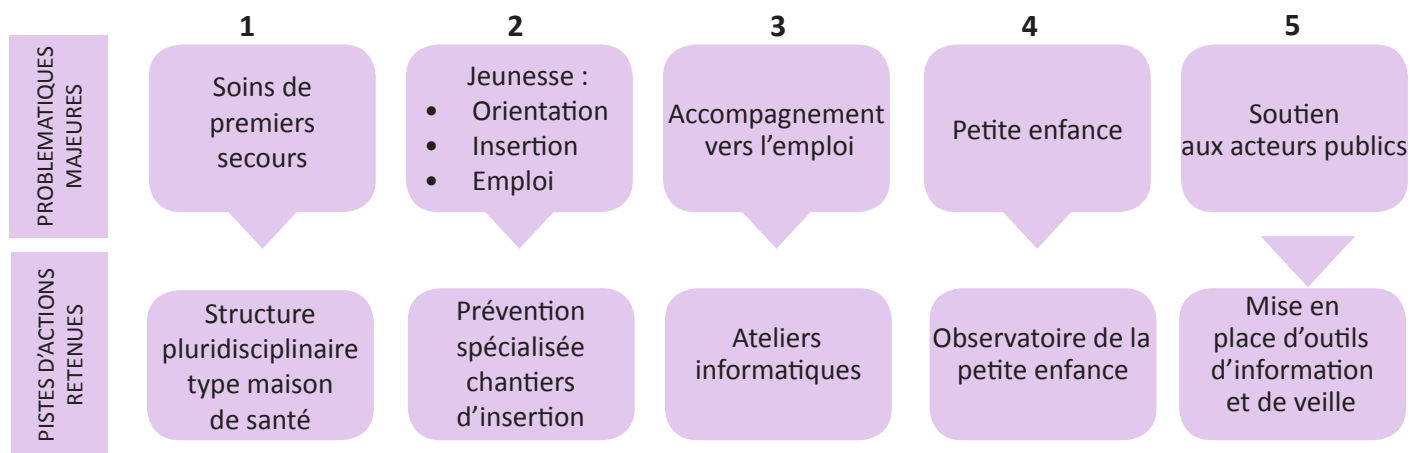
- **2004** : prise de compétence et création du service de **Portage de repas à domicile**
- **2005** : convention de partenariat avec l'association **d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR)**
- **2006-2007** : prise de compétence et création du **Relais Assistants Maternels et Parents**
- **2008** : convention entre la Communauté de Communes de Rumilly et la Communes du Pays d'Alby afin de pérenniser l'action du **Chantier Local d'Insertion (CLI)**, engagée dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) de l'Albanais
- **2011** : réalisation d'une **étude sur la petite enfance**
- **2012** : création d'un **Pôle social intercommunal** regroupant les services et actions sociales de la Communauté de Communes
- **Février 2013** : prise de compétence « **Création et exploitation d'une halte-garderie itinérante intercommunale** »
- **Septembre 2014** : ouverture de la **halte-garderie Itinérante Planet' Karapat**
- **2015** : lancement de la Démarche sociale intercommunale
- **2016** : convention entre la commune de Rumilly et la Communauté de Communes portant sur **l'enregistrement de la demande de logement social** ; le **CCAS de Rumilly devient service enregistreur** pour toutes les communes du territoire.

Une réflexion sur l'engagement de l'intercommunalité en matière de politique sociale

Engagée au printemps 2015, la Démarche sociale intercommunale est arrivée au terme de sa phase de diagnostic. Il s'agissait à l'issue de cette première phase de se doter d'une connaissance partagée de l'estimation des problématiques de l'action sociale à l'échelle du territoire.

Des problématiques majeures et des pistes d'actions prioritaires ont été identifiées, le premier résultat de ce travail aboutissant ainsi à une proposition de 5 actions :

Identifier les préoccupations des acteurs locaux ainsi que les ressources et les domaines d'interventions des communes afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins sociaux de la population à l'échelle du territoire.



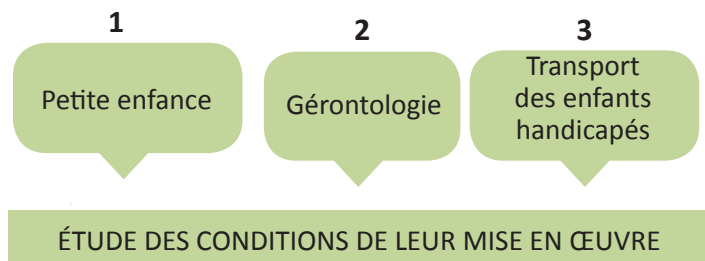
Avant d'engager la phase technique de faisabilité, qui vise à consolider les pistes d'actions et à identifier un outil de gestion de l'action sociale intercommunale, des points de vigilance ont été mis au jour :

- La problématique financière impose de privilégier une intervention sociale intercommunale qui optimise les actions existantes
- Dans un contexte de reconfiguration territoriale, il paraît nécessaire d'envisager une révision du calendrier initial de la Démarche sociale intercommunale

En découlent des orientations à privilégier :

- Positionnement : un engagement intercommunal visant la simplification des dispositifs de l'action sociale afin de favoriser la lisibilité et l'accessibilité à l'offre sociale. Cette orientation ne limite pas l'envergure des actions proposées dès lors qu'elles sont identifiées comme réponses à des besoins sociaux ciblés
- Actions : se donner les outils et les moyens d'anticiper les conséquences des évolutions socio-démographiques via un observatoire des questions sociales

Orientations retenues :



Il s'agit ainsi, dans cette 2^e phase de la démarche sociale intercommunale, d'étudier les conditions d'exercice de la prise de nouvelles compétences à l'échéance de la fin de mandat.

Petite enfance : étudier les conséquences financières, techniques, réglementaires et humaines de la prise de compétence globale.

Objectifs :

- Une approche plus large et une anticipation du développement global du territoire
- La prise en compte des besoins des familles à plus grande échelle
- La mutualisation des moyens d'action
- Un renforcement du pilotage et des outils d'observation des besoins

Afin de vérifier la pertinence de l'échelon intercommunal, un diagnostic de l'offre et de la demande sera réalisé en 2017 dans le cadre d'une Étude Petite Enfance. Il conviendra également d'étudier les conséquences sur les structures actuelles du regroupement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) en cours sous un contrat unique intercommunal (Délibération n° 2012-10-08-76).

Gérontologie : définir les orientations et identifier les outils permettant de maintenir et de développer les services existants sur le territoire et les conditions de leur mise en œuvre.

Services et missions identifiés :

- Portage de repas à domicile
- Soutien à l'ADCR
- Point d'information et d'orientation des personnes âgées sur le territoire
- Organisation et animation de la Semaine Bleue
- Être l'interlocuteur des partenaires sur le territoire (Conseil départemental, hôpitaux, maisons de retraite...)

Cette orientation verra le jour au 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration des missions de la Plateforme des services à domicile au Pôle social de la Communauté de Communes, suite à la dissolution du SIGAL.

Transport des enfants handicapés : étudier les conditions du développement de ce service et de son rattachement à une structure intercommunale.

Un transport actuellement assuré par le CCAS de Rumilly vers l'IME d'Épanou concerne des enfants des communes rurales du territoire.

LES ENJEUX DE LA 2^e PHASE DE LA DÉMARCHE SOCIALE INTERCOMMUNALE

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE PAR LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS ET/OU D' ACTIONS QUI SE RAPPORTENT AUX DIVERS ASPECTS DE LA VIE SOCIALE DES POPULATIONS

- > Apporter une réponse équitable à l'échelle intercommunale : maintien et développement des services à la population, des équipements et prestations dans le respect du principe d'égalité devant le service public
- > Inscrire le territoire dans une dynamique de développement social et favoriser l'installation et le maintien des familles

Planet' Karapat, la halte-garderie itinérante intercommunale

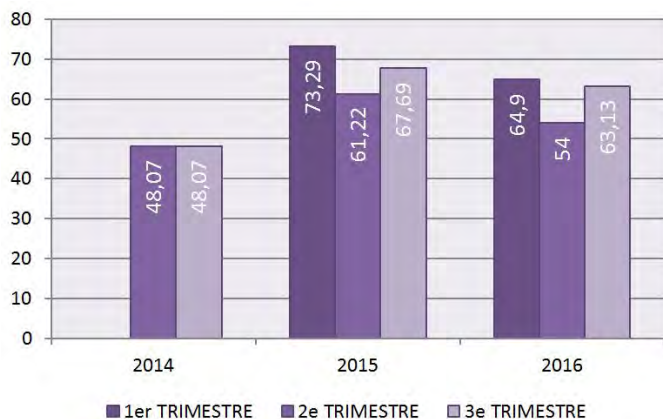
« Il y a forcément un Karapat près de chez vous. »

La Communauté de Communes propose depuis le 1er septembre 2014 un service itinérant de garderie pour les jeunes enfants sur son territoire. L'organisation de ce service a été confiée, dans le cadre d'un marché public, à la société Planet Karapat pour une durée de trois ans

2016 : un service en quête de notoriété

Avec un taux d'occupation moyen proche de 60% en 2016, le fonctionnement de la halte-garderie est satisfaisant malgré une diminution par rapport à l'année précédente (67%). À noter, un nombre d'inscriptions sur le 2e trimestre toujours moins important en raison de la période estivale.

Taux de fréquentation
Années 2014, 2015 et 2016

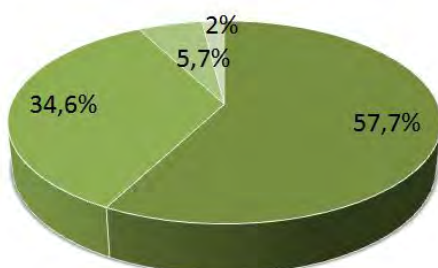


- **Une équipe de professionnels de la petite enfance** assure quotidiennement l'accueil occasionnel de 17 enfants maximum, âgés de 3 mois à 4 ans et résidant sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Le bébé bus s'installe chaque jour dans une commune différente :**
 - Lundi : Marcellaz-Albanais
 - Mardi : Marigny-Saint-Marcel
 - Mercredi : Vallières
 - Jeudi : Rumilly
 - Vendredi : Saint-Eusèbe
- L'équipe apporte sur place **le matériel pédagogique** à l'aide d'un véhicule **spécialement aménagé.**
- **Les salles, agréées par les services de la Protection Maternelle Infantile,** sont mises à disposition par les communes
- La Communauté de Communes verse aux communes d'accueil **une indemnité annuelle de 1 000 € pour l'entretien des salles**
- **La 3^e année de fonctionnement, 2016,** représente une dépense globale de 115 354 € pour la Communauté de Communes, rapportée à un montant de 88 254 € après versement de la participation de la CAF

Entre les mois de juin et de décembre le nombre d'enfants inscrits diminue, passant de 56 à 46, et les contrats se réduisent : en fin d'année 70% des enfants fréquentent la halte-garderie une fois par semaine et 18,5% deux fois. Ils étaient près de 35% à être présents chaque semaine sur deux communes en juin.

Fréquence d'inscription au 30 juin 2016

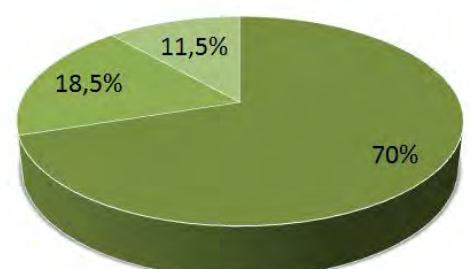
56 enfants inscrits



- 1 fois/semaine
- 2 fois/semaine
- 3 fois/semaine
- 4 fois/semaine

Fréquence d'inscription au 31 déc. 2016

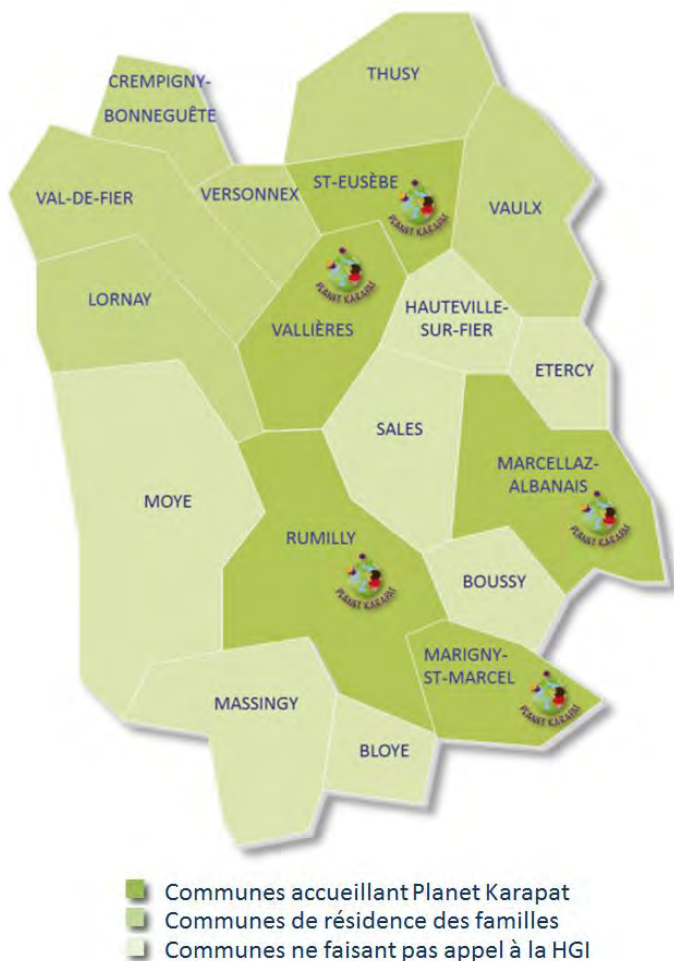
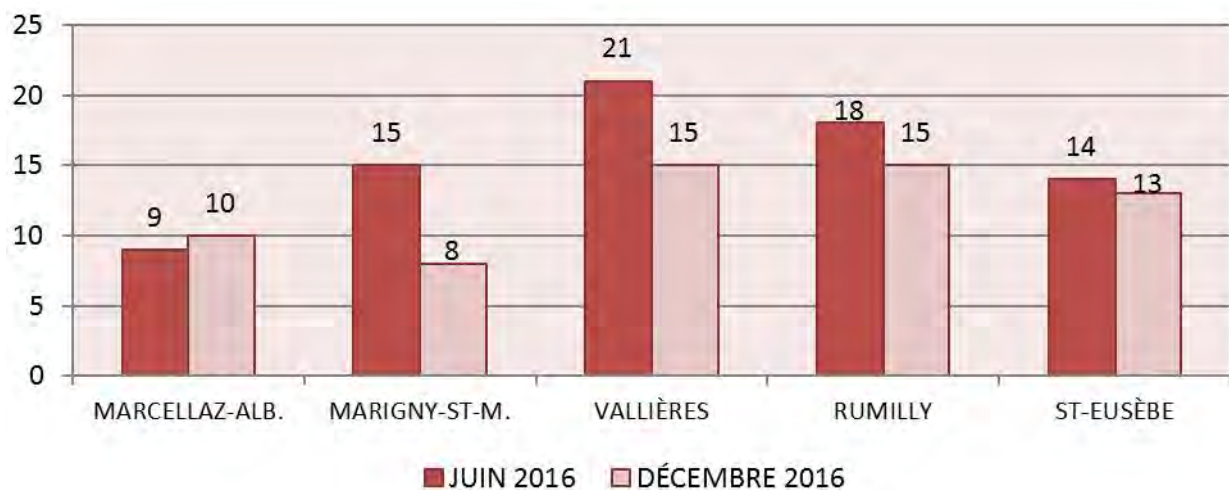
46 enfants inscrits



En termes d'attractivité des communes d'accueil, **Vallières confirme sa position carrefour et Rumilly maintient un bon taux d'occupation. Saint-Eusèbe se révèle un choix pertinent**, répondant à un réel besoin des communes voisines. Si **Marcellaz-Albanais** semble avoir du potentiel, la situation à **Marigny-Saint-Marcel** est plus préoccupante.

Une analyse de l'origine géographique des familles fréquentant la halte-garderie indique que **7 des 18 communes du territoire n'ont pas recours aux services de Planet Karapat**.

Nombre d'inscriptions par commune d'accueil en juin et décembre 2016



Créée dans l'objectif de répondre à un besoin d'accueil occasionnel ou d'urgence identifié sur le territoire lors du diagnostic Petite enfance 2012¹, la **halte-garderie itinérante satisfait aujourd'hui une demande d'accueil ponctuelle**.

¹Diagnostic Petite enfance, Territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, Cabinet Argos, 2010-2012

Objectifs 2017 : préciser les attentes des familles

La marché de la halte-garderie itinérante Planet Karapat arrive à échéance au 31 août 2017. Il conviendra d'étudier **les conditions de son renouvellement** à la lumière des résultats de l'étude Petite enfance initiée dans le cadre de la Démarche sociale intercommunale.

Contact

Pascale Monange
Planet Karapat
 27, rue Adrastée 74650 Chavanod
 Tél : 06 08 96 03 05
 Mail : pascale.monange@orange.fr

Accueil de la halte-garderie :
 lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30
 Le mercredi de 8h30 à 18h

Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

Trottin'Ram est un lieu ressource pour les assistants maternels « du particulier employeur » et pour les parents de jeunes enfants de 0 à 6 ans. 2 animatrices et 1 assistante administrative constituent l'équipe. Au 31 décembre 2016, le territoire intercommunal compte environ 195 assistants maternels agréés, dits « du particulier employeur » dont 189 en activité professionnelle pour une proposition de 643 places.

Les activités du relais

Les contacts

Ce résultat regroupe tous les modes de contact utilisés pour obtenir les informations souhaitées (appels téléphoniques, mails, rendez-vous, passages spontanés dans les locaux du service) :

1970 contacts enregistrés (ces derniers peuvent concerner une même personne plusieurs fois), dont :

- 621 contacts avec des parents ou futurs parents
- 1224 contacts avec des assistants maternels

Nous notons une stabilité par rapport à l'année précédente (1974 contacts en 2015). Alors que les appels téléphoniques ont baissé, cette stabilité de contacts est justifiée par le fait que le RAM communique plus, notamment, par le biais de la newsletter, un outil qui permet d'informer de manière très réactive. Il est à noter également une augmentation des passages à l'improviste 68 contre 34 en 2015. Ces passages touchent pour l'essentiel la population de Vallières lieu du siège du relais.

Le nombre d'entretien a diminué aussi bien chez les assistants maternels que les parents (- 40 rendez-vous). Cela peut s'expliquer, en partie, par le fait que les assistants maternels maîtrisent mieux le contrat de travail.

Mais il n'est pas à exclure un impact lié par la baisse de l'activité économique, et par conséquent la baisse des demandes de mode d'accueil du jeune enfant. De plus, entre 2014 et 2016, 70 places d'accueil ont été créées par des structures privées (1 crèche inter-entreprises, 4 micro-crèches) accentuant la baisse de demande d'accueil auprès des assistants maternels.

Contact

Trottin' Ram
relais Assistants maternels et Parents
40, chemin de la Tonnelle - 74150 VALLIERES
Tél : 04 50 66 54 76
Mail : ram@cc-canton-rumilly.fr

Accueil téléphonique :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h00
Rendez-vous personnalisé : du lundi au vendredi

Les animations collectives

Elles se déroulent dans les locaux du relais à Vallières, au centre de loisirs « Domino » à Rumilly et dans certaines bibliothèques du canton.

Un total de 115 ateliers (4 ont été annulés essentiellement en raison de mauvaises conditions météo) a été proposé, représentant 1353 matinées enfants et 711 matinées assistants maternels.

D'une manière générale, les matinées enfants et assistants maternels sont en augmentation.

Le **partenariat avec les bibliothèques** des communes de Bloye, Hauteville-sur-Fier, Saint-Eusèbe, ainsi qu'avec la médiathèque de Rumilly s'est poursuivi. Ce partenariat avec ces structures est très apprécié et les enfants sont très à l'écoute pendant les séances.



Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

Les manifestations organisées en 2016

Animations exceptionnelles

- **Festival Itinérant Petit Patapon à la médiathèque du Quai des Arts, le 8 avril 2016** : 2 séances de lectures interactives pour les Assistants Maternels du Relais
- **Spectacle musical « Brin d’Air »** (Compagnie Á Tous Vents) le 2 décembre 2016 dans les locaux de la Communauté de Communes
- **Jardinage avec les enfants** dans les jardins collectifs du Bois de la Salle : 2 assistantes maternelles, accompagnées par une éducatrice de l’environnement ont pu initier les enfants au jardinage pendant une dizaine de séances.
- **Pique-nique au Parc du Bouchet à Rumilly** : depuis la création du RAM, c’est la première fois que le pique-nique a dû être annulé en raison de mauvaises conditions météo.

Professionalisation des Assistants maternels

- **Permanences sur l’évolution professionnelle des assistants maternels** :

Depuis le mois d’avril 2016, le RAM a mis en place, dans ses locaux à Vallières, des permanences pour informer les assistants maternels sur les dispositifs de sécurisation des parcours professionnels. Ces permanences étaient tenues par une conseillère emploi formation de la MIFE (Maison de l’Information sur la Formation et l’Emploi).

Sur les 5 permanences, une quinzaine d’assistantes maternelles ont bénéficié d’un entretien individuel. Pour

Information et communication

Communication à destination des assistants maternels et des parents

- **Le Trott’infos** (5 numéros par an) : cette lettre d’information du Relais est adressés aux assistants maternels, aux parents et aux partenaires. Différents thèmes sont évoqués : informations règlementaires, informations partenaires, informations et propositions d’activités du RAM...
- **La Newsletter «Trott’News»** (14 en 2016) : ce format de communication permet d’informer et de partager l’actualité du Relais en temps réel (diffusion auprès de 157 assistants maternels et environ 500 parents). C’est un bon complément de communication au Trott’infos

la plupart, elles ont pu ouvrir leur Compte Personnel de Formation (C.P.F) et ainsi se renseigner sur la manière d’utiliser ces heures dans le cadre d’un projet de formation. Certaines ont pu également être accompagnées dans une perspective de reconversion.»

- **Soirée à thème**

Le 27 septembre, les assistants maternels et les parents étaient conviés à participer à une soirée débat sur le thème du « Sommeil » dans les locaux de la Communauté de Communes.

Actions de partenariat

- **Conseil Départemental : Protection Maternelle Infantile**

Des rencontres de travail ont lieu tous les 2 mois environ avec la puéricultrice de la PMI référente sur le territoire. Ces temps d’échanges permettent d’évoquer les questions inhérentes au métier d’assistant maternel et de dégager des constats dans l’évolution des besoins d’accueil des parents.

- **Réseau des RAM de Haute-Savoie**

Le relais participe au réseau départemental des relais assistants maternels et parents de Haute-Savoie, animé par la CAF (3 journées de travail en 2016).

- **Réseau des RAM du Bassin Annécien**

Depuis 2016, les RAM du Bassin Annécien ont créé leur propre réseau. L’objectif étant d’échanger sur les différentes pratiques des animateurs, développer des mutualisations en terme d’intervenants professionnels et d’évènementiels.

Autres actions

- **Caisse d’allocations Familiales** : contrôle de l’activité du Relais et de ces financements le 9 septembre 2016



Portage de repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile, repris par la Communauté de Communes en 2004, est un des maillons des dispositifs d'aide à domicile. Il contribue au maintien à domicile des personnes devenues dépendantes dû à l'âge, la maladie ou l'accident en préservant un lien social, en prévenant l'isolement des personnes âgées et en participant ainsi au soutien des familles. La livraison est destinée aux personnes de plus de 65 ans, ou aux personnes en situation de handicap, domiciliées sur l'une des 18 communes du territoire.

Les bénéficiaires

En 2016, le service a livré **32 750 repas** au domicile privé de **208 personnes** pour une moyenne de **128 repas/jour**. **71% des bénéficiaires sont âgés de plus de 80 ans**, dont 22% de plus de 90 ans. Depuis 2014, on constate une augmentation importante du nombre de bénéficiaires habitant les communes environnantes à Rumilly et parallèlement une baisse des bénéficiaires habitant la ville centre.

La livraison des repas

La livraison des repas, sur le principe de la liaison froide, se déroule chaque semaine **5 jours sur 7**, excepté les jours fériés, **pour des repas consommés 7 jours sur 7**. **4 agents** assurent les **4 tournées quotidiennes** à l'aide de 2 véhicules frigorifiques. En 2016, un nouvel agent, à temps non-complet, a été recruté au sein du service : il s'agit de **Cécile GEAY**.

Une ajustement annuel des tarifs

Les tarifs des repas sont réajustés chaque année au mois d'avril pour **tenir compte du prix facturé par le prestataire (le Centre Hospitalier de Rumilly) et du bilan de l'année écoulée**.

La politique suivie est que les bénéficiaires, quel que soit leur quotient familial, financent le prix du repas facturé par le fabricant tandis que la collectivité couvre les coûts de fonctionnement, de personnel et de livraison. Il existe actuellement 5 tranches tarifaires qui sont déterminées par le **QF (quotient Familial) et donc par les revenus des bénéficiaires**.

Montants des repas		
Quotient familial	Avril 2015	Avril 2016
0 à 580	5.57 €	5.77 €
581 à 1010	6.50 €	6.73 €
1011 à 1500	7.70 €	7.98 €
1501 à 2000	8.47 €	8.77 €
Plus de 2000 et accompagnant	9.07 €	9.40 €

Contact

Service de portage de repas à domicile
3, place de la Manufacture BP 69 74152 Rumilly Cedex

Tél : 04 50 01 87 00

Mail : portagedesrepas@cc-canton-rumilly.fr

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Des plateaux repas qui créent du lien

Les agents du service ont mené plusieurs actions phares dont notamment :

- La distribution pour chaque bénéficiaire de petits sujets en chocolat à l'occasion **des fêtes de Pâques**.
- **La confection de cartes de vœux par les enfants des écoles maternelles et primaires** de Joseph BEARD - l'École du Centre - l'école Jeanne D'Arc - Léon Marie de Marcellaz - la Garderie de Val de Fier et l'école de Versonnex. Les travaux ont ensuite été remis en main propre aux bénéficiaires du service au moment des fêtes de fin d'année. Cette action partenariale, très prisée par les enfants comme par les bénéficiaires du service, a généré de **nombreuses marques de sympathie entre les 2 générations et a suscité, pour certains, le désir très fort de prolonger les échanges en répondant aux cartes de vœux des enfants et en créant du lien**.
- **Une enquête de satisfaction** par le biais d'un questionnaire remis individuellement à chaque bénéficiaire afin d'évaluer leur degré de satisfaction sur la qualité des prestations et les relations administratives en vue d'améliorer la qualité du service.
- **Participation des agents de livraison au 1^{er} Forum des séniors du « Bien vieillir en Albanais » le 11 octobre 2016 à Rumilly** en tenant un stand à la journée afin de communiquer sur les prestations du service et de renforcer les liens avec les autres partenaires médico-sociaux locaux de la gérontologie et du maintien à domicile.

Le nouveau cuisinier responsable de la préparation des plateaux-repas de la cuisine centrale de l'hôpital de Rumilly (**Mr Guy VAILLEND**) a souhaité **rencontrer les bénéficiaires du service**.

Pour cela, il a participé à la tournée de livraison avec les agents du portage repas et a ainsi rendu visite individuellement à plus de la moitié des bénéficiaires afin de **recueillir leur avis sur la constitution et la qualité des repas qui leur sont servis**.

Le partenariat avec l'ADCR

L'objectif de l'association ADCR (Aide à Domicile du Canton de Rumilly) est de maintenir le plus longtemps possible à domicile les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap en leur apportant des aides humaines et matérielles dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

Ces actions de soutien et d'accompagnement dans les activités de la vie courante sont assurées par près de **110 professionnels (pour 75 ETP) nommés Aide à Domicile ou Auxiliaires de Vie Sociale** selon le niveau de qualification possédé. **L'ADCR intervient 7 jours sur 7 en tant que prestataire sur les 18 communes du territoire auprès de 534 bénéficiaires.** Les interventions à domicile peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière (caisse de retraite, APA du Conseil Départemental de Haute-Savoie...) et d'une déduction d'impôts.

La Communauté de Communes poursuit son soutien à l'association et contribue ainsi au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, en lui attribuant une subvention annuelle de :

- **70 000 € (budget principal) au titre du maintien à domicile** des personnes en perte d'autonomie sur le territoire
- **7780 € soit 13€/pers. (budget annexe transport et déplacement) pour le transport à la demande** et donc l'aide à la mobilité des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap habitant le territoire

Plusieurs actions partenariales ont été menées en étroite collaboration avec la Communauté de Communes du Canton Rumilly pour **la promotion et la valorisation des métiers du secteur de l'aide à domicile** ainsi que pour **la formation continue et la qualification des Auxiliaires de Vie Sociale** du territoire.

Les publics concernés

- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes relevant de l'aide sociale
- Les personnes en sortie d'hospitalisation

Les prestations proposées

- Aide aux tâches ménagères et à l'entretien du linge
- Aide aux repas : réalisation des courses, préparation et service de repas...
- Aide à la personne : toilette, habillage, aide au lever, au coucher...
- Accompagnement : aide aux démarches administratives courantes, aux sorties extérieures, aux courses...
- Relationnel: compagnie sécuritaire, activités de loisirs et de la vie sociale...

Contact

1 rue de la Liberté, 74150 Rumilly

Tél. 04 50 64 53 87

adcr.direction@wanadoo.fr

Permanences d'accueil du public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45

et de 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h à 12h



Le service accompagnement assure une offre de service en matière de mobilité en proposant **un transport à la demande qui est assuré par un personnel qualifié et un véhicule adapté.** Ce service qui peut être personnalisé ou collectif permet aux bénéficiaires de sortir du quotidien, de rompre l'isolement et de renouer des liens. L'ADCR propose également **un service confort et un service de garde d'enfants à domicile.**

L'association est en train de concrétiser **son projet de fusion avec l'association de services à domicile AVS d'Annecy** et envisage de développer également son service de transport à la demande avec l'achat **d'un 2^e véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite.**

En complémentarité de ces diverses prestations, l'ADCR a créé un Centre de Soins Infirmier (CSI) géré par une équipe d'infirmiers qui accomplissent des soins infirmiers à domicile ou lors des permanences au siège de l'association.

Qu'est-ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?

Régi par le Code de la Construction et de l'Habitation, le programme local de l'habitat (PLH) est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Pour une durée de 6 ans, le plan d'action définit à l'échelle d'un territoire les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Suite à un diagnostic réalisé lors du premier Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) en partenariat avec les territoires voisins du Bassin Annecien et des Ussets et Bornes, les communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby ont signé un Programme Local pour l'Habitat (PLH) en 2009. Chaque Communauté

de Communes a donc défini et mis en oeuvre son propre programme.

Certaines actions transversales sont portées par le Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL) et intégrées dans le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA). Ce dernier permet de co-financer l'animation de ces programmes et des actions de communication. Le PLH approuvé par les élus de la Communauté de Communes le 6 juillet 2009 a été prorogé par accord du Préfet le 13 mai 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois et jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec un volet Habitat (PLUi-H) courant 2019.

Ce PLUi-H actuellement élaboré sur le territoire prendra en compte les éléments du PLH en place.

Un programme d'actions en direction des communes, des bailleurs sociaux et des habitants

Avec pour objectif d'améliorer les conditions de logement, le Programme Local de l'Habitat (PLH) décline 5 axes de travail :

- AXE 1 : maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat
- AXE 2 : garantir l'équilibre social de l'habitat
- AXE 3 : valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat
- AXE 4 : répondre aux besoins spécifiques de logements et d'accueil
- AXE 5 : suivre et piloter le PLH

La Fiche Action n° 5 de l'Axe 2 (« Mutualiser les efforts de

production de logements aidés ») vise à favoriser le développement d'une offre locative abordable et à aider les opérations de logements locatifs sociaux adaptés à la demande dans le respect des objectifs du PLH : l'EPCI apporte des aides à la commune ou au bailleur social (HLM ou organismes spécialisés). Ces aides portent sur la réalisation de logements neufs ou en acquisition amélioration (logements PLAI, PLUS, PALULOS) et se composent d'une aide au foncier ou d'une aide à la construction.

Un objectif minima de production a été défini pour la période 2009-2018 : 286 logements locatifs sociaux (LLS) neufs répartis sur le territoire.

	Ville centre	Communes bourgs	Grosses communes villages	Petites communes villages
Objectifs de production de Logements Locatifs Sociaux (LLS)	142	80	42	22

Habitat

160 logements locatifs sociaux sur les 286 à produire ont été réalisés depuis l'adoption du PLH, soit 56% de l'objectif et 143 logements aidés par la Communauté de Communes : 122 logements (dont 114 aidés) sur la ville centre et 38 (dont 29 aidés) dans les communes bourgs et villages.

Des financements ayant été accordés à plusieurs communes pour l'achat de foncier au lancement du PLH, le montant initial de l'aide, soit 50€/m², a été réduit afin de permettre d'aider à la réalisation des 126 logements restants et d'atteindre les objectifs fixés par le PLH dans les limites de l'enveloppe budgétaire définie.

Par délibération en date du 4 juillet 2016 (n° 2016_DEL_087), le Conseil Communautaire a approuvé la réduction de 18% du montant de l'aide accordée à la construction dans le cadre de l'action n° 5 du PLH, soit 41 €/m² SU dans la limite

de 65 m² par logement, et le maintien du montant de l'aide à la réhabilitation, soit 60 €/m² SU.

Le bilan des réalisations, globalement satisfaisant selon l'avis du **Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)**, révèle une production de 19% de logements locatifs sociaux dans les communes bourgs, bien en deçà de l'objectif territorialisé. À l'inverse, certaines communes villages ont atteint voir dépassé leurs objectifs et la ville centre totalise 80% de sa production.

Une enquête d'actualisation des projets de construction de logement social est lancée auprès des communes fin 2016 : les résultats permettront d'ajuster la répartition des financements de la Communauté de Communes, notamment en fonction des dates de début des travaux de construction, l'enveloppe budgétaire réservée à l'action 5 devant être utilisée d'ici fin 2018, date d'expiration du PLH.

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

« Réformer la gestion des demandes et des attributions de logement social »

L'article 97 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, porte sur la réforme de la gestion des demandes et des attributions sociales dans le but de répondre aux enjeux actuels :

- **Simplifier la démarche des demandeurs** pour plus de lisibilité, de transparence et d'efficacité dans les processus d'attribution

- **Instaurer un droit à l'information** du public et des demandeurs de logement social
- **Mettre les EPCI en position de « chefs de file »** de la politique locale des attributions de logements sociaux,
- **Mettre en œuvre une politique intercommunale et inter-partenariale** de la gestion des demandes et des attributions.

Des dispositions s'appliquent au niveau national, et au niveau intercommunal en fonction des compétences des EPCI, avec obligation pour les EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé d'élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD).

Les dispositions applicables au niveau intercommunal



Conformément à la loi Alur, la Communauté de Communes a élaboré un projet de Plan partenarial, dans le cadre de groupes de travail réunissant les différents acteurs impliqués dans la gestion et l'attribution des logements sociaux sur le territoire :

- Les communes
- Les bailleurs sociaux
- USH 74
- Les réservataires : État, Collectivités territoriales, Action Logement
- PLS.ADIL 74

Le Plan définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information (article L.441-2-6) en fonction des besoins en logements sociaux et des circonstances locales (article L.441-2-8 du nouveau Code de la Construction et de l'Habitat).

Les conditions locales d'enregistrement de la demande

Le contenu du Plan (décret n° 2015-524 du 12 mai 2015)

1. Enregistrement de la demande
2. Dispositif de gestion partagée
3. Modalités de qualification / cartographie du parc social
4. Estimation du délai d'attente moyen pour l'attribution d'un logement locatif social
5. Information des demandeurs

6. Service d'information et d'accueil
7. Situations des demandeurs qui justifient d'un examen particulier
8. Mutations internes au sein du parc
9. Réalisation des diagnostics sociaux et mobilisation des dispositifs d'accompagnement social favorisant l'accès et le maintien dans le logement.

Parmi les thèmes qui doivent être traités, le Plan doit préciser les modalités locales d'enregistrement de la demande dans l'objectif de permettre une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur et une plus grande transparence des modalités locales d'enregistrement de la demande de logement.

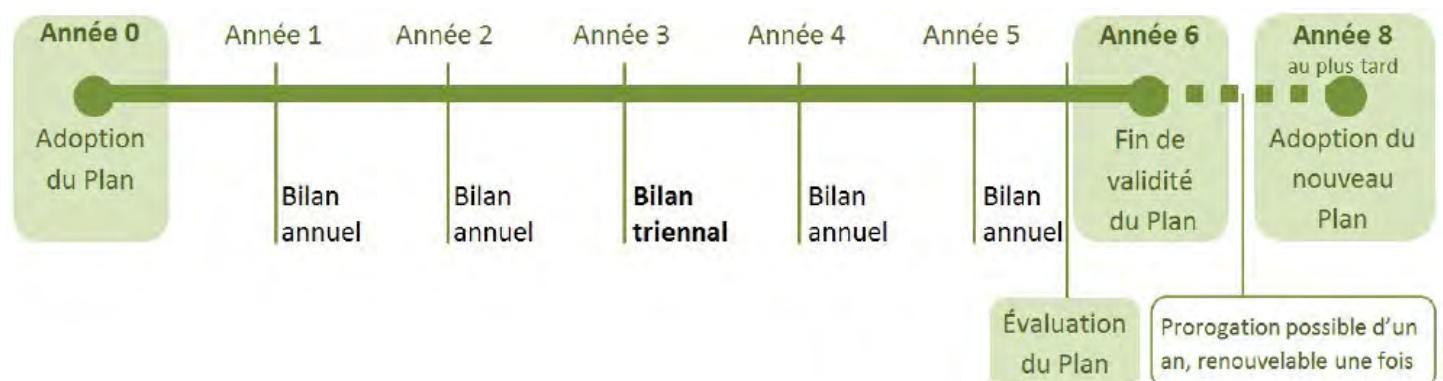
Suite au choix de rattachement du département au Service National d'Enregistrement, SNE, et à l'abandon du fichier local en janvier 2016, 9 communes du territoire se sont déclarées service enregistreur, ainsi que la Communauté de Communes. La Communauté de Communes et les 8 communes hors Rumilly ne disposant pas en interne de service administratif suffisant leur permettant d'assurer l'accueil et l'enregistrement des demandes de logement, la mission d'enregistrement est confiée à la commune de Rumilly,

via son CCAS qui dispose déjà d'un service organisé. Des conventions de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social ont été établies entre la commune de Rumilly et chacune des communes services enregistreurs et entre la commune de Rumilly et la Communauté de Communes. **Le CCAS de Rumilly a ainsi vocation à enregistrer les demandes pour toutes les communes du territoire**, y compris celles ne l'ayant pas mandaté.

Le projet de Plan rédigé décline l'ensemble des thèmes définis et a été transmis en décembre aux communes membres et aux partenaires pour avis ; il est également soumis au représentant de l'État. À l'issue de cette concertation et à réception de la réponse du préfet, la Communauté de Communes délibère pour adopter le Plan, qui devient exécutoire.

Durée de validité du Plan et processus de suivi

Le Plan est valable 6 ans, sa durée de validité peut être prorogée d'un an, renouvelable une fois, en attendant l'adoption du nouveau Plan. La procédure d'évaluation du Plan se présente comme suit :



Le logement social sur le territoire - Données 2016 des bailleurs sociaux

	Nombre d'habitants INSEE 2016	Nombre de logements sociaux	Nombre de demandeurs 1 ^{er} choix de commune
Bloye	584		
Boussy	502	10	4
Crempigny-Bonneguête	289		
Etercy	754	14	6
Hauteville-sur-Fier	877	9	5
Lornay	522	25	3
Marcellaz-Albanais	1 816		1
Marigny-Saint-Marcel	678		1
Massingy	829		
Moye	1 030		
Rumilly	14 542	1288	482
Saint-Eusèbe	483	8	2
Sâles	1 775	8	5
Thusy	1 003	11	1
Val-de-Fier	641	12	5
Vallières	1 590	23	12
Vaulx	890		
Versonnex	594		1
<i>Communauté de Communes</i>	<i>29 399</i>	<i>1 408</i>	<i>528</i>

Activité du service logement en 2016 - Source : CCAS de Rumilly

	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Jui	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Personnes reçues à l'accueil	212	183	173	139	111	141	76	113	163	130	152	98	1691
Appels téléphoniques donnés ou reçus à l'accueil	134	97	103	120	89	72	39	37	63	54	62	40	910
Saisie des dossiers de demandes de logements	71	75	54	24	28	36	21	12	42	30	31	26	450
Nombre de RDV fixés	27	27	43	23	34	35	25	12	44	16	31	12	329
Nombre de personnes présentes au RDV	27	27	33	20	30	32	25	12	44	16	25	12	441
Nombre de personnes reçues sans RDV	5	11	14	13	14	9	11	15	12	15	10	9	

Gens du voyage

Conformément au **Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage et de l'habitat**, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a **ouvert en 2004 l'Aire de Grand Passage** pour accueillir les grands voyageurs sur son territoire. Elle se situe sur la commune de Rumilly, aux abords de la route de Vallières. Le schéma (qui a pour objectif de définir les conditions d'accueil des gens du voyage sur le département) a fait l'objet **d'une révision approuvée en janvier 2012** et a conforté notre collectivité dans la mise à disposition **d'une aire de 70 places maximum**. La Communauté de Communes conserve sa politique de fermeté concernant le stationnement illégal et signe une nouvelle convention de location avec les propriétaires du terrain d'une durée de 5 ans, avec l'objectif de se porter acquéreur des terrains avant ce terme.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Les lois instituant **les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage** sont les suivantes :

- **La loi n°90-449 du 31 mai 1990** visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite également **loi Besson I** : l'article n°28 concerne les schémas départementaux
- **La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000** relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite également **loi Besson II** : des financements très incitatifs de l'État sont prévus, éventuellement complétés par ceux de Conseils Généraux ou Régionaux, pour accélérer la réalisation des aires d'accueil et aires de grand passage.

Le schéma départemental prévoit **les secteurs**

géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil, les Établissements public de coopération inter-communal (EPCI) ou les communes où celles-ci doivent être réalisées. Les secteurs d'implantation, dans lesquels les aires doivent se réaliser, prennent appui sur la délimitation des communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats mixtes existants.

Apparu dans les années 70, **le terme générique « gens du voyage »** est une dénomination administrative désignant une population hétérogène sans domicile, ni résidence fixe, qui réside habituellement en résidence mobile, circulant en France ou exerçant des activités ambulantes.

Aménagement de l'Aire de Grand Passage à Rumilly

Equipement

- Alimentation en eau potable
- Système de collecte des ordures ménagères
- Système de collecte des eaux usées

Conditions de séjour

- **Ouverture annuelle** : du 1^{er} juin au 30 septembre
- **Capacité maximale du site** : 70 caravanes
- **Frais de stationnement** : 2 € / jour / caravane
- **Caution** : 300 euros pour un groupe de moins de 20 caravanes, 400 euros pour un groupe entre 21 à 50 caravanes et 500 euros pour un groupe de 51 à 70 caravanes
- **Durée maximum de séjour** : 20 jours

Travaux

- **Raccordement au réseau électrique** (en cours)
- **Travaux de réparation de la clôture** : **9 852,00 €**
- **Travaux de raccordement électrique** (engagement ERDF) : **26 703,06**
- **Changement du panneau de signalétique d'entrée** : **304,98 €**



Un service élargi à l'eau potable et à l'assainissement collectif

Historiquement, le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** est géré par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly depuis **2001**.

C'est un service public local chargé de **conseiller et accompagner les particuliers** dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de **contrôler les installations d'assainissement non collectif**. Le service fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service a pris la compétence de **l'assainissement collectif** et de **l'eau potable**.

Cela permet d'assurer **une gestion globalisée** sur l'ensemble du territoire, de mettre en commun les ressources et les investissements qui seront de plus en plus difficile à assumer individuellement, d'assurer dans un contexte contraignant **une égale qualité de l'eau pour tous, d'unifier les tarifs** et enfin de **mieux répartir les charges**.

Contact

Tél : 04 50 01 87 08 / Fax : 04 50 45 82 18

Email : eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr

Permanences :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h

Numéro d'urgence (soir, week-end et jours fériés) :

06 18 67 57 36

Les missions du service

Le service eau et assainissement assure aujourd'hui différentes missions :

- **la production et la distribution de l'eau potable**
- **la maintenance des réseaux d'eau** (nettoyage des réservoirs, du réseau, réparation des fuites, etc) et la protection des sources
- **la collecte et le traitement des eaux usées** (la gestion des eaux pluviales est gérée par les communes)
- le conseil et la vérification de la conformité des installations **d'assainissement collectif (AC)** et **individuel (SPANC)**

- **l'accueil et le suivi des abonnés** (abonnement et résiliation de contrat, changement d'abonné suite à des déménagements ou autres, gestion des factures, etc.)

Dans ce contexte, la démarche du service inclut :

- **le respect de l'environnement et de l'utilisateur**
- **l'offre d'un traitement optimisé en termes de délai et d'efficacité**

Usagers de Rumilly

La Communauté de Communes assure depuis 2011 une gestion directe et globalisée des réseaux d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire sauf sur Rumilly: **l'exploitation et le suivi des abonnés est gérée par délégation à Veolia**.

Pour effectuer ses démarches (accéder au contrat, consulter les anciennes factures d'eau, payer en ligne, suivre la consommation) et se renseigner sur le prix, la qualité de l'eau et les travaux en cours :

- VEOLIA
- 23 avenue de l'Arcalod - 74150 Rumilly
- Accueil clientèle le jeudi de 08h30 à 12h et de 14h à 16h30.
- Tél : 09 69 32 34 58 (accessible 24/24 et 7/7 pour problèmes administratifs, techniques et astreintes)
- Mail : service-client@veoliaeau.fr
- Site web : www.serviceclient.veoliaeau.fr

Paiement en ligne

En partenariat avec la Trésorerie de Rumilly / Alby-sur-Chéran, le service propose à ses abonnés le service gratuit de **paiement par carte bancaire** pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement.

Par l'intermédiaire d'un formulaire disponible en ligne, **le paiement est facile et sécurisé** puisqu'il s'effectue sur le site web du Ministère du budget par l'intermédiaire du site web de la Communauté de Communes :

www.cc-canton-rumilly.fr

rubrique Eau-et-Assainissement / Paiement-en-ligne

Déclaration de travaux

Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) et déclaration de projet de travaux (DT) à proximité de réseaux (Hors Rumilly)						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL	187	411	499	505	576	592

Eau potable et assainissement collectif

Les chantiers de l'année 2016

- **Hauteville-sur-Fier, route d'Annecy et Route d'Etercy** : renouvellement du réseau d'eau potable
- **Marcellaz Albanais, hameau de Gleufoy** : Renforcement du réseau d'eau potable et mise en œuvre des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviales
- **Marigny-Saint-Marcel, hameau de Vons** : extension du réseau d'assainissement collectif et renouvellement du réseau d'eau potable
- **Rumilly, Cité des Balmes** : reprise des réseaux d'eaux usées, pluviales et d'eau potable
- **Rumilly, station d'épuration** : réhabilitation du décanteur primaire en bassin d'orage, déphosphatation physico-chimique et canal de comptage des effluents by-passés
- **Val de Fier, hameau de Saint-André** : création d'une station de traitement des eaux usées et extension du réseau d'assainissement
- **Vallières, cité EDF** : renforcement du réseau d'eau potable
- **Thusy, abords de l'école** : structuration du réseau
- **Marcellaz-Albanais, giratoire** : aménagement du giratoire et reprise des réseaux d'eau potable et d'eaux usées
- **Vaulx, centre-bourg** : renouvellement du réseau d'eau potable en parallèle à des travaux de voirie départementale
- **Rumilly, Verdun-Tournette** : mise en séparatif eaux usées – eaux pluviales et renouvellement du réseau d'eau potable

Les études en cours

- **Thusy, lieu-dit Buisson Rond** : renouvellement du réseau d'eau potable
- **Bloye, carrefour de la Garde de Dieu** : réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable



Eau et Assainissement

Assainissement non collectif

Contrôles de branchement / diagnostic assainissement non collectif

- 60 contrôles de branchement au réseau d'assainissement collectif ont été réalisés en 2016
- 244 contrôles sur l'Assainissement Non Collectif (diagnostics, fonctionnement, réalisation) en 2016

Quelques chiffres en 2015 sur l'assainissement non collectif

- Tournées de vidanges : 128 inscriptions en 2016. 270 € TTC pour une fosse de 3000 L
- 9^e opération groupée de réhabilitation en cours

Urbanisme

URBANISME REÇUS				
	Permis de construire (PC)	Certificat d'urbanisme (CU)	Déclaration de travaux (DT) Déclaration préalable (DP)	Permis d'aménager (PA)
2016	221	123	179	20
2015	207	108	123	15
2014	226	117	156	18
2013	167	137	118	13

TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME			Instruits au 31 déc 2016	
	RECUS	Dont pièces complémentaires	Non instruits	Instruits
Permis de construire (PC)	221	36	2	219
Déclaration de travaux (DT) Déclaration préalable (DP)	179	-	8	171
Certificat d'urbanisme de simple information (CUa)	79	-	20	59
Certificat d'urbanisme pré-opérationnel (CUb)	41	-	0	41
Permis d'aménager (PA)	20	-	0	20
TOTAL	540	36	30	510

Le contrat Rivière : « Bassin Fier et Lac d'Annecy »

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly est engagée dans l'élaboration du futur programme du **Contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy**. Initié par le **Conseil Départemental de la Haute-Savoie**, le contrat est porté sur le plan technique et administratif par **Grand Annecy** et soutenu par l'**Agence de l'Eau Rhône-Alpes** ainsi que par les communautés de communes du Bassin. Ce contrat vise à gérer, protéger, améliorer et valoriser les ressources en eau du territoire.

L'année 2016 a été consacrée à la finalisation du dossier du projet en élaborant un programme d'actions et de financements. L'année 2017 sera la concrétisation du projet par sa validation par le Comité de Bassin et les différents maîtres d'ouvrage et financeurs. **La signature du Contrat prévue pour l'été et la mise en œuvre de la phase 1 (2017-2019).**

Ordures ménagères

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a délégué jusqu'au 31 décembre 2016 l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés au **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)**, créé en 1973.

Une partie des collectes, telles que les emballages ménagers recyclables, papiers, déchets non recyclables et certaines bennes de déchèterie a été effectuée directement par le SITOA de même que l'accueil à la déchèterie de Rumilly. D'autres collectes comme le verre et le transfert d'une partie des bennes de déchèterie sont confiés à des prestataires privés par le biais de marchés publics. Le SITOA a également adhéré au **Syndicat du Lac d'Annecy (SILA) pour le traitement des ordures ménagères** (incinération des déchets non recyclables avec valorisation énergétique). Les emballages et les papiers sont envoyés au centre de tri (respectivement Valespace à Chambéry et Véolia à Albens) pour être mis en balles avant d'être acheminés dans des usines de recyclage. **Tous les déchets collectés par le SITOA ont une traçabilité jusqu'à leur valorisation finale.**



Nouvelle organisation de la collecte et du traitement des déchets au 1^{er} janvier 2017

Parmi les conséquences directes de la nouvelle organisation territoriale (rationalisation des compétences et fusion d'intercommunalités sur le Département avec la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe), Grand Annecy prend en charge depuis le 1^{er} janvier 2017 le ramassage et le traitement des ordures ménagères sur le Pays d'Alby. Cela a entraîné la dissolution du SITOA. La Communauté de Communes a donc repris en gestion directe le ramassage des ordures ménagères.

Rien ne change pour les habitants : la taxe et la fréquence des tournées restent identiques, même si les jours et horaires risquent d'être modifiés dans une organisation nouvelle. Seul le lieu d'incinération des déchets change afin d'optimiser les coûts : c'est le SIDEFAGE (Syndicat mixte intercommunal de gestion des déchets du Faucigny Genevois) qui sera la destination des chargements pour l'incinération des ordures ménagères, sur le site de l'usine installée Bellegarde-sur-Valserine.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt (50% de la valeur locative du foncier bâti) qui finance l'élimination des déchets ménagers : collecte, incinération, collecte sélective, déchèterie. C'est une taxe locale due par le propriétaire du logement ou usufruitier d'habitations, de commerces et de locaux artisanaux au 1^{er} janvier de l'année. Elle est recouvrée en fin d'année sur le même avis d'imposition que la taxe foncière. L'appel de fond du SITOA auprès de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2016 s'élève à **2 646 891,76 €**.

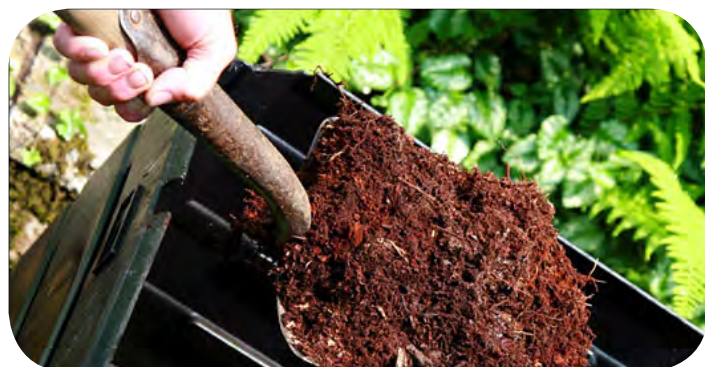
Bilan des actions menées sur le territoire de Rumilly en 2016

Animations

- **Animations scolaires en primaire** : 120 animations, 794 élèves sensibilisés.
- **Animations, suivi de projet dans le secondaire** : 574 élèves sensibilisés et suivis dans des projets développement durable.
- **Extérieures aux établissements scolaires** :
 - **Fête de quartier** : 200 kg de fruits transformé en smoothie
 - **Club de foot de Rumilly** : 100 enfants sensibilisés au tri des déchets

Compostage partagé : 3 nouvelles installations

- à Boussy résidence Les Croësons, bailleur Halpades
- à l'Espace Croisollet
- à l'Ephad Les coquelicots à Rumilly



Compostage individuel

165 mises à disposition, 13 permanences dont 10 sur Rumilly

Prêt du broyeur

7 communes empruntrices, 64 tonnes broyées utilisées principalement en paillage

La Zone de Gratuité

Commune de Saint- Félix le 19 novembre 2016 : 900 visiteurs, 3,8 tonnes d'objets déposés, 3,5 tonnes d'objets récupérés, évités à l'incinération et dans les bennes de déchèterie, bref des objets qui ont trouvés une seconde vie.

Continuité des actions SITOA assurée par la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2017

- **Poursuite de la participation initiée en 2015 auprès du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage**
- la collecte des papiers de bureaux
- la collecte des déchets fermentescibles des établissements de restauration
- le prêt de gobelets réutilisables et de matériels de tri pour les organisateurs d'évènements
- la collecte des bouchons
- la collecte des textiles

Implantation de conteneurs semi-enterrés sur le territoire

- **54 conteneurs sur 75 au total ont été implantés sur le territoire de la Communauté de Communes**
 - 30 à Vaulx (équipement de la commune entière)
 - 18 à Marcellaz-Albanais
 - 6 à Hauteville-sur-Fier
- **2 nouveaux points de recyclage ont été créés** : à Crempigny-Bonneguête (secteur de Bonneguête : colonnes aériennes) et à Hauteville-sur-Fier (secteur du Vernay : conteneurs semi-enterrés)
- **5 points noirs (points de collectes dangereux)** ont été résorbés sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'aménagement des services techniques de Broise à Rumilly s'est terminé en 2016.



Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement **au développement touristique de l'Albanais** par le biais de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.

Depuis le 1er janvier 2012, l'Office de Tourisme est sous statut d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial). L'EPIC a été mis en place par la Communauté de Communes du Canton du Rumilly, qui en est son financeur, suite à une décision du Conseil Communautaire.

La subvention de la collectivité versée à l'EPIC pour l'année 2016 s'élevait à 174 155 euros.

L'Office de Tourisme est lié à la Communauté de Communes par une convention d'objectifs établie pour trois ans (2015-2017).

Les principales missions de l'office de tourisme

- Accueil et information des touristes, de la population locale et des socioprofessionnels
- Promotion et communication touristique du territoire
- Coordination des acteurs et partenaires du développement touristique local
- Observation touristique
- Valorisation des animations et du tissu associatif local
- Organisation d'animations durant la saison estivale
- Accompagnement des porteurs de projets

Le comité de direction

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme est composé d'une majorité d'élus (représentants la Communauté de Communes du Canton de Rumilly) et de socioprofessionnels concernés par le secteur tourisme.

Le Président, représentant le collège des élus est M. Jacques MORISOT.

La Vice-présidente, représentant le collège des socioprofessionnels est Mme Stéphanie NOBLE-MIGNOT.



Contact

Office de tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie
1 Place de la Manufacture - 74150 Rumilly
Tél : 04 50 64 58 32
Mail : contact@albanais-tourisme.com

Juillet et août :

Du lundi au samedi : 9h30 à 12h30 - 14h à 18h
Le dimanche : 9h30 à 12h30

Septembre à juin :

Du mardi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Le samedi : 9h - 12h



Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

Accueil et information

Une fréquentation en hausse

- Evolution des accueils au guichet en 2016 : **4 735 visiteurs soit + 13 % par rapport à 2015**

Albanais (74150 + 74540)	58 %
Auvergne-Rhône-Alpes (hors Albanais)	14 %
Autres régions françaises	22 %
Étrangers	3 %
Non communiqué	2 %

- Evolution des appels téléphoniques en 2016 : **1847 appels soit + 26 % par rapport à 2015**

Développement et gestion de l'Espace Boutique

Un **espace terroir** (artisanat et produits locaux) a été mise en place en juin 2015 dans les locaux de l'Office de Tourisme, place de la Manufacture à Rumilly.

La boutique de l'Office de Tourisme compte une petite centaine de références réparties comme suit :

Éditions	Artisanat d'art	Alimentaire	Industriel	Textile
Topo-fiches rando, carte VTT, cartes IGN, poster, cartes postales, livre	Poterie, bijoux, objets de décorations...	Confiture, miel, sirop, jus de fruits, safran, vin, bière...	Produits Vulli (totem dédié)	Maillots VTT, t-shirts

L'Office de Tourisme est également revendeur des cartes de pêche (plans d'eau et rivières).

À la rencontre des touristes : Accueil mobile

Lors de la saison estivale (juillet et août), l'Office de Tourisme a mis en place un accueil mobile à la base de loisirs de Rumilly, sur le marché de Rumilly (jeudi) et lors de certaines manifestations. Le principe de cette démarche est d'aller à la rencontre des publics, touristes et habitants, afin de leur présenter l'agenda de la semaine et valoriser les atouts et les sites de l'Albanais. 1741 documents ont été distribués lors de 17 accueils mobiles.



Promotion et communication

Gestion des éditions papier

- Brochure touristique,
- Programme mensuel des animations,
- Livret Histoire & Patrimoine
- Topo-fiche Balade & randonnée
- Programme annuel des brocantes
- Programme des Journées Européennes du Patrimoine
- Divers supports de communication
- Carte touristique Entre 3 lacs

Site internet



45 333
sessions



35 956
visiteurs



106 311
pages vues



2,5
pages/session



34
avis clients



276
contacts

Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

Facebook

1er janvier 2016



817 fans

31 décembre 2016



1 175 fans



Augmentation du trafic vers le site :

+ 75% vs 2015

Relations presse

L'Office de Tourisme a fortement développé depuis quelques années les relations presse. Ces actions sont importantes car elles permettent à la destination Albanais de gagner en visibilité. Certaines actions presse 2016 ont été orientées sur la presse étrangère, principalement néerlandaise (2 accueil presse en 2016). Un travail quotidien avec la presse quotidienne régionale est également effectué.

Affichage dynamique

L'Office de Tourisme a développé un projet d'affichage dynamique afin de toucher un plus large public. Deux écrans d'informations ont été installés en 2016 dans la galerie commerciale Hyper U.

Coordination et développement

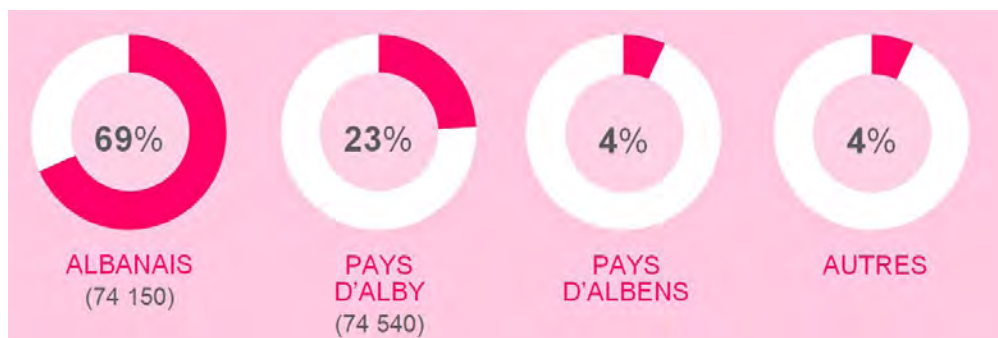
Un réseau de partenaires important et dynamique

En 2016, l'Office de Tourisme comptait un réseau de 174 partenaires. Toute l'année, nous travaillons à animer ce réseau de partenaires : transmission d'informations, réunion annuelle, accompagnement de projets, opérations spécifiques...

- 50 commerces
- 28 meublés de location
- 24 restaurants
- 17 prestataires d'activités
- 15 producteurs
- 14 chambres d'hôtes
- 8 sites de visite
- 5 artistes et artisans
- 5 locations longue durée
- 4 hôtels
- 2 campings
- 2 hébergements insolites

Chaque année, l'Office de Tourisme organise une rencontre des partenaires avant la saison estivale.

Répartition des partenaires par secteur géographique



Ingénierie du développement touristique

L'Office de Tourisme de l'Albanais soutient et conseille la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans sa mission de développement et d'aménagement touristique : participation à la Commission Tourisme ; appui technique et ingénierie ; participation aux réflexions concernant les sentiers pédestres et VTT ; veille et prospective sur les leviers de développement à moyen et long terme.

Stratégie d'adaptation au contexte actuel

La loi NOTRe a profondément modifié le contexte administratif et politique local, avec un redécoupage en profondeur des territoires au 1er janvier 2017. Afin de s'adapter à ce nouvel environnement, l'Office de Tourisme a anticipé en mettant en œuvre dès 2016 une stratégie d'ouverture et d'échanges avec nos territoires voisins.

Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

Développement de la filière tourisme pêche

Animation d'un groupe de travail technique sur le développement du tourisme de pêche, en partenariat avec l'OT Cœur des Bauges/Aillons-Margériaz, le Parc naturel régional massif des Bauges, les AAPPMA de l'Albanais et du Châtelard, les fédérations de pêche de Savoie et Haute-Savoie, et les deux conseils départementaux.

Animation et événementiel

Organisation d'événements

- **Marché de potiers de Rumilly** L'Office de Tourisme co-organise l'événement avec l'association Trois Petits Bols. La 3ème édition du Marché de potiers s'est déroulée, comme chaque année, le premier samedi de juin (4 juin), de 9h à 19h. De l'avis de tous, cette manifestation a été une réussite.
- **Marchés Artisanat & Terroir** L'Office de Tourisme a organisé en 2016, pour la quatrième année consécutive, un Marché Artisanat & Terroir sur 2 dates, vendredi 22 juillet, vendredi 5 août. Si la première date a été en demi-teinte, du fait en partie d'une météo capricieuse, la seconde date a été une réussite, avec une fréquentation comparable aux années précédentes. Les deux marchés ont accueilli au total près de 1400 visiteurs, et regroupé environ 25 exposants sur chaque date.

Programme d'animations estivales

Chaque année, nous coordonnons un programme d'animations, visites et découvertes pour la période estivale, en partenariat avec les partenaires de la structure. En 2016, 18 partenaires se sont associés à la démarche, afin de proposer un programme complet et varié à la clientèle touristique et locale. 480 personnes se sont inscrites à ces activités via l'Office de Tourisme.

Valorisation des animations locales

L'Office de Tourisme valorise l'ensemble des animations locales et événements par des actions de promotion et communication. Pour certains événements, le soutien de l'OT passe également par la gestion d'une billetterie (3 conventions en 2016) ou d'une plateforme de réservation.



Sentiers de randonnées

La Communauté de Communes possède la compétence pour gérer, dans le cadre d'une politique touristique intercommunale en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie, les sentiers de randonnées (pédestre, VTT et équestre).

Un schéma directeur des sentiers de randonnées pour le territoire

Les loisirs de plein air, et plus particulièrement ceux de la randonnée sous toutes ses formes, font de plus en plus d'adeptes. Une offre cohérente et de bonne qualité de sentiers peut alors être un moyen de valoriser les éléments d'un territoire et d'engendrer des effets économiques positifs. Cela peut aussi permettre de développer la fréquentation touristique du territoire au travers de la randonnée, tout en cherchant au maximum à valoriser ses richesses.

Depuis 2014, le Conseil Départemental de Haute-Savoie a souhaité placer la valorisation des espaces naturels et les attentes des randonneurs au cœur de sa nouvelle politique en matière de randonnée.

Pour ce faire, il a été demandé aux collectivités de réaliser un Schéma Directeur sur leur territoire dans le but de

recenser, d'organiser et de développer l'offre actuelle des randonnées proposées par une collectivité.

C'est dans cette optique que la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a lancé en 2015 l'élaboration de son schéma directeur des sentiers.

Ce document dresse les orientations stratégiques que la Communauté de Communes peut suivre en matière de développement de l'offre de la randonnée à court et moyen terme :

- Connaître et organiser l'ensemble de l'offre randonnée (non motorisée) pédestre et VTT/VTC sur le territoire
- Hiérarchiser les priorités : création d'itinéraires, balisage, mise à niveau, entretien...

Approbation du schéma le 4 juillet 2016

La réalisation de ce document a été finalisé en 2016 par le service sentier mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et validé par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

La délibération n°2016_DEL_074 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2016 valide le schéma directeur de la randonnée, de l'inscription et de la modification des sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ainsi que la signature de la convention cadre du déploiement du réseau.

Le schéma directeur de la randonnée est valable 5 ans et détaille :

- L'état des lieux du réseau de sentiers de l'intercommunalité
- Le projet du territoire en matière randonnée et les sentiers inscrits au PDIPR, leur modification ainsi que les projets d'inscription au PDIPR
- Les modalités de gestion du réseau de sentiers
- Les interventions pour les cinq années à venir
- Une fiche identitaire par sentier (cartographie et

informations techniques et patrimoniales relatives au sentier)

L'approbation du schéma directeur de la randonnée fait également l'objet d'une convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR précisant les engagements du Département envers l'intercommunalité et ses communes, et le cadre relatif pour :

- Respecter des procédures de demandes de subvention
- Gérer le foncier
- Respecter la Charte départementale de balisage
- Réaliser des travaux d'aménagement des sentiers
- Réaliser un panneau d'accueil
- Réaliser un plan de balisage
- Acheter le matériel de balisage charté
- Poser le matériel de balisage charté et réceptionner les sentiers.
- Entretien des sentiers inscrits au PDIPR.

L'équipement signalétique et l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR sont par ailleurs assurés par la Communauté de Communes.

Sentiers de randonnées

Sentiers de randonnées : itinéraires pédestres

Les premières boucles pédestres ont vu le jour il y a plus d'une trentaine d'années sous l'impulsion de l'office de tourisme (sous sa forme associative avant 2012) dans les secteurs les plus montagneux (le Clergeon et la Montagne des Princes). Ce n'est qu'au début des années 90 que l'association va proposer **des boucles plus familiales, moins difficiles**.

Aujourd'hui, **plus de 20 parcours sont proposés sur le territoire intercommunal**, dont **35 km environ de réseau pédestre balisé PDIPR**. Situés majoritairement sur l'Ouest du canton, les itinéraires occupent quasiment l'ensemble de la ligne de crête du relief du Clergeon et débordent fréquemment sur le département de la Savoie.

Nom de l'itinéraire	Point de départ Commune concernée	Temps de parcours	Distance en km	Dénivelé	Inscrit PDIPR
Les Balcons de la Montagne des Princes	Départ : Chavanne Commune : Val-de-Fier	3h05 (variante -1h)	8.4 km	530 m	OUI
La Gélinothe	Départ : Camp 3 rte forestière Commune : Moye	3h20	10,9 km	443 m	OUI
Le Sanglier	Départ : Le Villard Commune : Moye	3h10	11 km	523 m	OUI
L'Ecureuil	Départ : Les Gallets Commune : Massingy	2h05	7,3 km	391 m	OUI
La Chapelle de Ligny	Départ : Ligny Commune : Massingy	1h45	5,5 km	194 m	OUI
Le Chevreuil	Départ : La Chataigneraie Commune : Moye / Lornay	3h15	8,4 km	484 m	NON
La Pomme	Départ : Salle des fêtes Commune : Boussy	2h30	8,7 km	204 m	NON
Les Chemins d'Angely	Départ : Chef-lieu Commune : Vaulx	2h30	7,7 km	272 m	NON



Niveau : facile



Niveau : moyen

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

C'est dans l'optique de promouvoir le développement de la randonnée en cherchant à valoriser le territoire et le patrimoine départemental que le Conseil Général de Haute-Savoie a mis en place le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**. L'objectif inscrit dans la charte est de **créer les conditions favorables à la découverte des sites naturels connus ou moins connus** et de contribuer à **la mise en place d'un balisage cohérent à l'échelle de la Haute-Savoie**.

La Communauté de Communes propose **6 de ses sentiers aux normes haute-savoyardes du PDIPR** : *La Chapelle de Ligny (Massingy) - Pédestre, La Gélinothe (Moye) - Pédestre, Le Sanglier (Moye) - Pédestre, L'Ecureuil (Massingy) - Pédestre, Les Balcons de la Montagne des Princes (Val-de-Fier) - Pédestre et La Boucle des Etangs de Crosagny (Rumilly) - VTT*

Avec l'aide du service mutualisé des sentiers de la Communauté de Communes, l'objectif est finaliser, **d'entretenir et d'améliorer l'ensemble des sentiers inscrits au PDIPR** (balisage, ajout de panneaux d'accueil, aménagement de parkings et création de tables d'orientation). Il est également souhaité de **créer de nouveaux sentiers par des liaisons pour étendre le réseau** :

- Relier l'offre de sentiers possédant des tronçons communs à des itinéraires phares qui passent par une grande partie des territoires voisins : Les Chemins du Soleil, Les Chemins de l'Albanais et la Boucle des Etangs de Crosagny
- Réaliser une boucle pédestre étendue sur l'Est du territoire
- Equilibrer le niveau des sentiers VTT existants en ajoutant **2 nouveaux itinéraires d'une difficulté soutenue** : au départ de la Maison du Vélo à la base de loisirs des Pérouses à Rumilly à destination du Massif du Clergeon (dénivelé + 1400 m), avec un niveau intermédiaire à destination de la Chapelle de Ligny (+500 m)

Sentiers de randonnées : itinéraires VTT

Le territoire de l'Albanais a obtenu au mois de mai 2010 le **label VTT de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)**, c'est un gage de qualité pour la pratique du VTT. Durant l'année 2011, **le périmètre du label a été étendu au pays d'Alby et au territoire d'Albens** représentant aujourd'hui un total de 15 itinéraires variés et adaptés à la pratique de tous, soit plus de **260 km de chemins**.

Pour promouvoir ce site, des panneaux panoramiques présentant l'ensemble des circuits VTT, le code du vététiste et les coordonnées des offices de tourisme sont implantés sur le territoire de la Communauté de Communes.

Numéro du circuit	Nom de l'itinéraire	Point de départ	Distance en km	Dénivelé
1	Les Portes de l'Albanais	Crempigny	21 km	600 m
2	Les Vergers	Vallières	10,5 km	100 m
3	La Salésienne	Sales	11 km	100 m
4	Le Bois du Loup	Marcellaz-Albanais	14 km	375 m
5	Les Bois Ronds	Boussy	16 km	260 m
6	Les Etangs de Crosagny	Base de loisirs Rumilly	17 km	50 m
7	La Cuséenne	Cusy	17 km	475 m
8	Le Vieux Four	Vaulx	10 km	290 m
9	Les Châtaigneraies	Vaulx	19 km	480 m
10	Entre Monts et Etangs	Albens	36 km	1140 m
11	La Randonnée des Trois Monts	La Biolle	28 km	1200 m
12	Entre Forêts et Collines	Saint-Girod	23 km	725 m
13	En Passant par la Deyse	La Biolle	12 km	283 m
14	Les 3 Chevreuils	Saint-Girod	20 km	370 m
15	Les Hauts de Saint-Ours	Saint-Girod	11 km	340 m

Cinéma de plein air

8^e édition du Ciné d'Été

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly organise des **séances de cinéma en plein air gratuites** dans les communes du territoire avec Cinébus74 et en partenariat avec le cinéma Le Concorde à Rumilly.

Chaque année, 3 nouvelles communes du canton sont désignées pour accueillir le Ciné d'été (itinérance renouvelée qui fait le tour de l'ensemble des communes du territoire, à l'exception des communes de Crempigny-Bonneguête et d'Etercy qui ne disposent pas de sites adaptés à l'accueil de ce type d'évènement).

Depuis 2013, une 4^e séance est réalisée au quartier des Grumillons à Rumilly en partenariat avec l'équipe de proximité culturelle de Rumilly (composée de la structure d'animation OSCAR, de l'association Passage, de l'espace Croisollet, du Pôle Médico-Social et de la Caisse d'Allocations Familiales) dans le but d'associer insertion sociale et accessibilité culturelle en proposant la diffusion gratuite d'un film dans un espace ouvert au public.

Les **communes d'accueil** participent activement à l'organisation des séances, elles proposent un terrain extérieur plat, une salle de repli (en cas d'intempéries), un accès à l'eau et à l'électricité.

Un référent désigné par commune est chargé de la coordination et du suivi logistique de la manifestation. Il participe aux réunions de préparation et de sélection des films.



Ciné d'été Séances gratuites en plein air

Renseignements : www.cc-canton-rumilly.fr
En cas de mauvais temps repli salles communales
Possibilité d'apporter un siège pliant

- KUNG FU PANDA 3** Film d'animation
Vendredi 1er juillet 2016 - 22H00
Quartier des Grumillons - RUMILLY (Repli Cinéma Le Concorde)
Dès 18h : animations sur le thème de l'Asie (origami, sumo) suivies d'un pique-nique à 20H
- JURASSIC WORLD** Film d'aventure
Vendredi 15 juillet 2016 - 22H00
Extérieur de la Salle des fêtes - VALLIÈRES
Dès 15h30 : marché artisanal et des producteurs - 19h : petite restauration/buvette
- PADDINGTON** Film d'animation
Samedi 6 août 2016 - 21H30
Extérieur de la Salle des fêtes - BOUSSY
Dès 19h : buvette
- LA FAMILLE BÉLIER** Comédie
Vendredi 19 août 2016 - 21H30
Terrain de sports - SAINT-EUSÈBE
Dès 18h : petite restauration/buvette

Places de cinéma au Concorde à Rumilly à gagner sur radio FMR 89.2 durant l'été

En partenariat avec le Cinéma Le Concorde, Cinébus 74, Radio FMR, l'Équipe Proximité Culturelle de Rumilly, les Mairies hôtes et plusieurs associations locales



Bilan de la saison estivale 2016

Programmation de la 8^e édition du ciné d'été :

- **Kung Fu Panda 3 - Vendredi 1er juillet à Rumilly (les Grumillons)**
- **Jurassic World - Vendredi 15 Juillet à Vallières**
- **Paddington - Samedi 6 Août à Boussy**
- **Belle et Sébastien - Vendredi 19 Août à Saint-Eusèbe**

Les 4 séances se sont déroulées en plein air et ont regroupé de 200 à 450 personnes. Les référents ont organisé des animations dans chacune des communes en collaboration avec les associations de leur village avant la projection :

- **Vallières** : dans le cadre du marché artisanal et de producteurs - buvette tenue par l'association de chasse
- **Saint-Eusèbe** : buvette tenue par le comité des fêtes
- **Rumilly, Quartier des Grumillons** : animations avec jeux sur le thème de l'Asie, quizz musical et pique-nique.

Le partenariat avec la radio FMR et le Cinéma le Concorde a été reconduit en 2016 avec la mise en place d'un jeu concours (places de cinéma offertes par le Concorde) et l'enregistrement en studio d'interviews des référents pour présenter les séances tout au long de l'été.

Ces messages délivrés par la radio FMR et l'affichage du programme sur les écrans du cinéma le Concorde ont été complémentaires aux supports de communication existants (Affiches, flyers, encarts presse, magazines de la Communauté de Communes et des Communes, programmes de l'Office de Tourisme, utilisation du web et signalétique sur sites.

Le budget alloué à cette action est de 8550 € soit 150 € de moins que 2015.

Eveil musical dans les écoles

Initiation à la musique pour tous les élèves du territoire

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a pris la compétence **Éveil musical dans les écoles**. Cette action permet **d'ouvrir l'accès à la culture musicale pour tous les élèves des écoles primaires du canton de Rumilly** (maternelles et élémentaires, publiques et privées).

Cette démarche est poursuivie chaque année en subventionnant les projets présentés par les écoles du territoire avec une enveloppe financière de **66 500,00 €**.

Comme le souligne Raphaël Grossiord, Conseiller pédagogique départemental en éducation musicale, « L'éducation musicale fait partie de l'enseignement obligatoire à l'école.

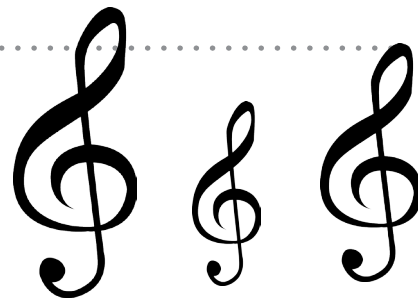
L'Eveil Musical apporte beaucoup aux enfants : le plaisir du beau et d'être ensemble. C'est une expérience collective. Ses effets positifs sur le comportement, la citoyenneté, le respect de l'autre sont reconnus. L'Eveil Musical est fédérateur, il rassemble et dépasse tous les clivages. Il influence le développement du cerveau (concentration, mémorisation) et il a des incidences indéniables sur les autres disciplines ».

L'**élaboration des projets** s'organise en amont entre les enseignants et les musiciens intervenants et artistes. Les thèmes abordés sont libres mais ils doivent correspondre au cadre des programmes scolaires. Cette année scolaire est marquée par un projet innovant axé sur l'Opéra. Ce projet a été mis en place par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire en partenariat avec l'Académie musicale de Villecroze et Canopé, trois compositeurs ont été chargés de composer pour l'école. Deux opéras ont été proposés aux enseignants « Myla et l'arbre bateau » et « Nous n'irons pas à l'opéra ». Le but étant de développer l'opéra pour tous les enfants du territoire français.

4 écoles (6 classes) du territoire ont choisi ce thème.

Le **parcours d'un projet Eveil Musical** : Début juillet, les écoles font parvenir leurs projets à la Communauté de Communes et à la Direction Académique des services de l'Education Nationale. Début septembre ces projets sont étudiés par le Comité de pilotage Eveil Musical qui vérifie leur conformité au cahier des charges. Les projets sont ensuite validés par une délibération du Conseil Communautaire et les écoles sont informées début octobre de la décision du Conseil Communautaire. Les projets validés peuvent démarrer.

En complément de l'enseignement porté par les intervenants et les enseignants, les élèves peuvent bénéficier d'un accès au spectacle vivant permettant de découvrir des œuvres artistiques en lien avec la thématique du projet retenu.



Les écoles qui le souhaitent emmènent leurs élèves dans une salle de spectacle de leur choix ou font venir un artiste dans l'école ou à la salle des fêtes du village.

Aboutissement du travail réalisé par les enfants, la restitution du projet est souvent organisée devant les parents à l'occasion de la fête de l'école mais elle peut aussi avoir lieu dans l'école devant d'autres classes.

La nature des projets de l'année scolaire 2016/2017

25 projets : des thématiques variées en plus de celui de l'opéra : une batucada à l'école, spectacle musical autour du goût, voyage musical autour du monde, la musique classique pour petites oreilles, cultiver les racines de notre avenir au travers de la musique médiévale, l'environnement sonore du plus proche au plus lointain, création d'un conte musical, une histoire à quatre voix, rythmes et percussions avec objets de récupération, la musique dans tous ses états, découverte du monde musical à travers les continents, à la rencontre du rythme et des percussions, création d'un conte musical, histoire musicale « côté cuisine », carnaval brésilien aux rythmes des percussions, de la comptine à la chorale, aux rythmes de nos campagnes et de nos villes...

21 écoles du territoire concernées (9 écoles à Rumilly / 12 sur le territoire)

2798 élèves bénéficient de l'éveil musical sur le territoire intercommunal:

- 1645 élèves des écoles issues de la commune de Rumilly
- 1153 élèves des écoles issues des communes du territoire intercommunal hors Rumilly



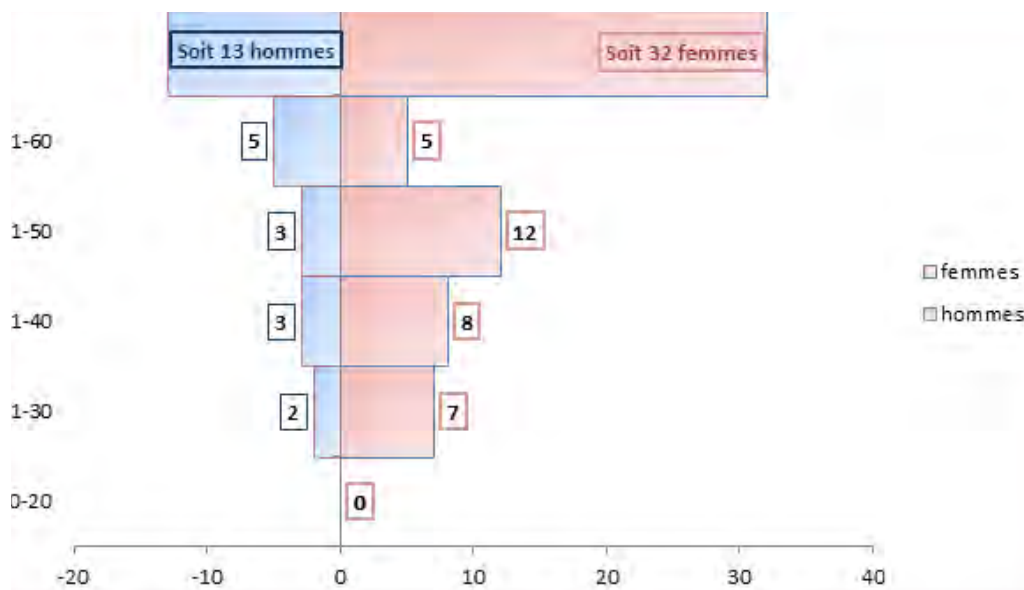
L'état du personnel

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a évolué progressivement au fil des années : son engagement continu au service de la collectivité et les multiples prises de compétences professionnelles ont amené **une organisation hiérarchisée** de sa structure. La collaboration étroite entre les élus et les services engage au quotidien un travail transversal et polyvalent pour **offrir un service de qualité et d'efficacité auprès des usagers et du service public**.

Au 1^{er} janvier 2017, compte tenu des transferts de personnels du SITO A et du SIGAL l'effectif est de 66 agents pour un équivalent temps plein de 62,83. Le personnel se compose d'agents titulaires, stagiaires et contractuels

Pyramide des âges du personnel

- Moyenne d'âge h/f : 41 ans
- Hommes : 44 ans
- Femmes : 40 ans



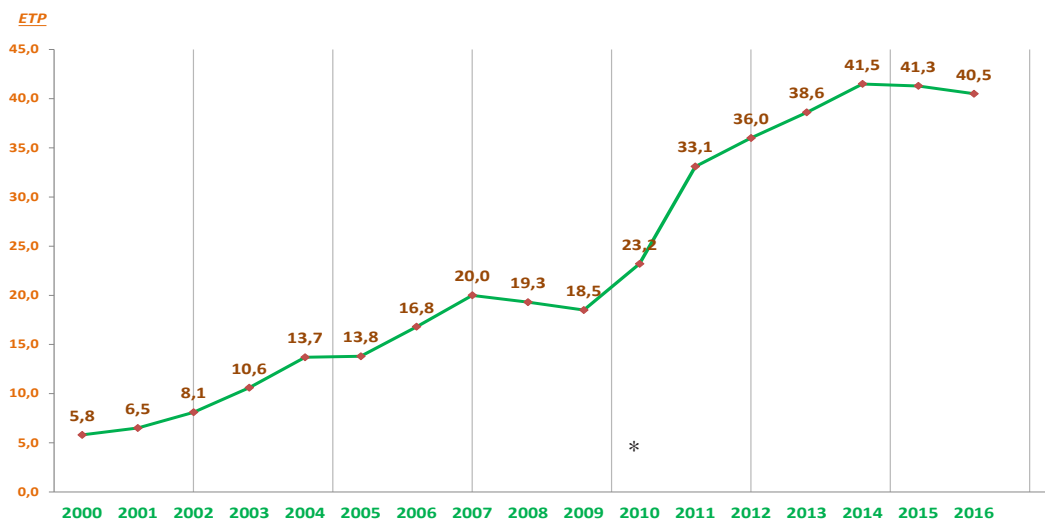
Répartition des effectifs par filière

Filière	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Emploi fonctionnel	1	0	0	1
Administrative	3	7	12	22
Technique	2	4	9	15
Médico-sociale	1	0	6	7
TOTAL	6	11	28	45

Répartition des effectifs par sexe et catégorie

Sexe	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Homme	3	3	7	13
Femme	4	8	20	32
TOTAL	7	11	27	45

Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP)



Ressources humaines

Etat du personnel au 31 décembre 2016

Direction Générale des Services
Franck ETAIX

S
E
R
V
I
C
E
S

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
L
S

Accueil / Secrétariat

Responsable
Caroline d'ACUNTO

Assistante
Isabelle BOURDON

Assistante
Sandrine EVRARD

Assistante
Sophie SIMON

Secrétariat de Mairie
Itinérante

Secrétaire
Audrey DAVIET

Marchés publics /
Affaires juridiques

Responsable
Suzanna DE OLIVEIRA

Assistante
Laureen PUTOIS

Ressources Humaines

Responsable
Maryline GARCIN

Hygiène / Sécurité

Responsable
Thomas SEURON

Comptabilité /
Finances

Responsable
Nathalie LONGERET-
CHAVANEL

Assistante
Christine BLOUET

Assistante
Mélanie MODESTINO

**Responsable
facturation
relations abonnés**
Nicole MONTMASSON

**Responsable
comptabilité
eau/assainissement**
Stéphanie TALGEN

**Assistante
facturation
eau/assainissement**
Sabrina SEKKAL

Communication

Responsable
Maëlle STROOBANT

**Chargée
de communication**
Laëtitia ALLEON

**Chargée de mission
communication et
culture**
Aline ZANGER

Système d'Information
Géographique (SIG)

Administrateur
Loïc BUSCOZ

S
E
R
V
I
C
E
S

O
P
É
R
A
T
I
O
N
N
E
L
S

Eau et Assainissement

Responsable
Yvonnick DELABROSSE

Accueil / Secrétariat
Stéphanie LAPLACE

Accueil / Secrétariat
Isabelle RHUL

**Adjointe en charge
de l'assainissement**
Emilie FLANDIN

**Technicien exploitation
SPANC/Assainissement**
Etienne BOUVARD

**Agent d'exploitation
SPANC/Assainissement**
Christophe PITILLI

**Agent d'exploitation
Assainissement**
Serge CHAPEL

**Agent d'exploitation
Assainissement**
Patrice CANET

Agent exploitation Eau
Serge PERRON

Agent exploitation Eau
Nicolas RAMEL

Agent exploitation Eau
Philippe ROSSAT-MIGNOT

Agent exploitation Eau
Gilles SELLIER

**Technicienne
maintenance**
Charlotte BIGAUT

**Dessinatrice /
Projeteuse**
Aline D'INDIA

Déplacements /
Transports /
Infrastructures

Responsable
Alexandre LAYMAND

Assistante
Adelaïde GELIOT

Assistante
Emilie TRANCHANT

Pôle Social

Chargée de mission
Christine BOUSCARLE

Portage de repas à domicile

Agent de livraison
Sylvie ALENTORAN

Agent de livraison
Nelly GOUDE

Agent de livraison
Cécile GEAY

Agent de livraison
Stéphanie WEISSLINGER

Relais Assistants Maternels
et Parents (RAM)

Animatrice
Manon PEYRE

Animatrice
Marie-Jo PETRINI

Assistante
Laurence VALENTIN

Ressources humaines

Les recrutements et mouvements du personnel intervenus en 2016

Départs :

Dominique LAGON, transports scolaires
 Sonia JOUANIN, affaires juridiques/marchés publics
 Souad SEGHIR, pôle eau et assainissement
 Lara BOY, pôle eau assainissement

Mutation le 15/02/2016
 Mutation le 01/05/2016
 Fin remplacement congé parental le 15/09/2016
 Fin remplacement congé maladie le 31/12/2016

Arrivées :

Adélaïde GELIOT, transports scolaires
 Cécile GEAY, portage repas
 Thomas SEURON, hygiène et sécurité
 Cécile LEFEVRE,
 Suzana DE OLIVEIRA VIGOUROUX

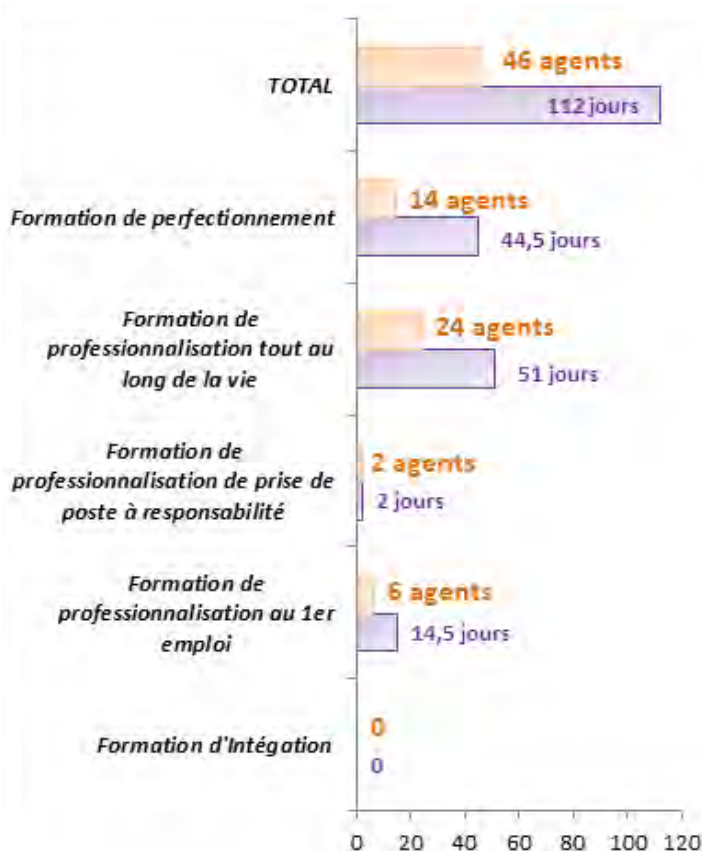
Poste vacant le 15/02/2016
 Poste vacant le 02/05/2016
 Création poste le 01/06/2016
 Remplacement congé maternité le 01/10/2016
 Poste vacant le 01/11/2016

Arrêtés

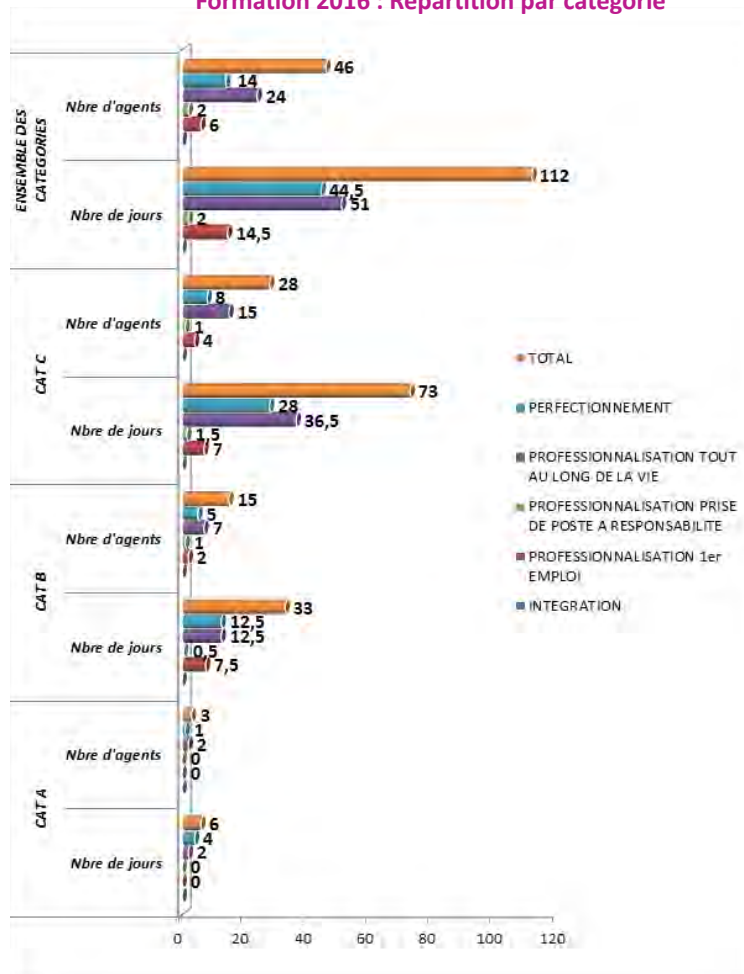
Au cours de l'année 2016, **119 arrêtés relatifs au personnel** ont été pris.

La formation des agents

Formation 2016 : Répartition par type de formation



Formation 2016 : Répartition par catégorie



Formation

Au cours de l'année 2016 on totalise 181,5 jours de formation dont 69,5 jours pour préparation concours ou examen, soit 3,13 jours /agent (ce chiffre ne prend pas en compte les réunions d'information dont la durée est inférieure à une demi-journée).

Mutualisation des services

Institutions mutualisées

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly développe des services mutualisés depuis de nombreuses années pour différentes structures intercommunales : le **SIGAL** (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais), le **SITOA** (Syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais), l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)**, le **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse** et le **Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bas Chéran (SIABC)** sous la forme, selon les cas, de mise à disposition de personnels, de services, de locaux ou d'équipements.



SIGAL
**Syndicat mixte intercommunal
pour la Gestion du contrat global
et le développement de l'Albanais**

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** a délégué la gestion du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) en Albanais (compétence Aménagement de l'espace) au **SIGAL** pour le canton de Rumilly.

Le SIGAL gère également le **SCoT de l'Albanais sur le canton d'Alby-sur-Chéran** (délégation de la Communauté de Communes du Pays d'Alby).

Le SIGAL gère également l'administration et le financement du **CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) en Albanais**.



SITOA
**Syndicat mixte Interdépartemental de
Traitement des Ordures de l'Albanais**

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** a délégué la compétence opérationnelle des ordures ménagères au SITOA.

La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collective sélective, déchetteries) s'effectue par le SITOA qui adhère au **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)** pour le traitement des ordures ménagères (incinération des déchets non-recyclables).

Le SITOA fait un appel de fond auprès de la Communauté de Communes pour couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers. Cette dernière le répercute auprès de ses habitants sous forme de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.



**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie
(OTAPS)**

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement au développement touristique de l'Albanais par le biais de l'OTAPS.

Depuis 2012, l'office de tourisme revêt le statut **d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)**, forme qui a été mise en place par la Communauté de Communes suite à une décision du Conseil Communautaire. L'office de tourisme est lié par **une convention d'objectifs** établie sur 3 ans.



**Syndicat Intercommunal
d'adduction d'eau de la Veïse**

**Syndicat Intercommunal pour l'aménagement
du Bas Chéran (SIABC)**

Missions du syndicat :

- Aménagement, valorisation de la rivière du Chéran et de ses berges, entretien des ouvrages suite au contrat de rivière
- Études et réalisation de toutes études ou opérations prévues au contrat

Mutualisation des services

Le secrétariat de mairie itinérant

La Communauté de Communes a mis en place depuis 2006 un service mutualisé de secrétariat de mairie itinérant qui s'adresse à l'ensemble des mairies du territoire intercommunal.

Création d'un service de secrétariat mutualisé en 2006

Créé en 2000, le réseau des secrétaires de mairies du canton de Rumilly est à l'origine de la création du service.

Les 18 secrétaires de mairie du canton se réunissent tous les trimestres depuis 15 ans sur le principe de **l'accueil itinérant**. Ce principe favorise les échanges entre les agents des communes mais aussi avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et permet **une meilleure connaissance de l'intercommunalité et de ses pratiques**.

Pour les secrétaires, le réseau constitue une source d'informations et d'échanges sur leurs pratiques professionnelles et permet pour certaines de **rompre avec leur isolement**.

Le réseau propose aux agents des communes **des actions de formation adaptées à leur besoin**. Des outils de travail

concertés ont été élaborés comme le guide administratif, des fiches de procédure...

Après une étude menée auprès des 18 communes par le réseau, le résultat a fait ressortir **un réel besoin de renfort en secrétariat**.

Afin de répondre aux besoins des mairies, le **service a donc été créé par délibération du Conseil Communautaire en décembre 2005**, suivi du recrutement en juin 2006 de l'agent Audrey Daviet.

Les besoins au niveau des communes sont variables, la Communauté de Communes est en constante phase de développement (prise de compétences, croissance des services...) et a également besoin de renfort ponctuel en interne.

Des missions dédiées aux besoins externes des communes et internes à l'intercommunalité

Ce premier poste mutualisé a donc été organisé autour de deux missions :

- **Mission principale et prioritaire** : subvenir aux besoins des communes membres pour pallier à une absence ou à un surcroît de travail.
- **Mission secondaire** : gérer le poste et subvenir aux besoins des services de la communauté de communes.

Lors des interventions en mairie (en moyenne 30% du Temps Complet) :

- Accueil et secrétariat / Actes administratifs / Etat-Civil / Divers
- Urbanisme
- Finances/Comptabilité
- Gestion du Personnel

Lors de sa présence à la Communauté de Communes :

- Suivi et Gestion du poste de secrétariat de mairie itinérant / Formations
- Aide aux différents services et notamment auprès du service PLUi depuis le 01 janvier 2016.

Chiffres clés 2016

- **Une année 2016 bien remplie (+25h par rapport à 2015)**
- **14 communes sur 18** ont déjà fait appel au service depuis sa création
- **7 communes différentes par an en moyenne**
- **300 heures d'interventions par an en moyenne**, pour des missions diversifiées (291,50 h en 2016)
- Les interventions sont plus importantes le 1^{er} et le 4^e trimestre de chaque année
- **2846 heures cumulées d'interventions depuis septembre 2006**
- **2/3 des interventions pour du remplacement**
- **1/3 des interventions pour du renfort ou un appui technique**
- **Pour des missions très diversifiées** (tâche précise ou gestion de la mairie dans son intégralité) mais qui évolue cette année vers des missions d'appui technique (ex : chorus pro ou formations diverses)

Mutualisation des services

Bilan de 10 années de services (2006-2016) en heures effectives

Communes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bloye					89,50	11,25	9,50	16,75	18,50	2,75	1,75
Boussy	15	99	7,50		11	1	5,25	3	17	30	14,75
Crempigny-Bonneguête						37	38,50	20,75	3		
Etercy		6,50									66,75
Hauteville-sur-Fier		83,25			28,25	77				6	
Lornay									20,75	19,50	
Marcellaz-Albanais	16	26,25		53,75	37,25	40,75					28,5
Marigny-Saint-Marcel							12,75				
Massingy	4	113	53,75		14,75	105,75		15	52,75	23,50	128
Moye		46,50	49	52,00	111,25	3,50	127			5	15,25
Rumilly											
Saint-Eusèbe											
Sâles		28	208,50			87,50	10	121,50	73,75	52,50	
Thusy			24,50			41,50				11,50	
Val-de-Fier											
Vallières								53,75	21,75	117	
Vaulx				61,25							36,5
Versonnex											
TOTAL	35		343,25	167	292	405	203	230	207,50	267,75	291,50
Observations	début sept				congé parental + tps partiel						

En 2016, l'agent est intervenu dans 7 communes du territoire. Cette année 2016 fut donc bien remplie (25h de plus qu'en 2015). Les missions évoluent avec davantage de mission d'appui technique.

Le reste du temps de l'agent a été consacré à l'urbanisme et au service eau et assainissement de la Communauté de Communes sur la facturation.

Mutualisation des services

Mutualisation de services avec la ville de Rumilly

Des actions ont été engagées ces dernières années sur différents types de collaborations opérationnelles entre certains services de la ville de Rumilly et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

L'éveil musical dans les écoles

Depuis la rentrée 2010 est effective la mise à disposition de **deux postes de musiciens intervenant en milieu scolaire de la ville de Rumilly** au profit de la Communauté de Communes pour la compétence **éveil musical dans les écoles** du territoire.

Le service informatique et réseaux

Lors de l'élaboration et de la finalisation du projet communautaire approuvé en 2009, un comité de pilotage permet d'animer la réflexion de plusieurs projets sur la mutualisation entre la Communauté de Communes et les communes membres : **l'informatique, les affaires juridiques, les marchés publics et l'urbanisme.**

Concernant la gestion informatique, des actions ont été proposées suite à différentes analyses. Il a été décidé d'une part de proposer des alternatives de mutualisation informatique pour les communes du canton de Rumilly (mairies et écoles) et d'autre part de faire appel au **service systèmes d'information (informatique et téléphonie) de la ville de Rumilly** pour mutualiser la tâche sur l'ensemble des structures occupantes des locaux de la Manufacture à Rumilly (SIGAL, SITO, OTAPS).

Mutualisation de services entre intercommunalités

La Communauté de Communes possède la compétence pour gérer, dans le cadre d'une **politique touristique intercommunale** en partenariat avec l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie**, les sentiers de randonnées (pédestre, VTT et équestre).

Plusieurs actions sont concernées dans le cadre du **schéma directeur des sentiers** :

- la création des sentiers de randonnée pédestre et de VTT inscrits au PDIPR en lien avec les services du département ou des sentiers d'intérêt communautaire
- assurer la maîtrise foncière des itinéraires
- établir les plans de balisage
- passer commande et assurer le suivi et la réception des travaux de création et d'entretien des sentiers.

Le service bâtiment

Depuis 2012 est opérationnelle la mise à disposition **du service maintenance des bâtiments de la ville de Rumilly** pour assurer les petits travaux d'entretien des locaux de la Communauté de Communes à **la Manufacture** ainsi que **la ferme du plan d'eau** à la base de loisirs de Rumilly.

Cette mission, sous forme de **convention de mise à disposition** entre la ville de Rumilly et la Communauté de Communes, s'est réalisée au cours de l'année 2012 et a été présentée aux élus lors de différentes réunions et instances fin 2012 pour être validée début 2013.

Ainsi **la mise en place du service mutualisé d'informatique et de téléphonie depuis septembre 2013** permet de répondre à un besoin sur le plan technique, matériel et humain : la Communauté de Communes bénéficie de compétences et de moyens plus performants et adaptés aux évolutions de la structure, tout en permettant d'économiser également des frais de personnel et de maintenance.

La Communauté de Communes a besoin pour cela de moyens techniques et humains afin de mener à bien les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle.

Dans cet objectif, **les communautés de communes du canton de Rumilly et du pays d'Alby** ont exprimé communément leurs besoins d'organiser et d'aménager la gestion et l'entretien des sentiers.

Pour cela, **un poste mutualisé de responsable du service sentier a été créé** mis à disposition à hauteur de 50% du temps de travail pour chaque communauté de communes. Le recrutement de l'agent Xavier Barraud a eu lieu en septembre 2013.

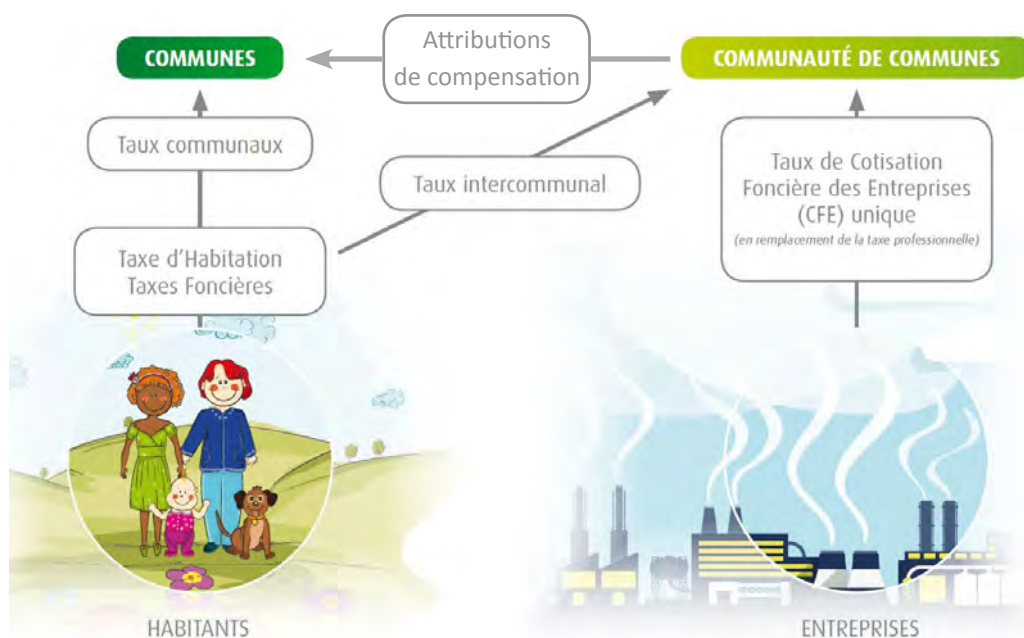
Fiscalité

Vers une harmonisation fiscale sur le territoire communautaire

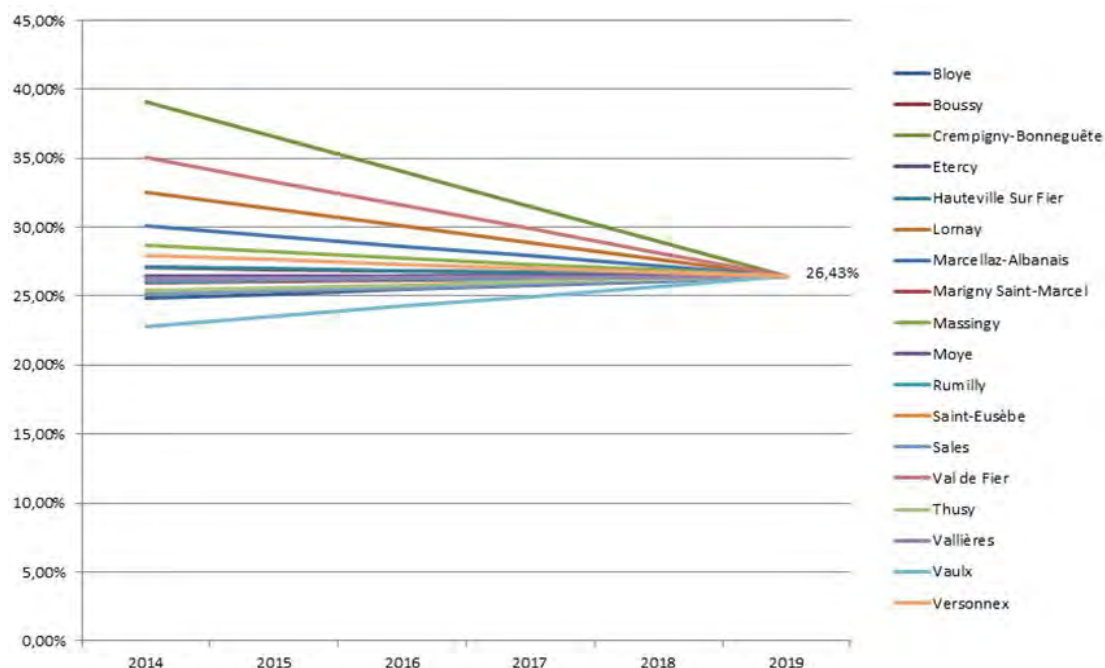
Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes est passée de manière optionnelle à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) suite à une décision du Conseil Communautaire du 6 janvier 2014 : première pièce à l'édifice du pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

L'intercommunalité se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle.

Le groupement perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations. Ce qui revient à mettre en place une CFE unique progressive sur le territoire de l'EPCI à horizon 2019. Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions.



Harmonisation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)



Le 4 mai 2009, le Conseil Communautaire adoptait le projet communautaire (voir page 16, 17 et 18) qui se décline en compétences et actions à mener sur le canton de Rumilly à court terme (< 3 ans), moyen terme (6 ans) et long terme (au-delà de 6 ans).

Pour cela le Conseil Communautaire vote un budget principal prévisionnel (appelé budget primitif) chaque année en séance publique, après avoir défini la marge financière dont dispose la Communauté de Communes et détermine ainsi si les projets sont réalisables, d'ici combien de temps et de quelle façon.

Les décisions financières pour un exercice comptable sont retracées au sein d'un budget principal et de 5 budgets annexes : Zone d'Activités Economiques de Madrid, Eau Potable, Assainissement collectif / Assainissement non collectif, Transports Scolaires, Transports Publics de Voyageurs et Déplacement).

Ci-après le réalisé 2016 qui traduit l'activité financière de la Communauté de Communes selon les données des comptes administratifs.

■ Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES A HAUTEUR DE 16 573 945 € 94 + 2 900 € de restes à réaliser

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 108 735 €

- **Le Comité d'Action Economique (CAE)**
Soutien financier de 100 000 € en faveur du CAE dans le cadre d'une Convention d'objectifs pluriannuelle.
- **Annecy Initiatives**
Depuis 2005, poursuite du partenariat avec Annecy Initiative (plateforme d'initiative locale qui propose un service gratuit à destination de tout porteur de projet de création / reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais) par le versement d'une subvention de 8 735 €.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE : 59 769 € 97

- **L'aire de grand passage :**
Créée en 2004, l'aire de grands passages d'une capacité maximale de 70 places est ouverte annuellement du 1^{er} juin au 30 septembre. 57 449 € 97 de frais de fonctionnement ont été dépensés au titre de la saison 2016 afin de faire face aux frais de gardiennage, d'entretien mais aussi au coût de la location d'un groupe électrogène dans l'attente des travaux de raccordement électriques.
- **Le CAUE :**
Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement depuis 2010 : Cotisation annuelle de 2 320 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME : 70 489 € 55

- **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
Suite au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec sa mise en œuvre opérationnelle et effective depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes est amenée à prendre en charge les modifications et révisions des PLU communaux, le temps que soit élaboré le Plan Local d'Urbanisme à l'échelle Intercommunale (PLUI) : crédits budgétisés à la section d'investissement en dehors des frais des commissaires enquêteurs et frais de contentieux, comptabilisés à la section de fonctionnement, qui se sont chiffrés à 2 128 € 55.
- **L'instruction urbanisme**
Viennent notamment s'ajouter le coût d'instruction du droit des sols intercommunal : personnel mis à disposition par la ville de Rumilly pour un montant de 68 361 € faisant l'objet d'une refacturation auprès des communes qui bénéficient du service.

TOURISME : 214 292 € 95

- **L'Office de Tourisme**

Depuis le 1er janvier 2012, l'Office de Tourisme revêt le statut d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) et a changé son appellation en Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS). L'EPIC a été mis en place par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly qui est son financeur et lui verse une subvention annuelle de 174 155 € dans le cadre d'une convention d'objectifs.

- **Les sentiers de randonnées**

Dans le cadre des circuits inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) du Département de la Haute-Savoie, 40 137 € 95 ont été dépensés pour l'entretien des sentiers de randonnées incluant un poste mutualisé de responsable du service sentier avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby mis à disposition à hauteur de 50 % de son temps de travail.

POLITIQUE CULTURELLE : 71 954 € 21

- **L'éveil musical**

Depuis 2010, la Communauté de Communes a pris la compétence « Eveil Musical dans les écoles ». Par cette action qui vise à développer et à dynamiser la pratique des activités d'éducation musicale dans les écoles et d'ouvrir à la culture tous les élèves du canton, 63 593 € 96 ont été alloués pour l'année scolaire 2015 / 2016.

- **Le cinéma en plein air**

Depuis 2009, la Communauté de Communes propose chaque été des séances de cinéma en plein air. Pour faire face aux quatre séances, une enveloppe de 8 360 € 25 a permis le financement de quatre projections réalisées par Cinébus 74 en partenariat avec cinéma le Concorde mais également toute la campagne de communication liée à cet évènementiel estival (presse, affichage, flyers).

SERVICES A LA POPULATION : 383 417 € 87

- **Le Service Intercommunal de portage de repas à domicile**

Livraison de repas à domicile en liaison froide sur le canton de Rumilly à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ou présentant un handicap : soit 187 716 € 79 (hors frais administratifs et de livraison) correspondant à 32 753 repas de commandés auprès du Centre Hospitalier de Rumilly qui en assure la confection.

- **L'Aide à Domicile du Canton de Rumilly**

70 000 € au titre du partenariat financier auprès de l'association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR) correspondants aux modalités financières de la convention d'objectifs pluriannuelle portant :

- d'une part, sur le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées domiciliées sur le canton plafonné à 70 000 €.

Soit 2 euros/habitant pour la population de plus de 60 ans (selon les estimations de l'observatoire départemental pour l'année n-2);

- d'autre part pour l'accompagnement et l'aide à la mobilité plafonné à 10 000 €, ces crédits sont depuis l'exercice 2014 pris en charge sur le budget annexe Transports et Déplacements.

Soit 13 € par le nombre de personnes transportées l'année (n-1)

- **La Halte-Garderie Itinérante**

Nouveau mode de garde occasionnel pour des enfants de 4 mois à 4 ans qui se déplace sur le territoire intercommunal en proposant l'accueil de 17 enfants maximum chaque jour.

Le 4 novembre 2013, le Conseil Communautaire attribuait le marché d'exploitation à la SARL Karapat au titre de l'exploitation de la Halte-Garderie Itinérante. Depuis, l'itinérance sur le canton qui a vu le jour le 1er septembre 2014 s'effectue dans les différents lieux mis à disposition par les communes du canton. (Lundi: Marcellaz-Albanais, Mardi : Marigny-Saint-Marcel, Mercredi : Vallières, Jeudi : Rumilly , Vendredi : Saint-Eusèbe).

Finances

- **Mémento sur le financement :**

- Participation financière des familles : la halte-garderie est conventionnée par la CAF. La participation financière des familles est calculée selon le barème défini par la Caisse Nationale d'Allocation Familiales et selon le quotient familial du ménage.
- Soutien financier de la CAF grâce à la Prestation de Service Unique.
- La Communauté de Communes a supporté pour l'année 2016 un coût d'exploitation de **115 354 € 61**.

- **Le Chantier local d'Insertion du Pays d'Alby**

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, et du partenariat avec le Chantier local d'Insertion du Pays d'Alby, soutien financier versé à hauteur de 10 346 € 47 suite au déficit de fonctionnement constaté en 2015 à hauteur de **21 420 € 08**.

Répartition entre le canton de Rumilly et d'Alby :

- 50 % du déficit couvert au prorata du nombre de salariés domiciliés sur le canton de Rumilly ;
- 50 % du déficit couvert au prorata du nombre d'heures d'interventions réalisées auprès des communes du canton de Rumilly.

RELATIONS AVEC LES COMMUNES : 86 664 € 21

- **Les formations initiées auprès des élus**

Enveloppe de **1 827 €**

- **La Mutualisation des moyens humains avec la ville de Rumilly** (service informatique / service technique / service logement CCAS) : **84 837 € 21**

SUBVENTION D'EQUILIBRE : 152 522 € 42

- **Budget annexe Transports Scolaires**

La subvention d'équilibre du budget principal a fait l'objet sur l'exercice 2016 d'une forte diminution puisqu'il était projeté initialement un besoin de 168 900 € qui s'est au final avéré à **97 078 € 49** et qui trouve explication par :

- Une offre de services en diminution à la suite de circuits optimisés ou supprimés ;
- La mise en place d'une politique tarifaire visant à faire participer financièrement les familles pour partie aux frais de transport.

Soit pour se faire, une augmentation de :

- + 9 % qui a par ailleurs été amorcée dès 2015 / 2016 et actée au conseil communautaire du 21 mars 2016 ;
- + 9 % en 2016 / 2017 à poursuivre ;
- + 9 % en 2017 / 2018 à finaliser.

- **Budget annexe Transports / Déplacements**

Il est à rappeler que le budget primitif 2016 identifiait à titre prévisionnel des recettes fiscales dans l'hypothèse où le versement transport aurait été levé au 1^{er} juillet 2016. Or, sa mise en place ayant été différée au regard du service qui devrait être mis en place en 2018, le besoin de financement de l'exercice 2016 correspondants aux frais d'administration générale du service est couvert par une subvention d'équilibre du budget principal de **55 443 € 93**.

GYMNASE : 49 606 € 07

Frais de fonctionnement portant sur des frais de communication pour **1 300 € 40** ainsi que l'assurance dommage ouvrage de **48 305 € 67**.

COMMUNICATION : 14 206 € 80 + 2900 € RESTES A REALISER

Le budget comprend entre autres le le bulletin d'informations et les frais de distribution, insertion pages jaunes.

Finances

CONTRIBUTIONS : 3 670 124 € 59

Soit en volume, 22.14 % du budget de fonctionnement

- **SITOA**

La Communauté de Communes qui a la compétence opérationnelle des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2003, délègue la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries) au Syndicat mixte Inter-départemental de Traitement des Ordures de l'Albanais, qui adhère au SILA pour le traitement des ordures ménagères (incinération). Le besoin de financement du SITOA de 2 646 891 € 76, qui a été appelé auprès de la Communauté de Communes, a été financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

- **Sécurité civile et d'Incendie : SDIS**

Contribution de 896 510 € en 2016 : Contingent d'incendie à la charge de la Communauté de Communes en lieu et place de ses communes membres depuis 2002.

- **SIGAL**

126 722 € 83 appelé par le Syndicat mixte intercommunal pour la gestion du contrat global et le développement de l'Albanais qui a notamment pour vocation à mettre en œuvre les orientations du schéma de cohérence territorial (SCOT) de l'Albanais.

CHARGES DE PERSONNEL : 1 854 959 € 71

- dont 783 263 € 24 concernant le pôle eau et assainissement,
- dont 135 916 € 11 relatifs au pôle transports / déplacements.

Ces charges de personnel ont par ailleurs été répercutées aux budgets annexes concernés.

ETUDE FINANCIERE / PROJET DE FUSION : 2 880 €

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 260 286 € 07

Frais divers et moyens généraux et techniques de la Communauté de Communes

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : 25 847 € 08

Art Com '7	:	3 000 € 00
COS & remboursement frais à la ville de Rumilly	:	7 347 € 08
Comité de foires	:	7 000 € 00
Etoile Sportive	:	1 200 € 00
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
SMIAC	:	2 000 € 00
CAE « Rumilly days »	:	5 000 € 00
Souvenir Français	:	300 € 00

INDEMNITES DE FONCTION : 179 446 € 50 (Président + 9 Vice-Présidents)

CHARGES FINANCIERES : 97 498 € 62

En-cours de la dette au 1er janvier 2016 portant sur les locaux : 1 678 559 € 40 générant 56 010 € 28 d'intérêts.
En-cours de la dette au 1er janvier 2016 portant sur le gymnase : 2 950 000 € 00 générant 41 488 € 34 d'intérêts.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : 434 577 €

Mis en place en 2012, le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Soit 434 577 € de prélevés sur les recettes fiscales de la Communauté de Communes auxquels s'ajoutent 836 713 € de part communale des communes membres.

Soit un montant total de 1 271 290 € sur l'ensemble intercommunal.

DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : 627 000 €

- **la Zone d'Activité Economique de Madrid**

Subvention d'équilibre à destination du budget annexe de la Zone d'Activité Economique de Madrid chiffrée à titre provisoire en 2016 à un montant global de 1 698 000 €.

=> D'où, par principe de prudence, 627 000 € de dotation aux provisions pour risques et charges afin de faire face à la commercialisation de la 1ère tranche qui devrait nécessiter une subvention d'équilibre de manière à couvrir le déficit du budget de la zone d'activité économique de Madrid.

FPU / ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : 7 997 171 € 85

Au regard du principe de neutralité portant sur le transfert des recettes fiscales correspondantes suite au passage à la FPU, 7 997 171 € 85 ont été reversés aux communes membres (soit 48.25 % des dépenses de fonctionnement) : montant qui tient compte d'une part, du transfert de compétence PLU / POS et cartes communales à hauteur de 104 775 € 59 et 12 133 € 26 d'autre part concernant le service commun de prévention et risques professionnels.

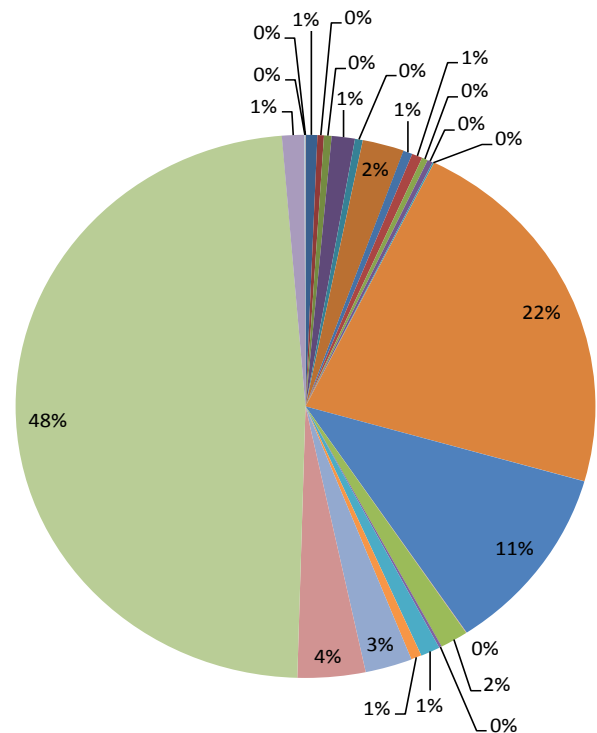
AUTOFINANCEMENT de 206 298 € 51

affecté au financement de la section d'investissement au titre des dotations aux amortissements.

DIVERS

586 € 70 de perte définitive sur créance irrécouvrable.
5 616 € 26 d'annulation de titre sur exercice antérieur émis en 2015.

Répartition des DEPENSES par domaine de compétence



Répartition des montants des dépenses de fonctionnement

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	108 735.00 €
POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	59 769.97 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	70 489.55 €
TOURISME	214 292.95 €
POLITIQUE CULTURELLE	71 954.21 €
SERVICES A LA POPULATION	383 417.87 €
RELATIONS AVEC LES COMMUNES	86 664.21 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES	97 078.49 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS ET DEPLACEMENTS	55 443.93 €
GYMNASE	49 606.07 €
COMMUNICATION	14 206.80 €
CONTRIBUTIONS (SITOA / SDIS / SIGAL)	3 670 124.59 €
CHARGES DE PERSONNEL (DONT BUDGETS EAU / ASSAINISSEMENT / TRANSPORTS)	1 854 959.71 €
ETUDE FINANCIERE	2 880.00 €
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	260 286.07 €
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	25 847.08 €
INDEMNITE DE FONCTION	179 446.50 €
CHARGES FINANCIERES	97 498.62 €
FPIC	434 577.00 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	627 000.00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION : FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	7 997 171.85 €
AUTOFINANCEMENT	206 292.51 €
DIVERS	6 202.96 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2016	2 900.00 €
TOTAL GENERAL	16 576 845.94 €

RECETTES REALISEES A HAUTEUR DE 17 734 524 € 11

Afin de faire face à l'ensemble des frais liés à son champ d'intervention, la Communauté de Communes a disposé au titre de l'année 2016 des ressources suivantes :

Produits des services : 225 185 € 26

Ce sont les **produits des services** perçus des usagers qui bénéficient du service Intercommunal de portage de repas à domicile.

Mutualisation des moyens humains et des services : 197 169 € 18

- Avec le SIGAL, le SITO, la VEISE, le SIABC et l'OTAPS pour 124 172 € 31.

- Refacturation services

Mise à disposition secrétaire itinérante	:	6 666 € 62
Instruction droit des sols	:	66 330 € 25

Flux croisés entre budgets : 1 034 571 € 32

Il s'agit des charges de personnel (919 179 € 35) et des frais de structure (115 391 € 97) supportés par les budgets SPIC de la Communauté de Communes :

Prévisionnel des charges de personnel

- Pôle eau / assainissement	:	783 263 € 24
- Pôle transports / déplacements	:	135 916 € 11

Prévisionnel des frais de structure

- Pôle eau / assainissement	:	75 031 € 32
- Pôle transports / déplacements	:	40 360 € 65

Produit de la fiscalité : 12 862 792 € 70

Objet	Réalisé 2016
Taxes foncières (TF) et d'habitation (TH) + Taxe additionnelle TFNB	3 063 679 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	4 413 888 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	1 799 144 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	372 500 €
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	69 378 €
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	228 372 €
Dotations de Compensation de la Taxe Professionnelle	120 080 €
Compensation au titre de la CFE	14 237 €
Compensation exonérations de la TF	1 378 €
Compensation exonérations de la TH	14 805 €
TOTAL	10 097 461 €

Soit 3 063 679 € au titre de la fiscalité des ménages :

Soit 7 033 782 € d'impôt économique local au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

S'ajoutent :

les rôles supplémentaires pour 119 924 €

les attributions de compensation négatives à hauteur de 2 880 € 70

la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 2 642 527 € destiné au financement du besoin appelé par le SITO

Finances

Dotation Globale de Fonctionnement : 3 166 329 €

- Dotation d'intercommunalité de 748 993 € auquel s'impute le prélèvement opéré au titre du redressement du déficit de l'état à hauteur de moins 553 963 € : soit une dotation perçue de 195 030 €.
- S'ajoute la dotation de compensation part salaires de 2 971 299 € que la Communauté de Communes est amenée à reversées à ses communes membres à hauteur de 3 094 154 € dans le cadre des attributions de compensations liées au passage à la FPU.

Autres participations : 172 641 € 43

- 87 168 € 24 encaissés au titre des fonds genevois ;
- 9 472 € 00 en tant que soutien financier alloué par le Conseil Départemental au titre du PDIPR
- Prestations de la Caisse d'Allocations Familiales à destination du Relais d'Assistants Maternels et Parents pour 48 901 € 11 auxquels viennent s'ajouter 27 100 € 08 concernant la Halte-Garderie Itinérante.

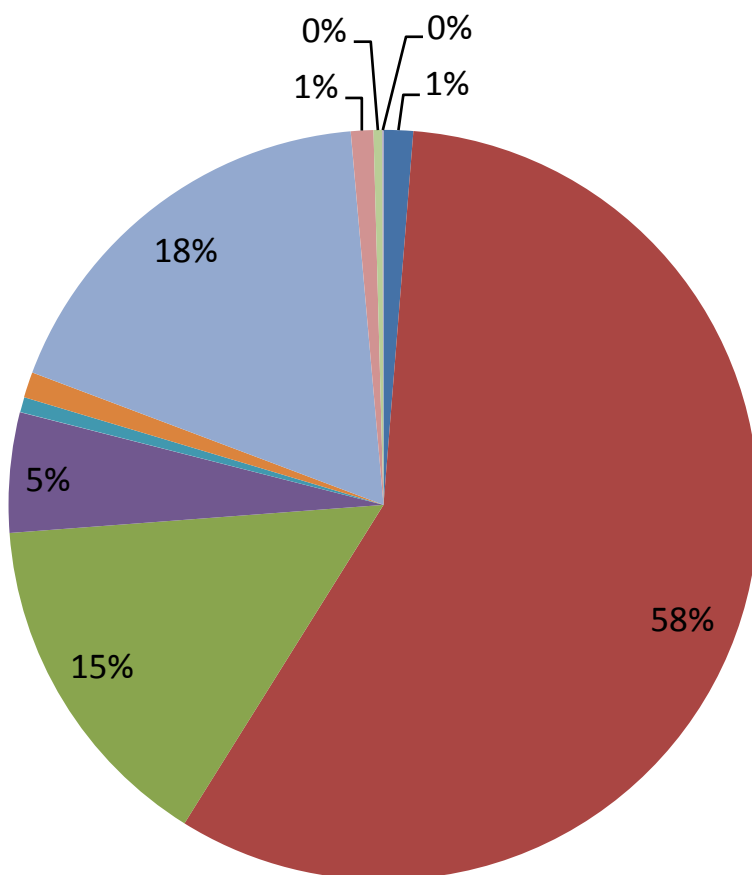
Autres produits : 66 977 € 09

Produits divers : 35 201 € 32 d'indemnités journalières (arrêts maladies, congés maternité...) 18 264 € au titre de la prise en charge des tickets restaurants supportés à hauteur de 50 % par les agents, 7 677 € 13 de loyer appelé auprès de la Maison du Vélo suite aux locaux mis à leur disposition, 2 196 € de droits de séjours & participation aux frais de combustible du groupe électrogène lors de l'occupation de l'aire de grands passages par les gens du voyage (pour mémoire : tarifs adoptés lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2013 : 14 € par semaine et par caravane), 3 638 € 64 de produits exceptionnels.

Diminution de l'autofinancement

Suite au transfert des subventions d'investissement à la section de fonctionnement pour 8 628 € 13 + 230 € de FCTVA concernant les travaux de réparation sur bâtiment.

Répartition des RECETTES par domaine de compétence



Répartition des montants des recettes de fonctionnement

TARIFICATION : SERVICE INTERCOMMUNAL PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	225 185,26 €
PRODUITS DE LA FISCALITE (HORS TEOM)	10 220 265,70 €
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	2 642 527,00 €
REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES	919 179,35 €
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STRUCTURE PAR LES BUDGETS ANNEXES	115 391,97 €
MUTUALISATION DES MOYENS HUMAINS ET DE SERVICES	197 169,18 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	3 166 329,00 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	172 641,43 €
AUTRES PRODUITS (DONT INDEMNITES JOURNALIERES, TICKETS RESTAURANTS, INDEMNITES	66 977,09 €
DIMINUTION DE L'AUTOFINANCEMENT	8858,13 €
TOTAL GENERAL	17 734 524,11 €

■ Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES A HAUTEUR DE 3 803 653 € 29 + 2 771 508 € 90 DE RESTES A REALISER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 540 434 € 34

Montant mobilisé au titre d'une avance de fonds qui sera remboursable au fur et à mesure de la commercialisation des lots de la Zone d'Activité Economique de Madrid.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT : 201 773 € 70

- 1 773 € 70 concernant l'élaboration du **futur programme du contrat de bassin fier et lac d'Annecy** porté par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy.
- 200 000 € au titre de la 2ème phase du prêt remboursable d'un montant total de 400 000 € sur une durée de 5 ans consenti au budget eau potable.

TRAVAUX DU GYMNASE : 2 372 898 € 26 + 2 565 678 € 64 DE RESTES A REALISER

La démographie de l'Albanais est en croissance constante et les deux collèges existants sur les cantons de Rumilly et du pays d'Alby arrivent à saturation. Suite à ce constat, le département a décidé de la construction d'un collège de 600 places sur le lieu-dit zone de Madrid.

Soutenant cette action, la Communauté de Communes a fait l'acquisition du foncier nécessaire à la construction de cet équipement pour un montant de 984 387 € et s'est notamment engagée pour la réalisation des équipements sportifs couverts.

La construction du gymnase qui est portée par la Communauté de Communes est donc liée à la construction du 49ème collège du département de la Haute-Savoie. A travers cet investissement, il est souhaité développer, outre le programme d'éducation sportive des collégiens, l'accueil des activités de montagne avec un mur d'escalade de 13 mètres de haut et accueillir dans un avenir proche un dojo pour le judo et les arts martiaux.

Rappel sur les aspects budgétaires du gymnase

UNITES (Yc quote-part circulations)	SURFACES PLANCHER m ²	MONTANTS TRAVAUX HT
GYMNASE/VESTIAIRES/ GRADINS	1670 m ²	2 480 942,09 €
ESPACE DOJO + ANNEXES	478 m ²	710 113,97 €
ESPACE SAE + ANNEXES	433 m ²	643 262,23 €
SOUS-TOTAL	2 581 m²	3 834 318,29 €

A ce coût de 5 173 413 € 95 TTC, demanderont notamment à être ajoutés l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux et équipements du mur d'escalade, les frais de raccordement auprès des différents concessionnaires, les frais de mobilier et d'aménagement du gymnase, le matériel sportif pour la pratique des collégiens, les travaux d'accès et de voirie et tous autres frais annexes.

> 2 349 452 € 09 ont été payés sur l'exercice 2016 auxquels il convient d'ajouter 2 565 678 € 64 de Restes à Réaliser à reporter sur l'exercice 2017

Mission Maîtrise d'oeuvre	MONTANTS TRAVAUX HT
Esquisse (ES)	21 843,00 €
Avant-projet-sommaire (APS)	41 502,00 €
Avant-projet-définitif (APD)	72 082,00 €
Etude de projet (PRO)	83 003,00 €
Assistance contrats de travaux (ACT)	32 765,00 €
Etudes exécution (EXE)	37 133,00 €
Coordination SSI (SSI)	5 679,00 €
Qualité environnementale (QEB)	13 630,00 €
Direction de l'exécution des travaux (DET)	103 011,00 €
Assistance opérations de réception (OPR)	26 212,00 €
Ordonnancement, pilotage, coordination	40 000,00 €

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE : 30 190 € 50 + 26 703 € 06 DE RESTES A REALISER

- **L' Aire de grand passage**
9 852 € portant sur le changement de la clôture + 26 703 € 06 de restes à réaliser suite aux travaux de raccordement électriques projetés en 2017 après acquisition du foncier.
- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH)**
Adopté en 2009 avec pour action phare en cours « la mutualisation des efforts de production de logements locatifs aidés », il a fait l'objet en 2016 d'un soutien versé auprès d'Halpades pour 20 338 € 50 portant sur les 50 % alloués au démarrage des travaux de l'opération « Tourterelle » à Rumilly.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME : 214 135 € 28 + 83 721 € 60 DE RESTES A REALISER

- **Les documents d'urbanisme**
Leurs modifications et leurs révisions se sont chiffrées sur l'exercice 2016 à 33 036 € 54 + 19 800 € de restes à réaliser.
- **L'élaboration du PLUi**
Confiée à la société CITTANOVA pour un coût de 357 165 €, le PLUi fait l'objet d'une autorisation de programme / crédits de paiement, auquel s'ajoute, le diagnostic agricole de la chambre d'agriculture pour 19 182 €. 129 048 € 74 ont été payés en 2016.
- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage**
Elle s'est élevée à 52 050 € + 17 514 € de restes à réaliser.
- **L'étude d'images**
46 407 € 60 sont inscrits en restes à réaliser.

FIBRE OPTIQUE : 87 200 € DE RESTES A REALISER

En partenariat étroit et avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a lancé, fin 2012, les travaux de construction des infrastructures du réseau d'initiative publique départemental très haut débit. L'objectif étant de raccorder à la fibre optique, dans un délai de 5 ans, 90% des entreprises de plus de 6 salariés et près de la moitié des haut-savoyards, puis progressivement 90% des foyers d'ici 10-12 ans. Ce projet est cofinancé par les intercommunalités, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat.

Conformément à la décision du Conseil Communautaire du 7 octobre 2013, la Communauté de Communes apporte un soutien financier global de 436 000 € dont 87 200 € de restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2017 .

POLITIQUE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET SPORTIVE : 7 698 € + 8 205 € 60 DE RESTES A REALISER

- **Sentiers de randonnées :**
1 974 € + 6 801 € 60 en restes à réaliser ont été crédités pour l'aménagement de parkings, le balisage...
- **La passerelle Chéran**
5 724 € + 1 404 € restes à réaliser

La base de loisirs de Rumilly est un lieu à fort enjeux pour le tourisme et les loisirs qui concentre de nombreuses activités : baignades, pêche, maison du vélo, départ de sentiers VTT (chemin du soleil et label FFC) ainsi que des départs de sentiers de randonnée. La création d'une passerelle sur le Chéran permettrait de relier et mailler ces sentiers, de créer un lien avec la commune de Boussy (qui réfléchit à un hébergement de plein air dans le cadre du plan tourisme) et de valoriser le plan d'eau. Après avoir lancé une étude de faisabilité sur l'exercice 2014, 505 000 € ont été prévus au budget primitif 2017. Mais la consultation étant repoussée en 2017, seuls 5 724 € ont fait l'objet de paiement portant principalement sur les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage + 1 404 € de restes à réaliser.

ADMINISTRATION GENERALE / COMMUNICATION/ DIVERS : 23 191 € 51

Equipements divers (locaux, informatique...)

REMBOURSEMENT EMPRUNT : 362 352 € 39

• Remboursement du capital relatif à l'emprunt sur les locaux : 162 352 € 39

Pour mémoire :

- 1^{er} emprunt de 1 800 000 € au taux de 3.7 % d'une durée de 15 ans / remboursement par annuité constante arrivant à terme le 29/12/2024

- 2^e emprunt de 700 000 € au taux de 2.86 % d'une durée de 15 ans / remboursement par amortissement constant arrivant à terme le 15/12/2025)

- 200 000 € de remboursement du capital par amortissement constant concernant **le gymnase** suite à un emprunt de 3 000 000 € contractualisé en 2015 à un taux de 1,46 % sur une durée de 15 ans arrivant à son terme en août 2030.

Pour mémoire, faute d'avoir la garantie d'obtenir l'enveloppe financière nécessaire à la construction de cet ouvrage, le principe de l'autorisation de programme / crédit de paiement n'a été pas retenue bien que ce dispositif ait l'avantage de mobiliser les crédits au rythme de l'état d'avancement des travaux.

Il a effectivement été privilégié la sécurité d'avoir la totalité des fonds nécessaires à la réalisation de cette opération et cela dès la signature de l'engagement juridique tout en bénéficiant des taux attractifs du marché monétaire.

ACTIONS TERACTEM : 40 005 €

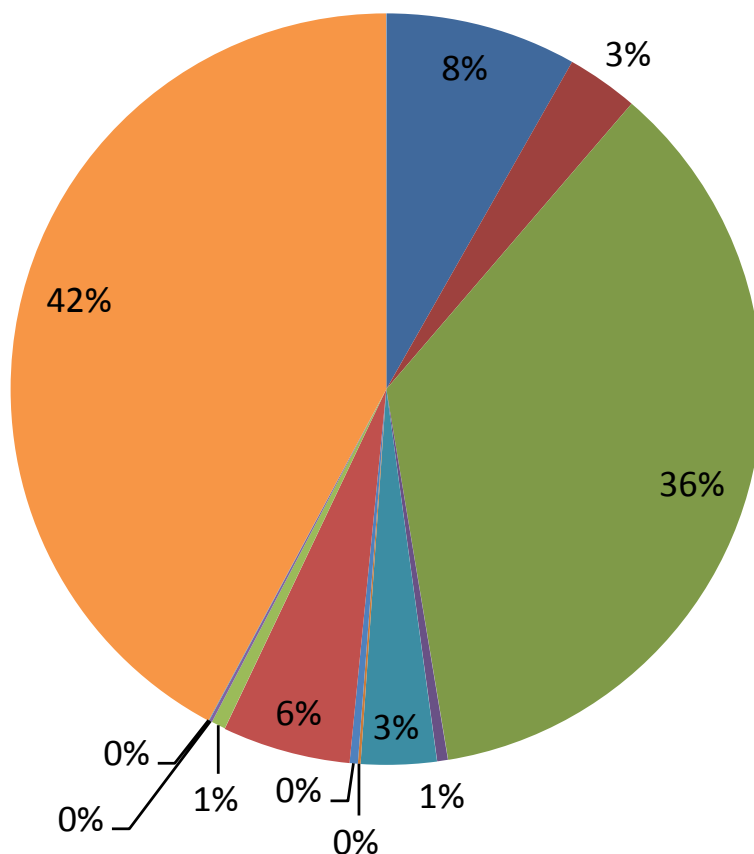
DIMINUTION DE L'AUTOFINANCEMENT

Suite à l'amortissement des subventions d'investissement et à leur transfert à la section de fonctionnement pour 8 628 € 13 + 230 € de FCTVA concernant les travaux de réparation sur bâtiment

OPERATION D'ORDRE PATRIMONIALE : 2 116 € 18

Finances

Répartition des DEPENSES par domaine de compétence



Montant des DEPENSES d'investissement par domaine de compétence

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	540 434,34 €
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	201 773,70 €
GYMNASE	2 372 898,26 €
POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE	30 190,50 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME	214 135,28 €
POLITIQUE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET SPORTIVE	7 698,00 €
ADMINISTRATION GENERALE / COMMUNICATION / DIVERS	23 191,51 €
REMBOURSEMENT EMPRUNT	362 352,39 €
ACTIONS TERACTEM	40 005,00 €
DIMINUTION DE L'AUTOFINANCEMENT	8 858,13 €
OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALE	2 116,18 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2016	2 771 508,90 €

TOTAL GENERAL

6 575 162,19 €

RECETTES REALISEES A HAUTEUR DE 2 617 682 € 45 + 429 214 € DE RESTES A REALISER

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE : 1 874 690 € 26

Suite au besoin de financement de la section d'investissement identifié sur l'exercice 2015.

FONDS DE COMPENSATION SUR LA TVA

Encaissement de 110 029 € sur l'exercice 2016

ANNUITE VERSE PAR LE BUDGET EAU POTABLE : 80 000 €

Suite à l'avance de fonds de 400 000 € remboursable sur une durée de 5 ans

SUBVENTIONS SUR OPERATION D'INVESTISSEMENT 344 554 € 50 + 429 214 € DE RESTES A REALISER

Sentiers de randonnées :

Conseil départemental	:	7 434 € 50 + 1 214 € de Restes à Réaliser
Réserve Parlementaire	:	3 000 € restant à percevoir par rapport aux 15 000 € de notifiés

Gymnase :

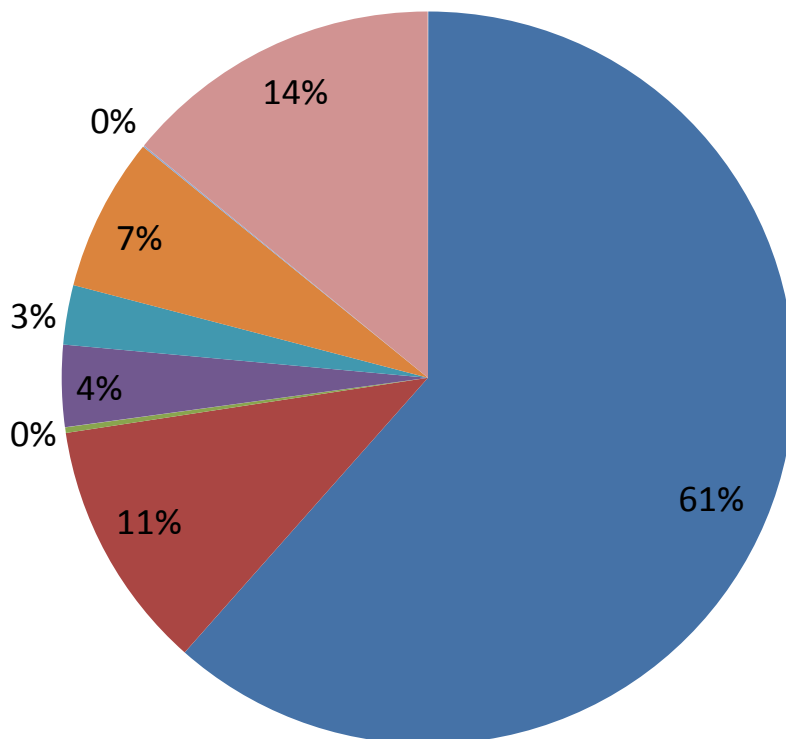
Conseil départemental	:	247 120 € + 215 000 € de Restes à Réaliser
Etat au titre de la DETR	:	90 000 € + 210 000 € de Restes à Réaliser

AUTOFINANCEMENT : 206 292 € 51

Affecté au financement de la section d'investissement au titre des dotations aux amortissements.

OPERATION D'ORDRE PATRIMONIALE : 2 116 € 18

Répartition des RECETTES par domaine de compétence



Montant des RECETTES d'investissement par domaine de compétence

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 874 690.26 €
SUBVENTION GYMNASSE	337 120.00 €
SENTIERS DE RANDONNEES	7 434.50 €
FCTVA	110 029.00 €
REMBOURSEMENT PRÊT PAR LE BUDGET EAU POTABLE	80 000 .00 €
AUTOFINANCEMENT	206 292.51 €
OPERATION D'ORDRE PATRIMONIALE	2 116.18 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2016	429 214,00 €
TOTAL GENERAL	3 046 896,45 €

Budget ANNEXE Assainissement

■ Assainissement Non Collectif

Recettes de fonctionnement :

182 431 € 84

- Redevance assainissement non collectif : 136 331,70 €
- Participation des particuliers aux études d'avant-projet sur opérations groupées et contrôle diagnostic dans le cadre des ventes : 3 760,14 €
- Subvention portant sur la phase travaux de réhabilitation : 42 340,00 €

Dépenses de fonctionnement :

121 573 € 80

- Charges à caractère général : 11 401 € 99
- Charges de personnel : 86 771 € 04
- Charges de gestion courante : 3 300 € 00
- Charges exceptionnelles (dont subventions portant sur la phase travaux de réhabilitation de la filière ANC) : 19 095 € 84
- Dotations aux amortissements : 1 000 € 93

Recettes d'investissement :

1 000 € 93

- Dotations aux amortissements : 1 000 € 93

Dépenses d'investissement :

5 405 € 56 + 765 € 68 restes à réaliser

- Investissements : 5 405 € 56

■ Assainissement Collectif

Recettes de fonctionnement :

2 604 305 € 13

- Redevance assainissement collectif : 631 862 € 45
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 50 795 € 28
- Surtaxe Véolia : 907 174 € 98
- Primes d'épuration : 107 443 € 52
- PAC / PTB : 421 670 € 40
- Location compteurs : 57 219 € 49
- Autres subventions d'exploitation : 10 000 € 00
- Divers : 4 528 € 55
- Transfert subvention d'investissement à la section de fonctionnement : 413 610 € 46

Dépenses de fonctionnement :

1 951 642 € 50

- Charges à caractère général (achat eau, entretien des réseau et STEP, contrats de sous-traitance, honoraires assistance technique, prime d'épuration de Rumilly versée à Véolia, analyses des effluents et prestations diverses) : 389 449 € 58
- Charges de personnel : 328 822 € 04
- Charges de gestion courante : 8 172 € 30
- Atténuation de produits (versement à l'Agence de l'Eau) : 76 882 € 00
- Charges financières (intérêt sur dettes existante et sur emprunts nouveaux) : 280 410 € 02
- Charges exceptionnelles : 27 504 € 15
- Dotations aux amortissements : 840 402 € 41

Recettes d'investissement :

2 227 859 € 30 + 355 667 € 61 restes à réaliser

- Nouveaux emprunts : 900 000 € 00
- Subventions (travaux de renouvellement et d'amélioration) : 258 176 € 00
- Remboursement TVA au titre de la DSP : 61 493 € 93
- Dotations aux amortissements : 840 402 € 41
- Opérations patrimoniales : 159 055 € 95
- Remboursement avances : 178 € 01
- Annulation mandat (n-1) : 8 553 € 00

Dépenses d'investissement :

2 130 961 € 62 + 420 633 € 32

- Remboursement du capital des emprunts : 603 601 € 99
- Total investissement (matériels, frais d'insertion, achat terrains, travaux de traitement, d'équipement électromécaniques, de réseaux de renouvellement et d'extension) : 954 693 € 22
- Opérations patrimoniales : 159 055 € 95
- Transfert subvention d'investissement à la section de fonctionnement : 413 610 € 46

Budget ANNEXE Eau potable

Recettes de fonctionnement :
2 683 406 € 44

- Vente d'eau aux abonnés, travaux de branchements et location de compteurs : **1 079 394 € 81**
- Redevance pour pollution d'origine domestique : **188 172 € 22**
- Travaux : **40 236 € 00**
- Location de compteurs : **198 604 € 14**
- Surtaxe Véolia : **729 571 € 49**
- Facturation eau de la Veïse à Véolia : **209 174 € 53**
- Divers : **1 554.80 €**
- Transfert de subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **236 698 € 45**

Dépenses de fonctionnement :
2 519 417 € 19

- Charges à caractère général (achat eau, appel de fonds Veïse, refacturé à Véolia, redevance versée à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements d'eau, entretien et réparation sur réseaux, contrats de sous-traitance, assistance, analyses d'eau) : **848 415 € 93**
- Charges de personnel : **404 373 € 74**
- Charges de gestion courante : **21 142 € 63**
- Atténuation de produits : reversement à l'Agence de l'Eau : **234 880 € 00**
- Charges financières : **61 760 € 58**
- Charges exceptionnelles : **288 950 € 94**
- Dotations aux amortissements : **659 893 € 37**

Recettes d'investissement :
981 481 € 46 + 286 635 € 22 restes à réaliser

- Avance de fonds remboursable au budget principal : **200 000 € 00**
- Subventions (travaux de renouvellement ou d'amélioration) : **12 814 € 00**
- Remboursement TVA au titre de la DSP : **13 342 € 96**
- Réserves (résultat affecté) : **94 398 € 92**
- Dotations aux amortissements : **659 893 € 37**
- Remboursement avances : **240 € 42**
- Opérations patrimoniales : **791 € 79**

Dépenses d'investissement :
1 226 257 € 09 + 455 005 € 34 restes à réaliser

- Remboursement du capital des emprunts : **290 018 € 36**
- Investissements courants : **107 318 € 37**
- Travaux (protection ressources, réservoir traitement télégestion, renouvellement et sécurité réseaux) : **591 430 € 12**
- Opérations patrimoniales : **791 € 79**
- Transfert de subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **236 698 € 45**

BUDGET ANNEXE Zone d'Activités de Madrid

540 434,34 € (opérations réelles hors opérations de stock)

• Remboursement sur 10 ans du portage foncier par l'Etablissement Public Foncier (EPF) :

- 17 600 m² à 35,00 € le m² : annuité de remboursement se chiffrant en 2015 à **73 313 € 74**
- 27 532 m² à 35,00 € le m² : annuité de remboursement se chiffrant en 2015 à **116 069 € 90**

• Frais d'aménagements & honoraires **351 050 € 70**

Soit 540 434 € 34 de fonctionnement financés par une avance de fonds du budget principal

BUDGET ANNEXE Transports Scolaires

Recettes de fonctionnement :
1 300 564 € 33

- Subvention du Conseil Départemental Haute-Savoie : 913 694 € 62
- Subvention des communes : 100 306 € 76
- Participation des familles : 169 788 € 00
- Subvention d'équilibre du budget principal : 97 078 € 49
- Subventions d'investissement transférables : 18 196 € 46
- Pénalités : 1 500 € 00

Dépenses de fonctionnement :
1 300 564 € 33

- Transport des élèves : 1 109 022 € 89
- Allocations pour absence de transports : 24 587 € 73
- Charges de personnel et quote-part du temps de travail du personnel administratif : 100 625 € 80
- Fonctionnement général du service : 22 867 € 34
- Assurance ADATEEP : 3 755,00 €
- Indemnités de fonction : 9 802,00 €
- Dotations aux amortissements : 24 175,77 €
- Contrôle des circuits : 2 410 € 80
- Divers : 3 317 € 00

Recettes d'investissement :
24 175 € 77

- Amortissements immobilisations : 24 175 € 77

Dépenses d'investissement :
27 370 € 58

- Signalisation transports scolaires : 9 174 € 12
- Subventions d'investissement transférables : 18 196 € 46

BUDGET ANNEXE

Transports Publics de voyageurs et Déplacements

Recettes de fonctionnement :
55 443 € 93

- Participation du budget principal : 55 443 € 93

Dépenses de fonctionnement :
55 443 € 93

- Charges de personnel et quote-part du temps de travail du personnel administratif : 35 290 € 31
- Subvention ADCR : aide à la mobilité des personnes âgées : 7 780 € 50
- Fonctionnement général du service : 2 571,12 €
- Indemnités de fonction : 9 802 € 00

Recettes d'investissement : 0 €

Dépenses d'investissement : 0 €

Marchés publics / Affaires juridiques

Bilan achats publics sur l'année 2016

Le suivi des marchés publics en cours d'exécution

Le service marchés publics/affaires juridiques a un rôle central dans le suivi des marchés publics en cours d'exécution. Exemple : avenants, ordres de services, problèmes d'exécution, questions financières...

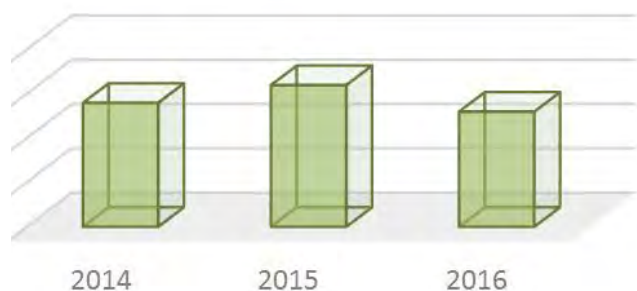
En 2016, environ 130 marchés publics sont en cours d'exécution.

Les lancements de consultation de marchés publics

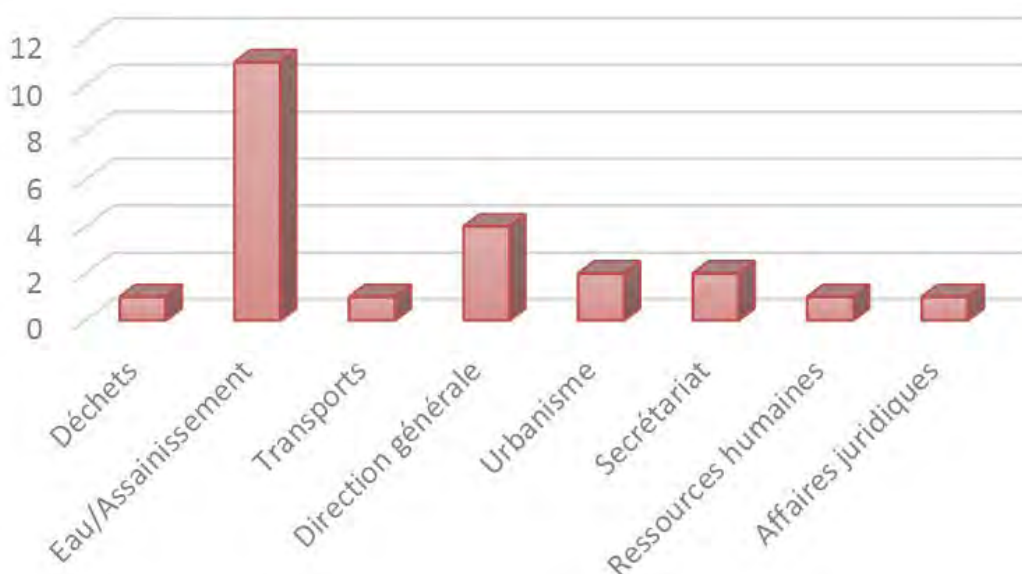
23 CONSULTATIONS ont été lancées sur l'année 2016 soit :

- 18 marchés publics lancés par la Communauté de Communes
- 5 marchés publics lancés en groupement de commandes auquel la Communauté de Communes est adhérente dont 2 en qualité de coordonnateur.

Evolution des marchés publics lancés (2014-2016)



Répartition des marchés publics lancés par le service



Sur les 23 consultations lancées, une consultation a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général et 4 marchés seront conclus au début de l'année 2017.

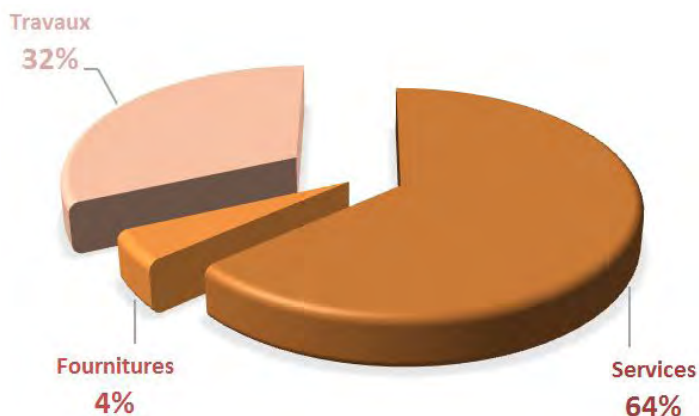
Marchés publics / Affaires juridiques

Les conclusions des marchés publics

22 MARCHES PUBLICS conclus sur l'année 2016, répartis comme suit :

- 6 marchés publics renouvelés,
- 16 nouveaux marchés publics.

Répartition du nombre de marchés conclus par catégorie



Répartition des montants en € HT des marchés par catégorie*



* Les montants indiqués sont arrondis.
En cas d'accord-cadre à bons de commande, seuls les montants maximum sont pris en compte.

Bilan des affaires juridiques sur l'année 2016

La veille juridique

Le secteur des Affaires juridiques a vu son activité baisser au cours de l'année 2016 en raison de la vacance du poste de Responsable du service.

Pendant cette période, l'abonnement au service SVP a permis de maintenir l'information juridique auprès des services lui ont soumis une trentaine de questions, dont une majorité concernant les marchés publics et la réforme territoriale, en lien avec l'actualité législative et réglementaire dans ces matières.

Les assurances

7 sinistres ont été déclarés au titre de l'année 2016, chiffre en baisse depuis 2 ans (9 en 2015 et 10 en 2014).

Détail par type de contrat : 2 déclarations au titre de la Responsabilité civile, 2 déclarations sur la Protection juridique, 3 déclarations sur la Flotte automobile

Le contentieux

Le service assure le suivi de 4 contentieux en cours :

- 1 contestation par un prestataire du recouvrement de créance ordonnée par la Communauté de communes
- 1 contestation par un prestataire d'une opposition à tiers détenteur
- 1 action en responsabilité à l'encontre d'un consultant en assurance
- 1 demande d'annulation du Plan Local d'Urbanisme de Sales.

Faits marquants de l'année 2016 et perspectives pour l'année 2017

Le service Affaires juridiques/Marchés Publics assure un rôle de conseil juridique auprès des élus et des services (délibérations, décisions, conventions, actes administratifs, règlements des litiges, contentieux, etc.) et notamment pour la bonne application des deux réformes suivantes.

La réforme des marchés publics

Dans la continuité de la parution de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été promulgué le 27 mars 2016.

Ces deux textes sont applicables à compter du 1er avril 2016 et remplacent le code des marchés publics qui a été abrogé.

Acquisition de nouvelles compétences

La loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) et l'application du Schéma Directeur de Coopération Intercommunale ont eu pour conséquence le transfert de nouvelles compétences à la Communauté de Communes.

Ainsi deux arrêtés préfectoraux de décembre 2016 ont mis fin à de l'exercice des compétences du SITOIA et du SIGAL en vue de leur dissolution qui doit intervenir avant le 30 juin 2017.

Dès le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly doit récupérer les compétences exercées

par ces deux syndicats mixtes sur son territoire (déchets, schéma de cohérence territoriale (SCoT), ...) ainsi que celle relative à la création, à l'aménagement, à la gestion et à l'entretien des zones d'activités économiques, conformément à la loi NOTRe.

Ainsi dès la fin de l'année 2016 et au cours du premier semestre 2017, le service met en œuvre ces transferts de compétences, par la résiliation, la rédaction d'avenants ou la passation de nouveaux marchés publics ou contrats, permettant d'assurer la continuité du service public.

Système d'Information Géographique

Qu'est-ce qu'un système d'Information Géographique ?

Suite au recrutement d'un agent depuis février 2011, la Communauté de Communes dispose d'un service entièrement dédié à la gestion de son Système d'Information Géographique (SIG).

Un système d'information géographique permet de créer, d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, autrement dit géoréférencées, ainsi que de produire des plans et des cartes. Ses usages couvrent les activités géomatiques de traitement, de partage et de diffusion de l'information géographique. Cette dernière peut être définie comme l'ensemble de la description d'un objet et de sa position géographique à la surface de la Terre ou de tout autre corps planétaire solide.

Beaucoup de personnes assimilent un SIG à un logiciel alors que ce n'est que l'une des composantes d'un système incluant en plus le matériel, les bases de données, les acteurs, les outils et les méthodes. La personne responsable d'un SIG, dans une structure (publique comme privée), est appelée « géomaticien ».

Une nouvelle architecture pour un SIG plus moderne

La 1^{ère} vocation du SIG a été de mettre en place une base de données géographiques pour la gestion des réseaux humides pour l'eau potable et l'assainissement (collectif et non collectif). Cela permet au service d'améliorer la connaissance de ses installations et de faciliter leur consultation tout en offrant un véritable outil d'aide à la décision.

Que ce soit pour les réseaux d'eau potable ou d'assainissement, le SIG est toujours dans une phase d'exhaustivité et d'amélioration, après une 1^{ère} phase ayant consisté à incorporer en masse les plans de récolement (qui décrivent les travaux réellement effectués à la fin d'un

chantier, par opposition aux plans projet qui décrivent les travaux prévus) disponibles dans une base vide.

En 2016, comme en 2015, de nombreux anciens plans papier ont été numérisés, ce qui a permis d'améliorer la qualité des données, mais aussi d'ajouter de nombreux détails concernant les branchements des particuliers.

Des levés topographiques ont également été faits durant toute l'année afin d'améliorer la qualité des données dans des zones peu précises, voire dans des zones où nous ne disposons d'aucune information.

En 2016, l'architecture du système d'information géographique a été complètement revue. Fonctionnant auparavant dans un environnement Windows Server, tout le système a migré dans un environnement Linux (Ubuntu server). Ainsi, l'intégralité du SIG fonctionne désormais à l'aide de composants 100 % libres et gratuits. L'architecture est également maintenant beaucoup plus stable.

L'application de cartographie interactive interne (GéoAlbanais) a également été totalement revue. Basée auparavant sur MapguideOS, le choix a été fait d'utiliser dorénavant la solution libre Lizmap (société française) fonctionnant à l'aide de QGIS server. La liste des améliorations est longue : meilleure stabilité, gestion facilitée, édition de données en ligne, interface plus moderne et plus efficace, compatible smartphone pour une possible future utilisation sur le terrain, gestion des droits plus fine, qualité de rendu accrue, développement actif et communauté grandissante.



Le SIG comptabilise fin 2016 plus de 462 kilomètres de conduites principales d'eau potable (dont la Communauté de Communes est propriétaire ou gestionnaire) et en tout plus de 617 kilomètres de réseaux, conduites principales et branchements confondus. Les conduites principales d'eaux usées représentent quant à elles plus de 201 kilomètres et 230 kilomètres au total, conduites principales et branchements confondus. Le linéaire de conduites d'eaux pluviales s'élève quant à lui à plus de 103 kilomètres.

Le rôle du service au sein de la Communauté de Communes

Indispensable à la connaissance des projets et de l'action des élus, le service communication est **le relais principal d'information et de lisibilité de la Communauté de Communes auprès de la population.**

Ses missions principales sont d'informer les citoyens, les médias, les structures publiques et les partenaires associés sur les actions de la collectivité en réalisant l'ensemble des moyens écrits et numériques mis à disposition.

Le service travaille régulièrement sur la mise à jour des supports de communication utilisés en interne afin d'harmoniser les visuels et d'appliquer **la charte graphique** établie.

Tout au long de l'année, le service transmet régulièrement des **communiqués et dossiers de presse** à la presse locale

sur l'actualité des services, et invite les journalistes lors d'évènements ou manifestations particulières afin d'échanger et d'être le relais direct des médias vers la population.

Par ailleurs, un travail d'équipe est constamment mené en interne entre élus et services pour restituer au mieux l'actualité de la collectivité. Des groupes de travail ponctuels avec les élus, agents et partenaires concernés se chargent **de préparer et d'assurer le suivi des grandes actions de communication ainsi que des événementiels** mis en place dans le cadre du budget alloué.

Le service se consacre également au développement de **la communication interne des services**, utile au bon fonctionnement et à la cohésion entre agents et élus.

Publications

Le magazine d'information de la Communauté de Communes

Support généraliste sur l'actualité de la Communauté de Communes, le 24^e numéro est paru cet hiver 2016/2017. La conception graphique est réalisée par l'agence de communication Future Création. Le magazine est distribué à hauteur de **13 500 exemplaires** à destination **des 29 000 habitants du territoire, des institutions (18 mairies) et des partenaires associés à la collectivité.**

La version numérique du magazine est largement diffusée et reste lisible et téléchargeable sur le site web de la Communauté de Communes.

Depuis 2015, le magazine a devenu un support annuel d'informations : son contenu deviendra plus riche et traitera de sujets de fond qui ont marqué les actions de la collectivité sur l'année écoulée. Restant un support papier d'information de la vie locale indispensable auprès des habitants du canton, il sera prochainement complété par de l'information multimédia plus proche de l'actualité.

Le rapports d'activité de la Communauté de Communes

Conformément aux obligations légales, le service réalise en interne le rapport d'activités de la Communauté de Communes ainsi que celui du SIGAL pour chaque année civile afin de présenter les actions récentes des structures communales. **Ils sont adressés par le Président, en début d'année, au maire de chacune des communes membres, accompagnés du compte administratif.**

Le guide des transports scolaires et les fiches horaires

Dédié essentiellement aux parents et à leurs enfants, le guide des transports scolaires est réactualisé chaque année à l'occasion **des périodes d'inscription en juin** et offert avec **la carte annuelle des transports scolaires.**

L'information est complétée par **des fiches horaires des autocars scolaires** pour chaque commune du territoire.



Communication

Le Trott'infos (Relais Itinérant Assistants Maternels et Parents)

C'est la lettre d'information du relais. Dédiée aux assistants maternels, aux professionnels de la petite enfance et aux parents, ce support présente l'actualité du service, le calendrier des animations collectives et les activités proposées par l'équipe du relais. Le personnel du relais se charge de la rédaction des contenus, le service communication met en forme. Il y a eu 4 parutions en 2016, sur un total de 44 numéros disponibles sur le site web de la Communauté de Communes.

Le P'tit Barjaqueur (Plateforme des services à domicile du SIGAL)

Réalisé pour le service social du SIGAL, ce journal de 4 pages est conçu en interne et reproduit en 800 exemplaires. 2 numéros ont été publiés en 2016 et distribués aux bénéficiaires de l'ADCR (Association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly) et de l'ADMR (réseau associatif de services à la personne) par le relais de la plateforme des services à domicile du SIGAL.



Lancement d'une étude d'image du territoire et de la Communauté de Communes

Objectif : lancer une analyse extérieure et objective de la perception du territoire par différents acteurs et qui permettra une aide à la décision stratégique d'un projet de territoire défini par les élus à son issu. C'est un projet de positionnement et de définition d'image (avec changement de nom). Le COPIL du 7 décembre 2016 a permis de lancer et cadrer la mission :

- **Phase 1 :** diagnostic territorial (Etude IFOP, Interview qualitatifs, analyse de la concurrence territoriale, analyse des outils de communication et des documents stratégiques internes notamment le PLUi-H)
- **Phase 2 :** Scénarios et stratégie de marketing territorial (changement de nom, positionnement et propositions de plusieurs scénarios stratégiques)
- **Phase 3 :** plans d'actions (fiches actions, indicateurs de pilotage du plan de marketing territorial et organisation de la gouvernance)

Numérique

Le site internet (www.cc-canton-rumilly.fr)

Le site web de la Communauté de Communes permet à l'utilisateur de se tenir informé au quotidien sur les services proposés par la collectivité (**règlement en ligne de la facture d'eau potable et d'assainissement, téléchargement du dossier d'inscription de ses enfants pour les transports scolaires...**) et les événementiels dans la rubrique actualité régulièrement mise à jour tout en long de l'année.

Le réseau extranet (extranet.cc-canton-rumilly.fr)

Ce réseau est la **plateforme d'échanges et de services** entre les élus et les agents de la Communauté de Communes et de ses communes membres. Il apporte un maximum d'informations sur les fonctionnalités de l'outil auprès des partenaires institutionnels et professionnels.

Un site web didactique dédié à la construction du gymnase : gymnaseducollege.cc-canton-rumilly.fr

Ce site innovant et évolutif a été développé dans une démarche de valorisation des métiers du bâtiment tout en mettant en valeur l'approche durable et écologique du gymnase.

Un des autres objectifs poursuivi à travers cet outil numérique est de « décloisonner le chantier » en le rendant accessible à tout public. En un clic, les visiteurs peuvent suivre toutes les grandes étapes de la construction, de sa conception jusqu'à la livraison du bâtiment.

Mis en ligne en juin 2016, ce site est illustré à partir d'une **maquette du gymnase par des photos et des vidéos de la construction**. Il est mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux. D'autres rubriques présentent la genèse du projet, la forte empreinte environnementale, l'ensemble des acteurs associés du projet (la maîtrise d'oeuvre, les artisans, les entreprises...) et les temps forts.

Présentation du pôle accueil - secrétariat

Le pôle accueil secrétariat est composé d'un chef de service qui gère et pilote ce pôle en collaboration avec trois agents de la Communauté de Communes, mis à disposition pour une partie de leur temps auprès du SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais). Le poste d'accueil général au rez-de-chaussée est également mutualisé avec les autres structures siégeant à la Manufacture (Office de Tourisme, SITOA...).

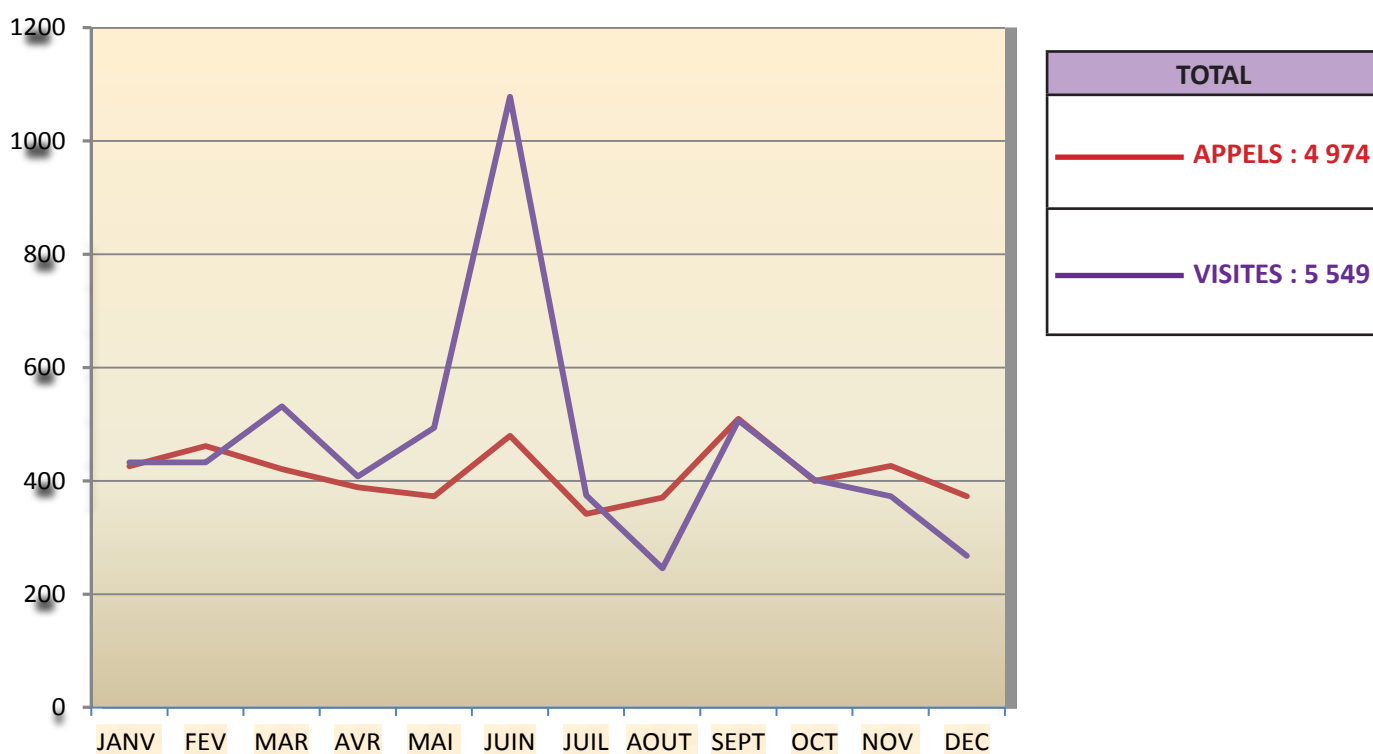
Missions

- Apporter une aide permanente au Président, à la Direction et aux membres de l'exécutif **en assurant le secrétariat de direction et le secrétariat général**
- **Superviser la diffusion et assurer le traitement de l'ensemble des informations entrantes et sortantes de la collectivité** (courriers, courriels, fax...)
- **Intervenir à toutes les étapes administratives du processus des décisions de la collectivité** : organisations de réunions, comptes rendus, suivi et publication des délibérations, des conventions...
- **Répondre aux besoins en secrétariat des services** : Affaires juridiques / marchés publics, ressources humaines, transports / déplacements, communication, habitat / urbanisme / PLUi, développement économique, environnement, développement social, finances
- **Accueillir, renseigner et orienter les usagers, les élus, les partenaires**
- **Optimiser la qualité, les coûts et les délais des processus administratifs**
- **Administrer les bases de données et les outils de gestion interne de la collectivité** : logiciel de gestion du courrier, extranet, logiciel de gestion des personnalités, base de données des élus et commissions...
- **Mener des projets et suivre des dossiers transversaux de la collectivité** : dématérialisation de la chaîne administrative, suivi de marchés publics (matériel d'impression, ménage des locaux, fournitures de bureau...), gestion de la mise à disposition des salles de réunion auprès des organismes extérieurs, réservation de matériels pour les associations...
- **Structurer le service en interne** : réunions de services, procédures, tableaux de bords et de suivi d'activités, budget et planning du service

Statistiques de l'accueil général

Nombre d'appels et de visites au cours de l'année 2016

Mois	Appels	Visiteurs	Jours ouvrés	Remarques
Janvier	426	433	20	
Février	462	433	21	
Mars	421	532	22	
Avril	389	408	21	
Mai	373	494	19	
Juin	480	1078	22	Inscriptions Transports Scolaires
Juillet	342	375	19	Inscriptions Transports Scolaires
Août	371	246	22	
Septembre	510	507	22	
Octobre	400	402	22	
Novembre	427	373	20	
Décembre	373	268	17	
TOTAL	4974	5549	247	
Moyenne/mois	414,50	462,42	20,58	
Moyenne/jour	20,14	22,47		



Les délibérations

164 délibérations prises sur l'année 2016

Date du Conseil Communautaire	N° de délibération	Casement des actes selon les normes de la Préfecture de Haute-Savoie	Intitulé
15/02/2016	2016_DEL_001	5.7 Intercommunalité	Désignation de représentants dans les instances intercommunales en remplacement de M. Jean-Luc BERNARD
15/02/2016	2016_DEL_002	1.3 Commande publique, conventions de mandat	Aménagement du territoire et urbanisme : Projet Urbain Partenarial de Vallières : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de reversement de la participation de SOGIMM au titre du PUP
15/02/2016	2016_DEL_003	2.3 Urbanisme, droit de préemption urbain (et actes d'aménagement)	Aménagement du territoire et urbanisme : Projet Urbain Partenarial de Vallières : Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société SOGIMM
15/02/2016	2016_DEL_004	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Aménagement du territoire et urbanisme : Projet Urbain Partenarial de Vallières : Promesse de vente synallagmatique SOGIMM / Communauté de Communes du Canton de Rumilly – Voies 3 sud, 3 centre, 3 nord, coulée verte / Substitution
15/02/2016	2016_DEL_005	1.1.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Lancement d'une étude conjointe dans le cadre d'un groupement de commande pour la fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby
15/02/2016	2016_DEL_006	1.4 Commande publique, autres contrats	Environnement : Convention de partenariat et de prestation avec la Médiation de l'eau
15/02/2016	2016_DEL_007	1.3 Commande publique, convention de mandat	Convention de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social
15/02/2016	2016_DEL_008	7.1 Finances locales - décisions budgétaires	Mutualisation de services : Convention de mise à disposition du service Logement du Centre Communal d'Action Sociale de Rumilly à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
15/02/2016	2016_DEL_009	7.1 Finances locales - décisions budgétaires	Culture, éveil musical dans les écoles : révision de la répartition de l'enveloppe financière au titre des projets pour l'année scolaire 2015 / 2016
15/02/2016	2016_DEL_010	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : tableau des effectifs 2016
15/02/2016	2016_DEL_011	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Affectation anticipée des résultats 2015 du budget principal

Administration Générale

15/02/2016	2016_ DEL_012	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Affectation anticipée des résultats 2015 du budget annexe service public des transports scolaires
15/02/2016	2016_ DEL_013	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Affectation anticipée des résultats 2015 du budget annexe eau potable
15/02/2016	2016_ DEL_014	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Affectation anticipée des résultats 2015 du budget annexe assainissement
15/02/2016	2016_ DEL_015	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2016 du budget Principal avec reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2015
15/02/2016	2016_ DEL_016	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2016 du budget annexe du Service public des transports scolaires avec reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2015
15/02/2016	2016_ DEL_017	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2016 du budget annexe des Transports publics de voyageurs et déplacement
15/02/2016	2016_ DEL_018	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2016 du budget annexe de la Zone d'Activité Economique de Madrid
15/02/2016	2016_ DEL_019	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2016 du budget annexe Eau Potable avec reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2015
15/02/2016	2016_ DEL_020	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2016 du budget annexe assainissement avec reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2015
15/02/2016	2016_ DEL_021	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Répartition des travaux d'accès et de voirie desservant le gymnase / collège et la Zone d'Activité Economique (ZAE)
15/02/2016	2016_ DEL_022	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Fixation du prix de cession des terrains de la Zone d'Activité Economique de Madrid
15/02/2016	2016_ DEL_023	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Révision de l'autorisation d'engagement / Crédit de Paiement (AE/CP) : Avenant n° 1
15/02/2016	2016_ DEL_024	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget Principal / Constitution d'une provision pour risques et charges semi-budgétaire pour couvrir la marge négative du budget annexe Zone d'Activité Economique
15/02/2016	2016_ DEL_025	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Budget principal : Autorisation de programme n° 2 - Avenant n° 5 concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH)
15/02/2016	2016_ DEL_026	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Budget Assainissement : Clôture AP/CP concernant la station d'épuration de Vallières / Saint-Eusèbe
15/02/2016	2016_ DEL_027	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Subvention d'équilibre prévisionnelle pour l'exercice 2016 du budget principal au budget de Service public des transports scolaires
15/02/2016	2016_ DEL_028	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Avance de trésorerie remboursable du budget principal au budget de Transports publics de voyageurs et déplacements
21/03/2016	2016_ DEL_029	2.1 Urbanisme, Documents d'urbanisme	Urbanisme : PLU de Marigny-st-Marcel : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Administration Générale

21/03/2016	2016_ DEL_030	7.10.2 Finances locales, tarifs des services publics	Définition des tarifs 2016-2017 du service public de transports scolaires
21/03/2016	2016_ DEL_031	7.10.2 Finances locales, tarifs des services publics	Fixation des tarifs 2016-2017 du Service intercommunal de portage de repas à domicile
21/03/2016	2016_ DEL_032	3.2 Domaine et patrimoine, aliénations	Vente d'une parcelle de 1 000 m ² au sein de l' « éco-parc » tertiaire de Madrid, sur la commune de Rumilly
21/03/2016	2016_ DEL_033	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre le Comité d'Action Economique « Rumilly-Alby Développement » et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour l'exercice 2014-2017
21/03/2016	2016_ DEL_034	7.5 Finances locales, subventions (dotations de l'Etat)	Inscription d'opération d'investissement pour une demande de subvention dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 : Opération de rénovation de la station d'épuration de Rumilly
21/03/2016	2016_ DEL_035	7.5 Finances locales, subventions (dotations de l'Etat)	Inscription d'opération d'investissement pour une demande de subvention dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 : Opération de rénovation du réseau d'assainissement de la commune de Sales
21/03/2016	2016_ DEL_036	7.5 Finances locales, subventions (dotations de l'Etat)	Inscription d'opération d'investissement pour une demande de subvention dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 : Opération de rénovation du réseau d'assainissement de la commune de Sales
21/03/2016	2016_ DEL_037	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions immobilières à l'amiable	Gestion des périmètres de protection des ressources en eau : Rétrocessions de terrains des communes vers la Communauté de Communes
21/03/2016	2016_ DEL_038	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions immobilières à l'amiable	Gestion des périmètres de protection des ressources en eau : échanges de terrains avec des propriétaires privés
21/03/2016	2016_ DEL_039	1.3 Commande publique, conventions de mandat	Convention d'assistance pour le suivi de la procédure d'instauration des périmètres de protection sur les captages de Broise (Rumilly) et dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département
21/03/2016	2016_ DEL_040	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Gestion des périmètres de protection des ressources en eau : Acquisition de terrains sur la commune de Saint-Eusèbe
21/03/2016	2016_ DEL_041	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Echange de parcelles entre EDF et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour la station d'épuration de VAL DE FIER – Saint-André
21/03/2016	2016_ DEL_042	7.2 Fiscalité directe	Vote d'une motion relative aux conséquences du vote de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 04 Mars 2016 contre l'amendement au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de Haute-Savoie

Administration Générale

21/03/2016	2016_ DEL_043	7.2 Fiscalité directe	Fiscalité locale 2016 : - Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises - Taux additionnels sur les taxes « ménages »
21/03/2016	2016_ DEL_044	7.2 Fiscalité indirecte	Fiscalité 2016 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
09/05/2016	2016_ DEL_045	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2015 Budget principal
09/05/2016	2016_ DEL_046	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2015 Budget annexe Zone d'Activité Economique de Madrid
09/05/2016	2016_ DEL_047	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2015 Budget annexe Transports Scolaires
09/05/2016	2016_ DEL_048	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2015 Budget Transports publics de voyageurs et Déplacements
09/05/2016	2016_ DEL_049	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2015 Budget annexe eau potable
09/05/2016	2016_ DEL_050	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2015 Budget annexe assainissement
09/05/2016	2016_ DEL_051	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Compte administratif de l'exercice 2015 Budget principal
09/05/2016	2016_ DEL_052	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Compte administratif de l'exercice 2015 Budget annexe Zone d'Activité Economique de Madrid
09/05/2016	2016_ DEL_053	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Compte administratif de l'exercice 2015 Budget annexe Transports Scolaires
09/05/2016	2016_ DEL_054	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Compte administratif de l'exercice 2015 Budget Transports publics de voyageurs et Déplacement
09/05/2016	2016_ DEL_055	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Compte administratif de l'exercice 2015 Budget annexe eau potable
09/05/2016	2016_ DEL_056	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Compte administratif de l'exercice 2015 Budget annexe assainissement
09/05/2016	2016_ DEL_057	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2015 suite à la reprise anticipée des résultats dans le cadre du budget primitif 2016 - Budget principal
09/05/2016	2016_ DEL_058	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2015 suite à la reprise anticipée des résultats dans le cadre du budget primitif 2016 - Budget eau potable
09/05/2016	2016_ DEL_059	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2015 suite à la reprise anticipée des résultats dans le cadre du budget primitif 2016 - Budget assainissement
09/05/2016	2016_ DEL_060	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2015 suite à la reprise anticipée des résultats dans le cadre du budget primitif 2016 - Budget transports scolaires

Administration Générale

09/05/2016	2016_ DEL_061	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget principal, Décision Modificative n° 1 / Exercice 2016 : Ajustement de la subvention versée au titre de la répartition des charges liées au soutien humain et logistique apporté au comité des œuvres sociales des collectivités territoriales du Canton de Rumilly
09/05/2016	2016_ DEL_062	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget principal, Décision Modificative n° 2 / exercice 2016 portant annulation d'un titre émis sur exercice antérieur
09/05/2016	2016_ DEL_063	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget annexe assainissement, Décision Modificative n° 1 / Exercice 2016
09/05/2016	2016_ DEL_064	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget annexe eau potable, Décision Modificative n° 1 / Exercice 2016
09/05/2016	2016_ DEL_065	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, demande de subvention dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 Réalisation de la passerelle Chéran
09/05/2016	2016_ DEL_066	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Développement économique, éco parc tertiaire : Demande d'acquisition par anticipation d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)
09/05/2016	2016_ DEL_067	3.2 Domaine et patrimoine, acquisitions	Développement économique, éco parc tertiaire : Vente d'une parcelle de 1236 m ² sur l'éco parc tertiaire de Madrid à la Fédération autonome générale de l'industrie hôtelière touristique (FAGHIT)
09/05/2016	2016_ DEL_068	9.1 Autres domaines de compétences des communes et des EPCI	Développement social, démarche sociale Intercommunale : validation des orientations au titre de l'action sociale intercommunale et lancement de la phase technique de faisabilité sur les conditions de mise en œuvre des projets.
09/05/2016	2016_ DEL_069	1.4 Commande publique, autres contrats	Environnement : Convention de partenariat et de prestation avec la Médiation de l'eau
09/05/2016	2016_ DEL_070	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, demande de subvention dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 Réalisation de la passerelle Chéran
09/05/2016	2016_ DEL_071	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Mutualisation : Création d'un service commun de prévention des risques professionnels
09/05/2016	2016_ DEL_072	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74 - renouvellement
	2016_ DEL_073		
04/07/2016	2016_ DEL_074	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Budget primitif 2016 de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie
04/07/2016	2016_ DEL_075	9.1 Autres domaines de compétence des com- munes et des EPCI	Tourisme : approbation du rapport d'activité 2015 de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie
04/07/2016	2016_ DEL_076	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Budget primitif 2016 de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

Administration Générale

04/07/2016	2016_ DEL_077	2.1 Urbanisme, Documents d'urbanisme	PLU de Marigny-Saint-Marcel PADD : annulation de la délibération n° 2016_DEL_029 de la séance du conseil communautaire du 21 mars 2016 et nouveau débat sur le PADD (sans délibération) suite aux modifications apportées
04/07/2016	2016_ DEL_078	2.3 Urbanisme, droit de préemption urbain (et actes d'aménagement)	Aménagement du territoire et urbanisme Projet Urbain Partenarial de VALLIERES Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société SOGIMM – Avenant n° 1
04/07/2016	2016_ DEL_079	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte Inter-départemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) pour la fête de la rivière sauvage
04/07/2016	2016_ DEL_080	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Acquisition d'actions de la SEM TERACTEM auprès du Département de la Haute Savoie
04/07/2016	2016_ DEL_081	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, budget principal : Décision Modificative n° 3
04/07/2016	2016_ DEL_082	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, budget annexe assainissement : Décision Modificative n° 2 / Dotations aux amortissements & amortissements des subventions transférables
04/07/2016	2016_ DEL_083	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, budget annexe eau potable : Décision Modificative n° 2 / Dotations aux amortissements & amortissements des subventions transférables
04/07/2016	2016_ DEL_084	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Avenant n°1 à la convention transitoire de gestion des élèves du périmètre de transport urbain entre le Département et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
04/07/2016	2016_ DEL_085	8.7 Transports	Charte communautaire des aménagements et équipements cyclables
04/07/2016	2016_ DEL_086	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Développement Social et Logement, PLH action n° 5 : Subvention à la société Immobilière Rhône-Alpes, pour l'opération de construction neuve située au lieudit « Martenex », route d'Aix à Rumilly
04/07/2016	2016_ DEL_087	7.1 Finances locales, décision budgétaire	Développement Social et Logement, PLH action n° 5 : révision du montant de l'aide accordée à la construction
04/07/2016	2016_ DEL_088	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : création d'un poste d'attaché territorial
04/07/2016	2016_ DEL_089	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Création d'un poste de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux affecté au pôle eau et assainissement
04/07/2016	2016_ DEL_090	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Création d'un poste du cadre d'emploi d'adjoint technique pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
04/07/2016	2016_ DEL_091	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Personnel : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG 74

Administration Générale

04/07/2016	2016_ DEL_092	7.4 Interventions Economiques	Développement économique : contribution de la Communauté de Communes au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SDREII)
26/09/2016	2016_ DEL_093	5.7 Institutions et vie politique, intercommunalité	Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
26/09/2016	2016_ DEL_094	2.3 Urbanisme, droit de préemption urbain (et actes d'aménagement)	Aménagement du territoire et urbanisme / Projet Urbain Partenarial de VALLIERES - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société SOGIMM – Avenant n° 02
26/09/2016	2016_ DEL_095	2.1 Urbanisme, documents d'urbanisme	Urbanisme : Approbation de la révision allégée n°1 du PLU d'Etercy
26/09/2016	2016_ DEL_096	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Urbanisme : avenant à la convention de mutualisation de l'ADS (Autorisation du Droit des Sols) avec la Commune de Versonnex
26/09/2016	2016_ DEL_097	7.2 Fiscalité indirecte	Exonération 2017 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux
26/09/2016	2016_ DEL_098	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget annexe Transports Scolaires : Décision Modificative n° 1 concernant la signalétique
26/09/2016	2016_ DEL_099	1.1.1 Commande publique, marchés publics, délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants	Environnement : Révision du Schéma directeur d'assainissement
26/09/2016	2016_ DEL_100	1.7 Commande publique, actes spéciaux et divers	Eau assainissement : Régularisation des conventions de servitude de passage de canalisations sur des terrains privés
26/09/2016	2016_ DEL_101	1.5 Commande publique, transactions, protocoles d'accord transactionnels	Protocole d'accord concernant le règlement d'un sinistre pour des travaux du réseau d'eau potable
26/09/2016	2016_ DEL_102	5.7 Institutions et vie politique, intercommunalité	Tourisme : renouvellement des délégués pour siéger au collège des élus du comité de direction de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie
26/09/2016	2016_ DEL_103	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Tourisme : convention d'entretien des sentiers de randonnée pédestre – VTT et de leur signalétique entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Communauté de Communes de Chautagne
26/09/2016	2016_ DEL_104	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Tourisme : Plan prévisionnel de financement pour la réalisation de travaux de sentiers de randonnée
26/09/2016	2016_ DEL_105	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Culture, éveil musical dans les écoles : répartition de l'enveloppe financière au titre des projets pour l'année scolaire 2016-2017
26/09/2016	2016_ DEL_106	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Création d'un poste de technicien

Administration Générale

07/11/2016	2016_ DEL_107	2.1 Urbanisme, Documents d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marigny-Saint-Marcel Arrêt du projet et bilan de la concertation
07/11/2016	2016_ DEL_108	7.5 Finances, subventions (dotations de l'Etat) DTER	Demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 : ü Opération de rénovation du réseau d'assainissement de la commune de Sales
07/11/2016	2016_ DEL_109	5.7 Intercommunalité	Désignation de représentants dans les instances intercommunales et organismes extérieurs en remplacement de Mme Isabelle ALMEIDA
07/11/2016	2016_ DEL_110	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Urbanisme : avenant à la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS)
07/11/2016	2016_ DEL_111	7.10.1 Finances locales, Divers, Subventions et secours	Subvention au Comité du Souvenir Français
07/11/2016	2016_ DEL_112	7.10.1 Finances locales, Divers, Subventions et secours	Subvention au Comité d'Action Economique pour les « Rumilly Days » / Décision Modificative n° 4
07/11/2016	2016_ DEL_113	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Environnement : Achat des terrains concernés par le périmètre de protection de la source de La Diau (MOYE)
07/11/2016	2016_ DEL_114	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Environnement : Acquisition du terrain du poste de refoulement de Tounin à Moye
07/11/2016	2016_ DEL_115	1.7 Commande publique, actes spéciaux et divers	Eau et assainissement : Mise à jour de la convention de déversement des eaux usées de la commune de SALES dans la STEP de la Coopérative laitière
07/11/2016	2016_ DEL_116	7.1 Finances locales, convention de financement entre collectivités	Opération d'effacement de l'ouvrage du seuil de l'aumône à Rumilly déléguée au SMIAC
28/11/2016	2016_ DEL_117	5.7 Intercommunalité	Opération d'effacement de l'ouvrage du seuil de l'aumône à Rumilly déléguée au SMIAC
28/11/2016	2016_ DEL_118	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Création d'un budget annexe au 1er janvier 2017 portant sur l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés et demande d'immatriculation au répertoire SIRENE
28/11/2016	2016_ DEL_119	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Création de postes
28/11/2016	2016_ DEL_120	7.1 Finances Locales, Décisions budgétaires	Proposition d'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GENEvois (SIDEFAGE) pour le traitement des ordures ménagères
28/11/2016	2016_ DEL_121	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Proposition d'admission au Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
28/11/2016	2016_ DEL_122	5.7 Intercommunalité	Dissolution du Syndicat Mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais (SITOA)

Administration Générale

28/11/2016	2016_ DEL_123	5.7 Intercommunalité	Dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) et transfert des emprunts
12/12/2016	2016_ DEL_124	9.1 Autres domaines de compétence des communes et des EPCI	Développement Economique : Avis sur l'ouverture de commerces de détail concernant certains dimanches de l'année 2017 sur la commune de Rumilly
12/12/2016	2016_ DEL_125	7.2 Finances locales, fiscalité	Finances, Fiscalité Professionnelle Unique : Révision des Attributions de Compensation
12/12/2016	2016_ DEL_126	1.1.1 Commande publique, Marchés publics, Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants	Mise en œuvre de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement : Modification de la procédure de consultation des entreprises
12/12/2016	2016_ DEL_127	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Création de postes
12/12/2016	2016_ DEL_128	2.1 Urbanisme, documents d'urbanisme	Urbanisme : Modification du plan local d'urbanisme pour la commune de Boussy
12/12/2016	2016_ DEL_129	2.1 Urbanisme, documents d'urbanisme	Urbanisme : Modification du plan local d'urbanisme pour la commune de Crempigny-Bonneguête
12/12/2016	2016_ DEL_130	2.1 Urbanisme, documents d'urbanisme	Urbanisme : Modification du plan local d'urbanisme pour la commune de Lornay
12/12/2016	2016_ DEL_131	2.1 Urbanisme, documents d'urbanisme	Urbanisme : Modification du plan local d'urbanisme pour la commune de Moye
12/12/2016	2016_ DEL_132	2.1 Urbanisme, documents d'urbanisme	Urbanisme : Modification du plan local d'urbanisme pour la commune de Marcellaz
12/12/2016	2016_ DEL_133	2.1 Urbanisme, documents d'urbanisme	Urbanisme : Modification du plan local d'urbanisme pour la commune de Rumilly
12/12/2016	2016_ DEL_134	7.1 Finances locales, Décisions budgétaires	Finances : Débat d'orientations budgétaires 2017 avec vue prospective 2018 à 2020
12/12/2016	2016_ DEL_135	7.10.2. Finances locales, Tarifs	Finances : tarifs 2017 budget eau potable
12/12/2016	2016_ DEL_136	7.10.2. Finances locales, Tarifs	Finances : tarifs 2017 budget assainissement
12/12/2016	2016_ DEL_137	7.10.3 Redevances	Finances, budget de gestion des déchets ménagers et assimilés : mise en place de la redevance spéciale
12/12/2016	2016_ DEL_138	7.10.2. Finances locales, Tarifs	Finances, budget de gestion des déchets ménagers et assimilés : tarifs 2017 pour facturation des matériaux déposés à la déchèterie de Rumilly dans le cadre d'activités professionnelles (publiques / privées)
12/12/2016	2016_ DEL_139	7.10.2. Finances locales, Tarifs	Finances, budget de gestion des déchets ménagers et assimilés : tarifs 2017 pour facturation des matériaux déposés au site de Broise dans le cadre d'activités professionnelles (publiques/privées) / Prestations de service diverses
12/12/2016	2016_ DEL_140	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Subvention d'équilibre en faveur du budget annexe « Service public des transports scolaires »

Administration Générale

12/12/2016	2016_ DEL_141	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Subvention d'équilibre en faveur du budget annexe « Service public des transports publics de voyageurs et déplacements » et remboursement de l'avance de trésorerie
12/12/2016	2016_ DEL_142	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget Principal : admission en non-valeur créances irrécouvrables / Décision Modificative n° 5
12/12/2016	2016_ DEL_143	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget Principal : Décision Modificative n° 6 / FCTVA Fonctionnement
12/12/2016	2016_ DEL_144	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget Principal : Décision Modificative n° 7 / Etude d'image
12/12/2016	2016_ DEL_145	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances, Budget assainissement : Décision Modificative n° 3 / Correctif de la Décision Modificative n° 1
12/12/2016	2016_ DEL_146	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Première révision de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements n°1 concernant l'élaboration du PLUi-H
12/12/2016	2016_ DEL_147	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Attribution de l'indemnité de Conseil au Comptable Public
12/12/2016	2016_ DEL_148	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions immobilières à l'amiable	Environnement, Eau et Assainissement : Mise à jour délibération n°2012-07-02-55 portant sur l'Achat de terrain pour la STEP de Vallières St Eusèbe
12/12/2016	2016_ DEL_149	5.7 Intercommunalité	Dissolution du Syndicat Mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais (SITOA) – Continuation des contrats de reprise des matériaux
12/12/2016	2016_ DEL_150	5.7 Intercommunalité	Dissolution du Syndicat Mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais (SITOA) : modalités de collaboration avec Grand Annecy et Grand Lac concernant les déchets
12/12/2016	2016_ DEL_151	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Personnel : Aménagement du taux du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie
12/12/2016	2016_ DEL_152	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Convention de mise à disposition d'un service pour la création, le balisage et l'entretien des sentiers de randonnées entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Communauté de Communes Fier et Ussez
12/12/2016	2016_ DEL_153	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Personnel : Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire d'Etat pour le service déchets
12/12/2016	2016_ DEL_154	1.1.1 Commande publique, marchés publics, délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants	Accord-cadre d'exécution de transports scolaires : lancement de la consultation publique et autorisation de signature
12/12/2016	2016_ DEL_155	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Aire de Grands Passages des Gens du Voyage : Acquisition de la parcelle section AC n°7 lieudit «Les Hutins» à RUMILLY

Administration Générale

12/12/2016	2016_ DEL_156	4.5 Fonction publique, régime indemnitaire	Personnel : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnités de fonctions, sujétions et d'expertise et complément indemnitaire)
12/12/2016	2016_ DEL_157	5.7 Institutions et vie politique, intercommunalité	Dissolution du Syndicat Mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL)
12/12/2016	2016_ DEL_158	5.7 Institutions et vie politique, intercommunalité	Dissolution du Syndicat Mixte Interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais (SITOA) : Gestion de la dette
12/12/2016	2016_ DEL_159	5.7 Institutions et vie politique, intercommunalité	Dissolution du Syndicat Mixte Interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais (SITOA) : Convention de partenariat relative à l'organisation de la liquidation du SITOA
12/12/2016	2016_ DEL_160	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Développement Economique : Demande d'acquisition par anticipation d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie – parcelles 1982 p1-p2-p7
12/12/2016	2016_ DEL_161	3.1 Domaine et patrimoine, acquisitions	Développement Economique : Demande d'acquisition par anticipation d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie – section C parcelle 2025p1
12/12/2016	2016_ DEL_162	3.2 Domaine et patrimoine, aliénations	Développement Economique : Vente des parcelles section C n° 1982 p1-p2-p7 au sein de l' « éco-parc » tertiaire de Madrid
12/12/2016	2016_ DEL_163	4.1 Fonction publique, Personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Suppression et création de postes
12/12/2016	2016_ DEL_164	7.10.2. Finances locales, Tarifs	Finances : tarifs 2017 budget assainissement

Nombre d'instances en 2016

Exécutif	25
Bureau	10
Conseil communautaire	9
Commission Développement Economique	3
Commission Communale et Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)	1
Commission Aménagement du territoire et urbanisme	2
Comité Consultatif Urbanisme intercommunal	6
Commission Transport et Déplacements	4
Commission Développement Social et Logement et COPIL Démarche sociale intercommunale	4
Commission Tourisme Culture	2
Commission Environnement	6
Commission Finances / Commission Communale et Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	4
Commission Achat Public	10
NOMBRE TOTAL DE REUNIONS	86

Coordonnées des services

Communauté de Communes du Canton de Rumilly
3, place de la Manufacture BP 69
74152 RUMILLY

Accueil du public

Permanences :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h

Tél : 04 50 01 87 00

Fax : 04 50 01 87 01

info@cc-canton-rumilly.fr

Eau et assainissement

Permanences :

Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : de 8h30 à 12h

Numéro d'urgence (soir, week-end et jours fériés) : 06 18 67 57 36

Tél : 04 50 01 87 08

eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr

Transports scolaires

Permanences :

Lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél : 04 50 01 87 03

transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Portage de repas à domicile

Permanences :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h

Tél : 04 50 01 87 00

portagedesrepas@cc-canton-rumilly.fr

TROTTIN'RAM

40, chemin de la Tonnelle

74150 VALLIERES

Tél : 04 50 66 54 76

ram@cc-canton-rumilly.fr

Relais Assistants Maternels et Parents

Permanences téléphoniques :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 15h

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

CONTACT

3 place de la Manufacture
BP 69 74152 Rumilly

Tél : 04 50 01 87 00

Fax : 04 50 01 87 01

Mail : info@cc-canton-rumilly.fr

Site : www.cc-canton-rumilly.fr

